



## TCHAD

Janvier 2019

### TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TCHAD

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 21 décembre 2018. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens sur l'évolution et la politique économiques menés avec les autorités tchadiennes, qui ont pris fin le 2 novembre 2018, et repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens. Il a été achevé le 10 décembre 2018.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** établie conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Tchad.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités tchadiennes\*  
Mémoire de politique économique et financière des autorités tchadiennes\*  
Protocole d'accord technique\*

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et

d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



Communiqué de presse n° 18/495  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 21 décembre 2018

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le conseil d'administration achève la troisième revue de l'accord en faveur du Tchad au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 48,6 millions de dollars**

- Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FEC sont satisfaisants, et la position budgétaire continue de s'améliorer grâce à la solide volonté des autorités.
- Il est nécessaire d'opérer des réformes supplémentaires pour soutenir la reprise économique.
- Le programme économique du Tchad est appuyé par la mise en œuvre de politiques et de réformes par les institutions régionales, ce qui est essentiel pour son succès.

Le 21 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue du programme économique et financier du Tchad qui est appuyé par un accord au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 35,05 millions de DTS (environ 48,6 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 140,2 millions de DTS (environ 194,5 millions de dollars).

Le conseil d'administration a approuvé aussi la demande présentée par les autorités d'une dérogation pour inobservation du critère de réalisation continu relatif à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs par l'État et les entreprises publiques non financières

L'accord FEC en faveur du Tchad a été approuvé par le conseil d'administration le 30 juin 2017 (voir [communiqué de presse n° 17/257](#)) pour un montant de 224,32 millions de DTS (environ 312,1 millions de dollars, ou 160 % de la quote-part du pays). Le programme appuyé par la FEC vise à aider le Tchad à rétablir la stabilité macroéconomique, à jeter les bases d'une croissance vigoureuse et inclusive, et à contribuer à l'effort régional qui est déployé pour rétablir et préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Tao Zhang, directeur général adjoint président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants, grâce à la solide volonté affichée par les autorités. La mise en œuvre résolue du programme des autorités contribuera à consolider la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance diversifiée et inclusive. Le programme de réformes structurelles se poursuit, en dépit de certains retards.

« Les autorités sont déterminées à continuer de stabiliser la position budgétaire, de dynamiser la croissance hors pétrole et de réduire la vulnérabilité du secteur bancaire. À cet égard, il s'agit principalement de maîtriser la masse salariale, ainsi que d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures et la gestion des finances publiques. Cela contribuerait à créer un espace suffisant pour accroître les dépenses sociales et l'investissement public, et pour réduire la dette et les arriérés intérieurs. Il sera essentiel aussi de renforcer la législation relative à la lutte contre la corruption et de s'attaquer aux faiblesses de certaines banques intérieures.

« Le programme du Tchad continue d'être appuyé par la mise en œuvre de politiques et de réformes d'accompagnement par les institutions régionales dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de la politique monétaire, et de contribuer à une augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux, ce qui est essentiel pour le succès du programme. »



## TCHAD

10 décembre 2018

### TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

#### RÉSUMÉ

**Contexte.** L'accord en cours au titre de la FEC (niveau d'accès de 160 % de la quote-part, soit 224,32 millions de DTS) a été approuvé le 30 juin 2017 dans un contexte social, économique et financier qui est très difficile et qui se dégrade. Cette crise a été précipitée par la chute des prix du pétrole et les problèmes de sécurité à partir de 2014 et par la lourde charge de la dette commerciale extérieure envers Glencore. La restructuration de cette dernière en juin 2018 a permis l'achèvement de la deuxième revue en juillet 2018. La stabilité du Tchad est fondamentale pour la situation sécuritaire régionale, compte tenu des efforts de maintien de la paix de ce pays dans la région.

**Programme.** Le programme est sur la bonne voie. Tous les critères de réalisation pour l'achèvement de la troisième revue ont été satisfaits, sauf un. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs a été manqué de très peu, et c'est pour cette raison que les autorités sollicitent une dérogation. Un repère structurel a été satisfait, et les deux autres font l'objet d'améliorations. Les deux objectifs indicatifs à fin juin ont été manqués. Les résultats du programme à fin septembre sont restés satisfaisants. Le programme est favorisé par les efforts déployés au niveau de l'union pour maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire, constituer des réserves régionales, et promouvoir la stabilité du secteur financier.

**Vues des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC compte tenu des résultats encourageants du Tchad, et à la demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation continu. L'achèvement de la troisième revue donnera lieu à un décaissement de 35,05 millions de DTS. L'accord avec le FMI reste déterminant pour catalyser l'appui des bailleurs de fonds afin de répondre aux besoins de financement prolongés de la balance des paiements du Tchad. Parmi les risques de dégradation auxquels est exposé le programme, l'un des plus élevés est une baisse sensible du prix du pétrole, les autres étant notamment un recours éventuel au financement non concessionnel, un dépassement de la masse salariale, une nouvelle détérioration de la position de liquidité des banques, et une aggravation des problèmes de sécurité. Du côté positif, les

possibilités d'amélioration consistent essentiellement en une hausse des recettes pétrolières.

Approuvé par  
David Owen et  
Yan Sun

Les entretiens se sont déroulés à N'Djamena (du 25 octobre au 2 novembre 2018) et par visio-conférences par la suite. L'équipe des services du FMI était composée de M. Bakhache (chef de mission), Mme Sharma, MM. Ben Hassine et Delepieyre (tous du département Afrique), M. Green (du département de la politique, des stratégies et de l'évaluation), M. Ntamatungiro (représentant résident), et M. Topeur (économiste local). L'équipe a rencontré le ministre des Finances et du Budget, la ministre de l'Économie et de la Planification du Développement, le ministre de la Justice, le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines, le directeur national de la BEAC, le directeur général de l'entreprise pétrolière publique (SHT), des représentants des ministères de l'Éducation et de la Santé, ainsi que des représentants des syndicats, du secteur bancaire, du secteur privé, et des partenaires internationaux de développement. Mmes Ibrahim, Canales, et Pilouzou ont contribué à l'élaboration du présent rapport des services du FMI.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>6</b>
<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>8</b>
<b>ENTRETIENS</b>	<b>11</b>
A. Cadre macroéconomique à moyen terme	11
B. Politique budgétaire pour le reste de l'année 2018	11
C. Politique budgétaire pour 2019 et à moyen terme	12
D. Gouvernance budgétaire	13
E. Politique du secteur financier et politique monétaire	14
F. Lutte contre la corruption et autres réformes structurelles	15
G. Financement, modalités et risques qui pèsent sur le programme	16
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>18</b>
<b>FIGURE</b>	
1. Évolution économique récente, 2010-18p	6
<b>TABLES</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016-22	20

2. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016-22 (en milliards de francs CFA) ___	21
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016-22 (en % du PIB hors pétrole ) ___	22
4. Balance des paiements, 2016-22 _____	23
5. Situation monétaire, 2016-22 _____	24
6. Indicateurs de solidité financière, 2011-2018 T2 _____	24
7. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC _____	25
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–32 _____	25

**ANNEX**

I. Gouvernance et corruption au Tchad _____	26
---	----

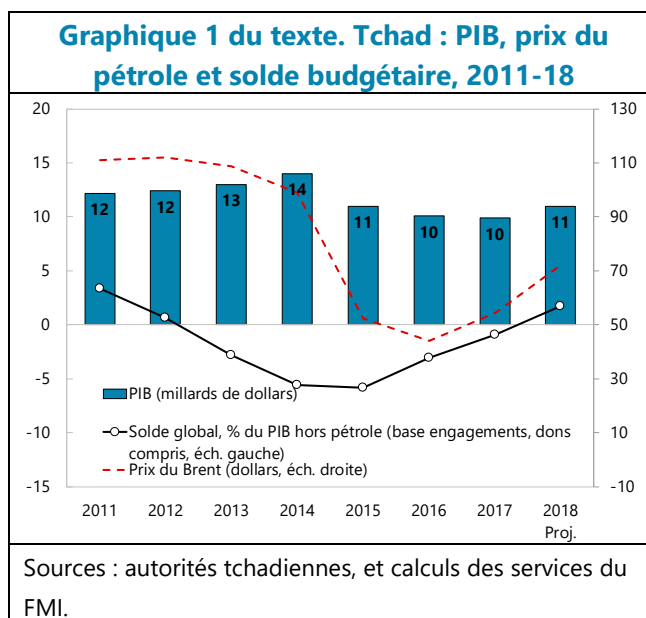
**APPENDIX**

Appendice I. Lettre d'Intention _____	31
Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières _____	36
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	53



## CONTEXTE

**1. La forte baisse du prix du pétrole à partir de 2014 a eu un impact prononcé et durable sur l'économie tchadienne, déjà fragile.** La diminution du PIB pétrolier et les compressions budgétaires draconiennes ont sensiblement réduit le PIB nominal sur la période 2014-17 (graphique 1 du texte) et le PIB par habitant a chuté de 1.239 à 810 dollars. Malgré un redressement du PIB pétrolier en 2018 et une stabilisation apparente de l'activité économique non pétrolière, la situation sociale, économique et financière reste très difficile. Des tensions sécuritaires et humanitaires, notamment dans la région du lac Tchad, ont exercé de sérieuses pressions supplémentaires sur l'économie. Le Tchad reste très impliqué dans les efforts de maintien de la paix dans la région, notamment dans le cadre du G5 Sahel.



**2. En juin 2017, le conseil d'administration a approuvé un accord au titre de la FEC, assorti d'un niveau d'accès de 160 % de la quote-part (224,32 millions de DTS) pour appuyer le programme de réformes des autorités.** La première revue a été achevée en avril 2018 et la deuxième en juillet 2018. Le programme vise à : i) rétablir la viabilité de la dette moyennant une restructuration de la dette commerciale extérieure qui a récemment été achevée, ii) continuer de procéder au rééquilibrage progressif des finances publiques en mobilisant des recettes intérieures et créer un espace pour le paiement des arriérés intérieurs, l'investissement, et les dépenses sociales, et iii) limiter le recours au financement intérieur pour alléger les pressions sur les banques du pays. Le programme de réformes s'inscrit dans le cadre d'une démarche régionale coordonnée pour favoriser la stabilisation et renforcer la position des réserves régionales.

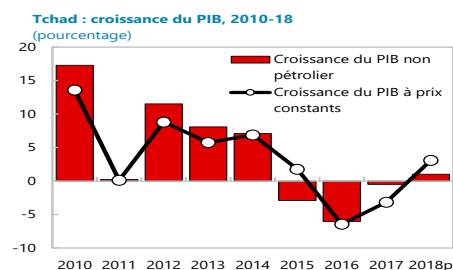
**3. La situation économique de la région CEMAC demeure problématique, marquée par une accumulation insuffisante de réserves.** La croissance régionale pourrait s'accélérer à 2,3 % en 2018, essentiellement grâce à une reprise de la production pétrolière. Toutefois, les avoirs extérieurs nets de la BEAC à fin septembre ont été nettement inférieurs aux projections, en raison de retards dans le financement extérieur, de résultats mitigés des programmes, et de la lenteur du rapatriement des recettes d'exportation. La BEAC a réagi en relevant son taux directeur de 2,95 à 3,5 % le 31 octobre et en renforçant l'application de la réglementation des changes actuelle. Le 25 octobre à N'djamena, les chefs d'État de la CEMAC ont réitéré leur attachement à la stratégie régionale issue du sommet de Yaoundé et au resserrement de leur coopération afin de rétablir la stabilité extérieure et budgétaire de la région.

## ÉVOLUTION RÉCENTE

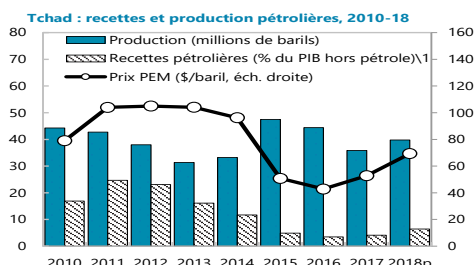
**4. L'activité économique non pétrolière devrait commencer à se redresser en 2018 après trois ans de repli, dans un contexte social très difficile.** La production pétrolière a repris en 2018 et est conforme aux projections. Toutefois, la reprise de l'activité économique non pétrolière n'a pas été aussi forte qu'initialement prévu puisque les prévisions de la croissance hors pétrole s'établissent à 1 % cette année. Cela s'explique essentiellement par la réduction sensible des salaires de la fonction publique et la faible exécution du budget jusqu'à présent en 2018. En outre, les grèves prolongées dans le secteur public et la faiblesse des dépenses sociales ont exacerbé la délicate situation sociale. L'inflation s'est redressée en 2018, en raison surtout de la hausse des tarifs du service public de l'eau en mai 2018 et de l'augmentation des prix dans les secteurs des services.

### Graphique 1. Tchad : Évolution économique récente, 2010-18p

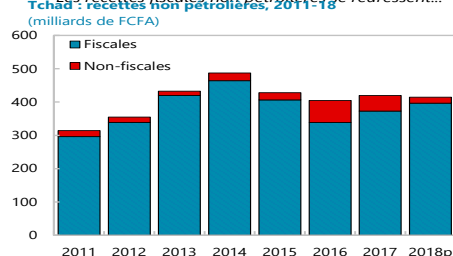
Après trois années de recul, le PIB hors pétrole devrait se redresser en 2018...



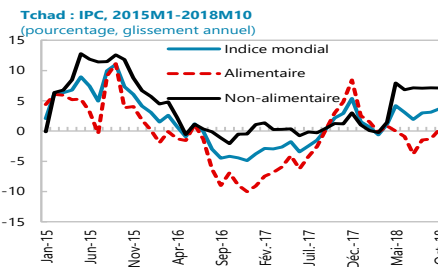
La hausse de la production et des prix pétroliers contribue à l'augmentation des recettes pétrolières ...



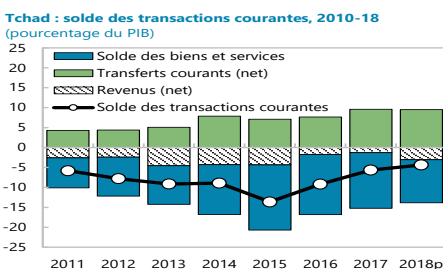
Les recettes fiscales non pétrolières se redressent...



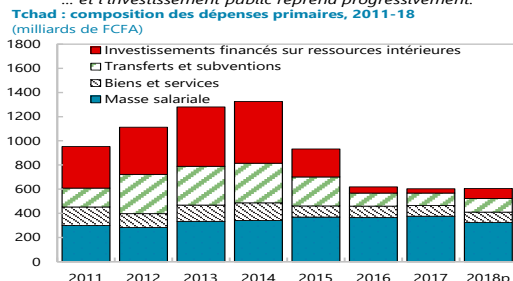
... et les pressions déflationnistes ont commencé à s'atténuer.



... et à l'amélioration du solde des transactions courantes en 2018.



... et l'investissement public reprend progressivement.

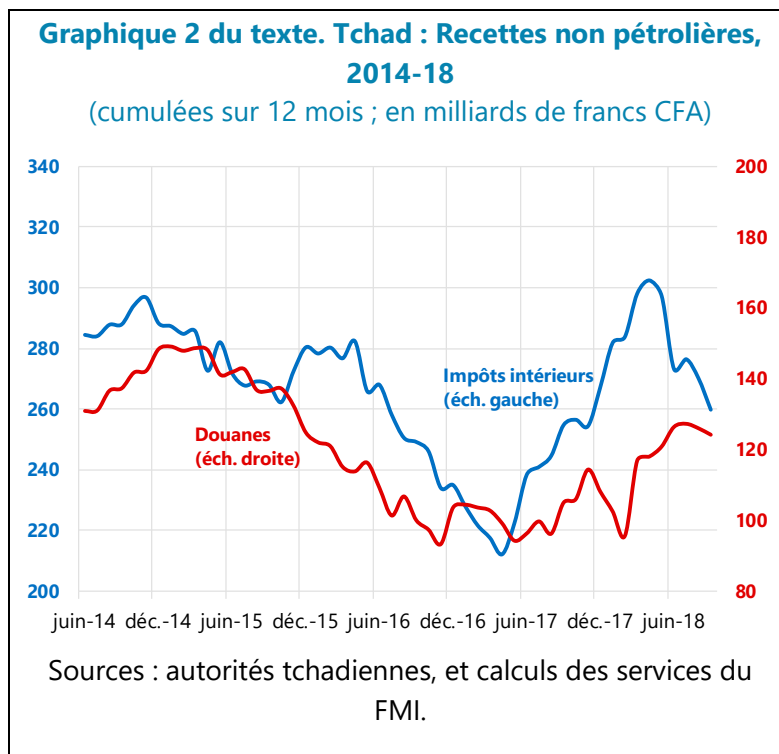


Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

1/ Les recettes pétrolières sont nettes des coûts d'exploitation et de transport liés à la participation de l'État dans des sociétés pétrolières.

**5. La position budgétaire a continué de s'améliorer en 2018 grâce à des dépenses prudentes et à des efforts soutenus pour accroître les recettes non pétrolières.**

Les recettes fiscales ont été plus ou moins conformes aux projections et les recettes douanières sont encourageantes (graphique 2 du texte). Les recettes pétrolières ont été plus ou moins conformes aux projections, grâce à la bonne tenue des recettes de la fiscalité pétrolière. Du côté des dépenses, la masse salariale a été sensiblement inférieure au montant budgété. En outre, malgré une hausse aux deuxième et troisième trimestres, les autres dépenses primaires ont été faibles (en se situant à environ 65 % de l'enveloppe budgétaire à fin septembre), en particulier l'investissement public et les dépenses sociales.



**6. L'apurement des arriérés extérieurs et le paiement du service de la dette extérieure dans les délais ont bien progressé.** Les autorités ont signé un accord de rééchelonnement avec l'Inde en octobre, qui a réduit l'encours des arriérés extérieurs de 10,3 millions de dollars. Les arriérés atteignent encore environ 56 millions de dollars, en particulier envers la République du Congo (près de 47 millions de dollars), la Guinée équatoriale (dans les deux cas, des négociations sont en cours), la Banque européenne d'investissement, et une banque de la province chinoise de Taiwan (dont l'apurement fait l'objet d'efforts de bonne foi de la part des autorités). Pour assurer le paiement de la dette extérieure dans les meilleurs délais, un compte séquestre dédié au paiement du service de la dette extérieure auprès de la BEAC a été réactivé et est désormais financé par une part réservée des recettes non pétrolières. Ce cantonnement des fonds devrait décourager tout retard d'autorisation et grâce à des réunions mensuelles entre toutes les parties concernées par le service de la dette extérieure, la coordination sera améliorée.

**7. Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD), le risque de surendettement extérieur du Tchad reste élevé, malgré la restructuration de la dette envers Glencore et l'apurement des arriérés quantifiables.** La restructuration de la dette envers Glencore visait le seuil de l'ancienne AVD de 18 % pour le ratio du service de la dette extérieure aux recettes afin de ramener la notation du risque de surendettement extérieur dans la catégorie « modéré ». Toutefois, dans le nouveau cadre de l'AVD, un seuil inférieur de 14 % est applicable au Tchad. Ce seuil devrait être dépassé pendant de nombreuses années.

**8. Malgré une légère amélioration de sa position de liquidité, le secteur bancaire reste très vulnérable.** Les dépôts ont augmenté de 2,5 % en août (en glissement annuel) en raison d'une hausse des dépôts du secteur public qui a compensé la baisse des dépôts du secteur privé. Le crédit s'est stabilisé en août en raison de la faible activité économique et de la détérioration des portefeuilles des banques. À fin août 2018, les prêts en souffrance représentaient 30,7 % des prêts bruts, contre 28 % en décembre, et les provisions sont tombées à 52,7 %. La détérioration continue de la qualité des actifs bancaires est liée aux progrès relativement lents accomplis par les autorités au premier semestre de l'année pour apurer leurs arriérés intérieurs. Même si la solvabilité du secteur bancaire paraît dans l'ensemble satisfaisante, les autorités ont demandé un examen pour évaluer, entre autres, l'impact de cette détérioration sur les deux banques publiques d'importance systémique. L'augmentation des dépôts a contribué à réduire le recours des banques au refinancement de la BEAC, qui a enregistré une baisse de 24 milliards de francs CFA (en glissement annuel) pour s'établir à 160 milliards de francs CFA en août 2018. En outre, l'amélioration de la notation du risque extérieur du Tchad a entraîné l'application d'une décote plus faible sur les titres d'État utilisés en garanties pour le refinancement de la BEAC, ce qui a permis aux plus grandes banques publiques de réduire considérablement leurs avances à un taux de pénalité.

**9. La position extérieure devrait s'améliorer en 2018 grâce à l'augmentation de la production pétrolière et au prix élevé du pétrole.** Le déficit des transactions courantes devrait diminuer en 2018 pour se situer à 4,2 % du PIB, contre 5,7 % du PIB en 2017, grâce à l'augmentation des exportations pétrolières. La position du Tchad en avoirs extérieurs nets auprès de la banque centrale régionale s'est améliorée pour s'établir à environ -220 milliards de francs CFA à fin septembre (contre environ -257 milliards à fin 2017) et devrait atteindre -170 milliards de francs CFA d'ici la fin de 2018, soit un niveau inférieur à celui estimé au moment de la deuxième revue, en raison essentiellement d'une aide budgétaire de la Banque mondiale moins élevée que prévu.

**10. La situation sécuritaire s'est détériorée tandis que les tensions sociales s'atténuent après un accord conclu entre les autorités et les syndicats.** Des attaques meurtrières ont été perpétrées par Boko Haram en juillet et fin septembre sur la rive tchadienne du lac Tchad et des attaques par des groupes armés ont lieu depuis le mois d'août dans le Nord du pays près de la frontière avec la Libye. Une grève de cinq mois par les agents de la fonction publique, qui a retardé la rentrée des classes, a pris fin à la fin du mois d'octobre après qu'un accord a été conclu avec les autorités pour rétablir une partie des prestations et des primes diminuées en début d'année. Après l'adoption en mai de la nouvelle constitution qui confère au Tchad un régime pleinement présidentiel, les autorités prévoient d'organiser des élections législatives en 2019.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME

**11. Tous les critères de réalisation à fin juin ont été satisfaits et selon les données provisoires, il semble que les résultats soient restés favorables au troisième trimestre puisque la plupart des objectifs indicatifs à fin septembre ont été atteints.** Les plafonds du solde primaire hors pétrole pour fin juin et fin septembre ont été largement respectés, essentiellement en raison de la faible masse salariale et de l'exécution budgétaire limitée. Les objectifs de recettes

douanières ont également été atteints, malgré une activité économique et des importations toujours atones. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs relatifs au financement intérieur net de l'État auprès de la BEAC et du secteur bancaire ont été respectés, pour les premiers en raison de l'augmentation des dépôts auprès de la BEAC (correspondant à l'amélioration du solde primaire hors pétrole et au remboursement plus faible des arriérés extérieurs après leur restructuration), et pour les seconds en raison d'un refinancement moins important des titres intérieurs. Le paiement des arriérés intérieurs reconnus a été conforme au critère de réalisation ajusté à fin juin et à l'objectif indicatif à fin septembre.

**12. Les objectifs indicatifs à fin juin et fin septembre relatifs aux dépenses sociales et à la régularisation des dépenses avant ordonnancement ont été manqués.** Les premiers ont été manqués de peu en raison de la réduction de la masse salariale dont l'impact a été disproportionné sur les ministères de l'Éducation et de la Santé qui représentent une part importante de la fonction publique. Les objectifs relatifs à la régularisation des dépenses avant ordonnancement ont été manqués en grande partie en raison du fort volume de ces dépenses par rapport à la capacité du ministère des Finances à les régulariser.

**13. Le plafond continu de zéro sur les nouveaux arriérés extérieurs a été manqué.** Un cas limité et provisoire d'arriérés (pour un montant de 60.000 dollars) est survenu en raison de difficultés techniques ayant retardé un paiement malgré l'émission rapide de l'ordre de paiement<sup>1</sup>. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-observation de ce critère continu, compte tenu de son faible montant.

**14. Un repère structurel sur trois a été satisfait dans les délais et les deux autres font l'objet d'améliorations.** Les autorités continuent de publier des bulletins trimestriels sur le secteur pétrolier, conformément au modèle convenu. Bien que le repère structurel relatif à l'embauche de consultants extérieurs pour réviser et élaborer un plan de réorganisation des deux banques publiques ait été manqué, les autorités ont depuis sélectionné deux cabinets de consultants et l'un des deux examens a commencé. L'élaboration et l'adoption de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs (repère structurel pour fin octobre) sont en attente des conclusions de l'audit des arriérés non vérifiés qui a débuté plus tard que prévu.

---

<sup>1</sup> Compte tenu des très faibles capacités du pays en tant qu'État fragile et de la nature des difficultés techniques (dues au renforcement des normes de conformité par la BEAC et la Banque de France), le PAT (§16) a été révisé pour exclure les arriérés techniques d'une durée inférieure à six semaines (et non plus à deux semaines).

**Tableau 1 du texte. Tchad : Critères de réalisation et objectifs indicatifs jusqu'à fin décembre 2018**  
(en milliards de francs CFA; cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire) /1

	Fin juin 2018			Fin sept. 2018				
	CR	CR/OI avec ajusteur	Actuel	État	OI	OI avec ajusteur	Actuel	État
<b>Critères de réalisation</b>								
Plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier	-125		-71	respecté	-175		-121	respecté
Plancher sur les recettes douanières	45		56	respecté	85		87	respecté
Plafond sur le financement intérieur net de l'État hors BEAC	-5		-22	respecté	-15		-24	respecté
Plafond sur le financement intérieur net de la BEAC	70		-71	respecté	35		15	respecté
Plafond sur l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'État	170	188	176	respecté	155		153	respecté
Plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières <sup>2</sup>	0		0	non respecté	0		0	non respecté
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ou les entreprises publiques non financières <sup>2</sup>	0		0	respecté	0		0	respecté
<b>Objectifs indicatifs</b>								
Plancher sur la régularisation des procédures de dépense d'urgence - DAO (pourcentage du total des DAO)	70		48	non respecté	75		41	non respecté
Plancher sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté	107	92	88	non respecté	160	139	131	non respecté
<i>Pour mémoire :</i>								
Nouveaux arriérés de paiement intérieurs de l'État	0		...		0		...	
Emprunts extérieurs concessionnels (millions de dollars)	52		51		103		79	
Recettes pétrolières	161		143		239		212	
Dons	45		46		114		46	

Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.  
/1/ Les indicateurs quantitatifs et les ajusteurs sont définis dans le PAT.

**Tableau 2 du texte. Tchad : Repères structurels du programme dans le cadre de l'accord au titre de la FEC**  
**État d'avancement à fin octobre 2018**

Mesures	Échéances	État
<b>Repères structurels</b>		
1. Publier une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conforme au modèle défini en accord avec les autorités, comprenant des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.	Trimestriellement à compter de fin juin 2018	Respecté
2. Recruter deux consultants externes chargés d'examiner et d'établir un plan de réorganisation pour deux banques publiques.	Fin juillet 2018	Non respecté
3. Adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs basée sur les résultats des audits.	Fin octobre 2018	Non respecté
4. Établir un plan d'action assorti de délais afin d'améliorer le recouvrement de la TVA.	Fin décembre 2018	...
5. Fournir le rapport des deux consultants externes sur l'examen et la réorganisation de deux banques publiques.	Fin janvier 2019	...
6. D'après l'audit des 47 conventions fiscales, supprimer les exonérations qui ne sont pas conformes aux textes juridiques et veiller à ce que les autres soient adéquatement mises en œuvre.	Fin février 2019	...

Sources : autorités tchadiennes et services du FMI.

## ENTRETIENS

**15. Le programme de stabilisation et de réforme des autorités reste ancré sur un cadre macroéconomique à moyen terme qui tient compte d'une accélération progressive de la croissance, d'une amélioration régulière des recettes non pétrolières, et d'une diminution de la dette publique.** Malgré des progrès en 2018, la situation sociale, économique et financière demeure difficile. Des efforts continus pour stabiliser la position budgétaire fourniront la marge de manœuvre nécessaire pour augmenter progressivement les dépenses primaires et rembourser les arriérés intérieurs, contribuant ainsi à atténuer les revendications sociales et à renforcer le secteur bancaire. Les mesures visant à diversifier l'économie et à appuyer l'activité du secteur privé renforceront la croissance économique hors pétrole et favoriseront la stabilisation régionale. Les autorités restent fermement attachées à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour continuer de stabiliser la position budgétaire et faciliter la reprise de l'économie.

### A. Cadre macroéconomique à moyen terme

**16. Les perspectives macroéconomiques restent dépendantes de l'amélioration prévue des finances publiques et de la reprise progressive de la production pétrolière.** La production pétrolière a amorcé sa reprise en 2018 et devrait augmenter progressivement en 2019 avant de passer à un régime nettement supérieur en 2020, avec la mise en place de nouvelles technologies extractives et le démarrage de la production de nouveaux gisements. Avec l'accroissement de la production pétrolière et la concrétisation du plein impact de la restructuration de la dette envers Glencore, les recettes pétrolières devraient augmenter dès 2019. La reprise de l'activité non pétrolière devrait également s'accroître en 2019 grâce à une hausse des dépenses discrétionnaires et au remboursement des arriérés intérieurs. La privatisation de l'entreprise publique de coton devrait dynamiser la contribution apportée par la filière cotonnière à la croissance.

**17. Le déficit des transactions courantes devrait progressivement se réduire à moyen terme.** La production pétrolière devrait augmenter jusqu'à la fin de l'année 2025, favorisée par une hausse des exportations de coton. Les importations devraient modérément progresser, sous l'effet d'une hausse de la demande intérieure et des augmentations prévues des dépenses d'équipement dans le secteur pétrolier. La position des avoirs extérieurs nets du Tchad auprès de la BEAC devrait devenir positive aux alentours de 2020 grâce à la hausse prévue de l'investissement direct étranger et à la diminution du service de la dette extérieure.

### B. Politique budgétaire pour le reste de l'année 2018

**18. La politique budgétaire pour le reste de l'année 2018 devrait rester conforme aux objectifs du programme.** Du côté des recettes, il sera nécessaire de poursuivre les solides efforts de perception, en particulier des recettes fiscales et douanières. Du côté des dépenses, compte tenu de la faible exécution du budget jusqu'à présent en 2018, les autorités doivent viser à accroître les dépenses primaires non salariales, notamment les dépenses sociales et l'investissement, et à apurer les arriérés intérieurs. Les recettes exceptionnelles issues de la réduction de la masse salariale plus

importante que prévu devraient contribuer à compenser l'effet de la diminution de l'aide budgétaire extérieure. Il importe que le refinancement des titres soit maintenu à 90 % pour atteindre l'objectif de fin d'année relatif au financement intérieur.

## C. Politique budgétaire pour 2019 et à moyen terme

### 19. La politique budgétaire en 2019 et à moyen terme sera axée sur la mobilisation des recettes non pétrolières et le maintien de la prudence dans les dépenses.

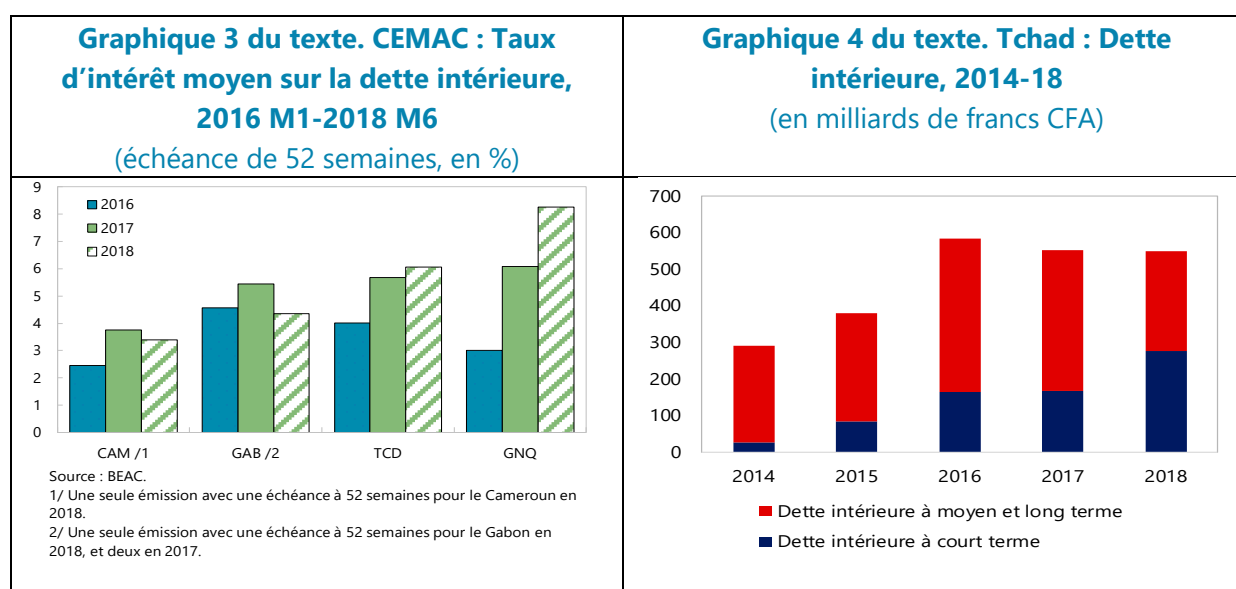
Les autorités sont déterminées à soumettre à l'Assemblée nationale un budget totalement conforme aux paramètres du programme (mesure préalable). Le déficit primaire hors pétrole devrait être supérieur aux projections (4,5 % du PIB hors pétrole, contre 4,1 % au moment de la deuxième revue), compte tenu des dépenses supplémentaires relatives aux élections législatives prévues qui seront financées par la hausse des recettes pétrolières.

- Du côté des recettes, les mesures visant à accroître les recettes non pétrolières pour les porter à 8,3 % du PIB hors pétrole sont notamment les suivantes : i) réduction des exonérations fiscales (repère structurel existant) et ii) amélioration de l'administration fiscale, notamment dans les domaines de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des sociétés (MPEF, §20). Il importe de continuer d'élargir l'assiette fiscale, de réformer la TVA, et de renforcer les administrations fiscale et douanière. Les recettes pétrolières devraient également augmenter. Il y a de fortes chances que leur augmentation soit supérieure aux projections grâce au paiement de l'impôt sur les bénéficiaires qui devrait commencer de la part d'un grand producteur de pétrole au Tchad. Toutefois, elles n'ont pas été incluses au budget, compte tenu de l'incertitude du montant et du calendrier de ce paiement.
- Du côté des dépenses (MPEF, §22), la masse salariale devrait augmenter après avoir été sensiblement inférieure aux projections jusqu'à présent en 2018, tout en restant dans les limites des objectifs du programme. Cette augmentation s'explique par : i) le règlement de la grève par le rétablissement partiel des primes et des prestations réduites en début d'année et ii) les nouvelles embauches dans la fonction publique et le secteur de la sécurité. Les dépenses primaires non salariales devraient également augmenter, avec des crédits adéquats pour les secteurs sociaux (34 % au moins du total des dépenses primaires).
- Les autorités estiment que le coût des élections législatives devrait représenter jusqu'à près de 1,3 % du PIB hors pétrole (70 milliards de francs CFA), dont 33 milliards de francs CFA ont été budgétés. Elles sont convenues que le reste des dépenses liées aux élections devra être



financé par l'aide budgétaire extérieure ou par une hausse des recettes pétrolières conformément aux paramètres du programme<sup>2</sup>.

**20. Les politiques relatives au financement intérieur viseront à réduire l'exposition des banques publiques à l'État et à éviter le regroupement des échéances (graphiques 3 et 4 du texte).** Il s'agira notamment de limiter le refinancement des titres arrivant à échéance à 90 % au plus dans le cadre du scénario de référence et d'avoir recours à d'autres ressources pour continuer de réduire la dette intérieure. La structure de la dette intérieure a récemment évolué vers des échéances à court terme (bons du Trésor), qui ont accru les risques de refinancement et augmenté le coût de l'emprunt. Le Trésor doit améliorer sa communication avec les banques pour mieux expliquer l'amélioration de la position budgétaire en vue d'accéder à des échéances plus longues et des taux d'intérêt plus bas.



## D. Gouvernance budgétaire

**21. L'augmentation des recettes non pétrolières constitue une pièce maîtresse du programme des autorités pour améliorer la viabilité budgétaire.** Dans le cadre du programme, les autorités visent à augmenter les recettes fiscales non pétrolières pour les porter à près de 9 % du PIB hors pétrole d'ici 2020. Elles y parviendront i) en élargissant l'assiette fiscale ; ii) en réformant la TVA ; et iii) en renforçant les administrations fiscale et douanière, en s'appuyant sur les efforts consentis récemment pour mieux sécuriser les recettes fiscales et informatiser les procédures douanières.

<sup>2</sup> Pour structurer davantage le critère de réalisation relatif au solde primaire non pétrolier, l'ajustement en cas de recettes budgétaires supérieures au montant programmé (PAT, §23) a maintenant un niveau plancher, et le solde peut être ajusté à hauteur de 35 % des recettes excédentaires (contre 25 %).

**22. Les exonérations généralisées limitent considérablement l'assiette fiscale et justifient des mesures énergiques de la part des autorités.**

Les autorités doivent continuer d'adapter et d'éliminer les exonérations non conformes aux textes de loi (repère structurel existant) selon l'audit de 47 exonérations réalisé en 2017. Elles sont fermement décidées à ne pas prolonger ni renouveler les exonérations fiscales et douanières accordées actuellement aux activités de production et de raffinage du pétrole. En outre, pour assurer la transparence en matière d'exonérations, elles se sont engagées à publier périodiquement une liste des exonérations nouvellement prolongées et renouvelées (nouveau repère structurel proposé).

**23. Il est primordial d'augmenter les recettes de la TVA.** Les recettes de la TVA, qui représentent environ 1 % du PIB hors pétrole, font partie des plus faibles en Afrique. Un récent audit des accords d'exonérations douanières a révélé que nombre d'entre eux contiennent aussi par inadvertance des exonérations de la TVA. À partir des récents rapports d'assistance technique, les autorités entendent mettre en place un plan d'action pour améliorer le recouvrement de la TVA (repère structurel existant).

**24. Malgré un certain nombre d'améliorations, la gestion des finances publiques reste faible au Tchad.** Il convient de redoubler d'efforts pour mieux maîtriser les dépenses, assurer leur suivi et prévenir l'accumulation d'arriérés, notamment pour tirer parti des récentes améliorations limitées en matière de projections de trésorerie, de gestion de la dette, et de régularisation des dépenses avant ordonnancement. Reconnaisant le problème persistant posé par le recours aux dépenses avant ordonnancement, les autorités entendent publier un décret imposant un plafond à leur utilisation (nouveau repère structurel), conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Ce plafond limitera la part de dépenses avant ordonnancement aux dépenses primaires et s'appliquera de façon trimestrielle (MPEF, §33 et tableau 1).

**25. Il est fondamental d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie claire et transparente d'apurement des arriérés intérieurs pour favoriser la reprise économique.** Même si les autorités ont payé les arriérés intérieurs reconnus conformément au programme, il convient d'accélérer le paiement dès lors que des ressources supplémentaires sont disponibles. Il est crucial que les autorités s'abstiennent à ce stade de rembourser des arriérés non reconnus (arriérés non comptabilisés au Trésor). L'apurement de ces arriérés doit attendre l'achèvement de l'audit en cours et l'élaboration d'une stratégie d'apurement (nouveau repère structurel). Cette stratégie doit être transparente et faire l'objet d'une communication claire auprès du secteur privé.

## **E. Politique du secteur financier et politique monétaire**

**26. Malgré des retards, la mise en œuvre de la stratégie des autorités pour remédier à la vulnérabilité des banques a progressé de façon satisfaisante.** Les réformes prévues visent à améliorer le rôle d'intermédiation financière des banques. Les autorités ont pris une mesure décisive pour renforcer la résilience financière en remaniant la direction de l'une des banques et en engageant des consultants extérieurs pour analyser sa situation et sa stratégie financières et élaborer un plan de réorganisation (mesure préalable). Un travail similaire par d'autres consultants

extérieurs devrait démarrer prochainement pour l'autre banque publique. L'objectif est d'obtenir les rapports des consultants sur les deux banques et de les échanger avec les services du FMI et de la COBAC d'ici la fin du mois de février (repères structurels modifiés) afin de mettre en œuvre rapidement les réformes nécessaires, notamment dans le domaine de la gouvernance. En attendant, il est important que soient poursuivis les efforts d'amélioration de la position de liquidité des banques.

**27. Le Tchad a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre des mesures favorisant la stabilité de l'accord financier et monétaire régional, notamment en ce qui concerne la reconstitution des réserves de la BEAC.** L'accumulation des réserves de la BEAC souffre du non-rapatriement de toutes les recettes d'exportation, notamment des recettes pétrolières et minières, et la BEAC cherche donc à faire respecter plus rigoureusement la réglementation des changes actuelle par l'ensemble de ses membres. À cet égard, les autorités tchadiennes ont fourni tous les contrats et accords signés avec les compagnies pétrolières au secrétariat du comité de pilotage (COFIL) du PREF-CEMAC et autres comités concernés. Elles continueront d'appuyer les efforts de la BEAC i) en veillant au rapatriement et à la rétrocession de toutes les recettes de change des entités publiques aux banques résidentes, ii) en assurant le respect par toutes les administrations publiques, notamment les douanes, de la réglementation des changes en matière de domiciliation des recettes d'exportation, en fournissant à la BEAC des exemplaires de tous les titres d'exportation, iii) en fermant tous les comptes étrangers détenus par des entités publiques (notamment celles des secteurs extractifs), à l'exception de ceux autorisés par la BEAC, dont les états seront régulièrement communiqués à la BEAC, iv) en révisant les codes pétrolier et minier pour les rendre conformes à la réglementation des changes d'ici juin 2019, et v) en adressant à la Commission de la CEMAC d'ici la fin de l'année 2018 le plan de convergence du Tchad pour la période 2019-21, qui est conforme à l'accord au titre de la FEC et au cadre de convergence régional, notamment en matière d'apurement des arriérés extérieurs.

## F. Lutte contre la corruption et autres réformes structurelles

**28. Les efforts déployés actuellement pour améliorer la gouvernance budgétaire s'accompagnent de mesures visant à renforcer le cadre de lutte contre la corruption et la gouvernance de façon plus générale, qui constituent des enjeux majeurs pour le Tchad (annexe I).** Les mesures visant à renforcer la transparence et la responsabilisation contribueront à atténuer un obstacle majeur à la croissance du secteur privé et à l'efficacité des pouvoirs publics. La récente ratification de la Convention des Nations-Unies contre la corruption (CNUCC) et l'examen imminent de sa mise en œuvre contribueront à faire connaître la stratégie de lutte contre la corruption et à orienter les efforts. Le décret d'application relatif à la déclaration de patrimoine des hauts responsables de l'État est en cours d'élaboration. Le Tchad fait actuellement l'objet d'une évaluation au titre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) au regard de la norme de 2016 sur la transparence et la surveillance du secteur pétrolier.

**29. La mise en œuvre du Plan national de développement (PND) avance bien.** Les autorités ont avancé dans la mobilisation d'un certain nombre de financements de l'investissement public

auprès de créanciers multilatéraux et régionaux. La participation du secteur privé fait toujours défaut compte tenu du plafond zéro sur l'emprunt non concessionnel au titre du programme. Les autorités sont conscientes qu'il faut améliorer le niveau et l'efficacité de la production d'électricité et sont déterminées à rechercher un financement concessionnel pour favoriser l'investissement dans ce secteur (MPEF, ¶42). Récemment, une semaine nationale de réflexion sur la contribution du secteur privé à la reprise économique a préconisé des mesures à prendre par les autorités pour améliorer le climat des affaires (MPEF, ¶39).

## G. Financement, modalités et risques qui pèsent sur le programme

**30. Le programme est intégralement financé, avec de fermes assurances en place pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives pour le reste du programme (tableau 3 du texte).** L'aide budgétaire prévue pour 2018 devrait pour l'essentiel être décaissée au cours du quatrième trimestre. L'aide budgétaire supplémentaire de la Banque mondiale initialement prévue en 2018 est peu susceptible de se concrétiser, le premier décaissement ayant été considérablement retardé par l'achèvement tardif de la restructuration de Glencore. Les résultats du programme ne devraient pas en souffrir cette année, compte tenu de la masse salariale plus faible que prévu et du rééchelonnement de la plupart des arriérés extérieurs en souffrance. Même s'ils sont peu probables, des retards dans le décaissement de l'appui extérieur pourraient nuire au programme, car ils entraîneraient une baisse des dépenses, un accroissement du financement intérieur net, et une diminution des avoirs extérieurs nets.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Appui budgétaire</b>	<b>143</b>	<b>268</b>	<b>130</b>	<b>123</b>	<b>65</b>
Multilatéral	86	209	95	...	...
Bilatéral	56	59	35	...	...
<b>Financement du FMI</b>	<b>49</b>	<b>149</b>	<b>79</b>	<b>40</b>	<b>0</b>
<i>Pourcentage de la quote-part</i>	25	75	40	20	0

Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

**31. Les services du FMI et les autorités sont parvenus à un accord sur les critères de réalisation à fin juin 2019, ainsi que sur : i) deux mesures préalables** liées au budget 2019 et à l'audit de la plus grande banque publique ; ii) trois nouveaux repères structurels (publication des listes d'exonérations, limitation du recours aux dépenses avant ordonnancement, et adoption d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs initialement prévus pour fin octobre 2018) ; iii) un repère structurel modifié relatif à la réforme du secteur bancaire. Les objectifs indicatifs pour fin mars, septembre et décembre 2019 ont également été décidés. Les variations des flux extérieurs, notamment de l'aide budgétaire et des recettes pétrolières, sont prises en compte au moyen d'éléments d'ajustement du financement intérieur, du solde primaire hors pétrole, et du paiement des arriérés intérieurs (PAT, §23).

**32. Même si les perspectives économiques sont meilleures, le programme reste exposé à des risques, notamment de nouveaux risques.** D'une part, une forte baisse du prix du pétrole reste un risque important pour le programme, même si son impact négatif devrait en partie être atténué par les dispositions pour imprévus du nouvel accord sur la dette envers Glencore. Dans ce cas, une aide extérieure et un ajustement supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour limiter l'impact potentiel sur la position de l'État à l'égard de la BEAC. D'autre part, compte tenu du potentiel d'augmentation des recettes pétrolières et de l'allègement général des pressions de liquidité sur l'État, les risques de dépassement des dépenses primaires, notamment de la masse salariale, ont augmenté, en particulier face aux fortes revendications sociales et à l'imminence des élections législatives. De même, il existe un risque d'emprunt non concessionnel, compte tenu des fortes pressions exercées par les énormes besoins en investissements en infrastructures. Les risques habituels liés à la situation sécuritaire tendue sont toujours présents. Enfin, le renouvellement incessant des responsables de niveau intermédiaire et de haut niveau dans les ministères complique la conduite de la politique économique et présente un risque pour le programme. L'attachement résolu et démontré des autorités au programme constitue un facteur essentiel d'atténuation de ces risques.

**33. La capacité du Tchad à rembourser le FMI demeure appropriée.** L'encours des obligations envers le FMI sur la base des tirages actuels et prospectifs culminerait à 3,5 % du PIB et à 10,2 % des exportations de biens et services en 2019, tandis que les remboursements annuels atteindront des niveaux maxima de 0,4 % du PIB et de 5,1 % des recettes fiscales en 2025.

**34. La BEAC et la COBAC ont continué de mettre en œuvre leurs engagements et ont fourni des assurances à l'appui des programmes des pays de la CEMAC.** Compte tenu de la plus faible accumulation d'avoirs extérieurs nets et de l'amélioration des perspectives macroéconomiques, la BEAC a relevé son taux directeur en octobre. Conformément aux assurances de politique régionale présentées en juin 2018, la BEAC soumettra d'ici la fin de l'année à l'adoption par le comité ministériel de l'UMAC la nouvelle réglementation des changes et commencera à utiliser un nouveau système de comptabilisation des opérations monétaires, permettant ainsi au nouveau cadre de politique monétaire d'être totalement opérationnel. Les assurances actualisées présentent de nouvelles projections relatives aux avoirs extérieurs nets régionaux, avec une révision à la baisse du niveau de fin 2018 mais une révision à la hausse de la projection de fin 2019. Pour que ces projections se réalisent, les assurances actualisées réitérent la volonté de la BEAC de mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive, et la détermination des États membres à mettre en œuvre en place des politiques d'ajustement dans le cadre de leurs programmes appuyés par le FMI. La BEAC et les autorités nationales se sont mises d'accord sur le principe de consultations semestrielles, à compter du premier semestre 2019, pour analyser la mise en œuvre de la stratégie régionale ainsi que recenser et adopter les mesures correctives supplémentaires qui s'avéreraient nécessaires aux niveaux national et/ou régional pour permettre la poursuite de l'appui financier du FMI (ou pour adopter de nouveaux appuis) dans le cadre des programmes appuyés par l'institution avec les membres de la CEMAC. Ces assurances sont fondamentales pour la réussite du programme du Tchad, dans la mesure où elles favoriseront la reconstitution d'une couverture suffisante des réserves extérieures pour garantir la viabilité extérieure de la région.

**35. La BEAC continue de mettre en œuvre le reste des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes de 2017.** Le passage complet de la BEAC aux normes internationales d'information financière (IFRS) avance plus ou moins comme prévu, et des mesures sont prises pour accélérer l'adoption de modifications aux instruments juridiques secondaires afin de les harmoniser avec les Statuts de la BEAC, en consultation avec les services du FMI.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**36. La situation budgétaire s'est améliorée en 2018 mais la situation sociale et économique reste très difficile.** Les résultats budgétaires sont restés encourageants, avec une hausse des recettes non pétrolières et une diminution de la masse salariale. Toutefois, la faiblesse de l'exécution budgétaire a ralenti la reprise du secteur non pétrolier.

**37. Le programme est sur la bonne voie et les autorités demeurent résolument attachées au programme de réformes.** Tous les critères de réalisation ont été satisfaits sauf un et les données provisoires semblent indiquer que le programme était toujours sur la bonne voie à fin septembre. En dépit de retards, le programme de réformes structurelles reste plus ou moins sur la bonne voie.

**38. La vulnérabilité liée à la dette publique s'est atténuée mais reste élevée.** Avec la restructuration de la dette envers Glencore et la forte diminution de l'encours de la dette publique en 2018, les facteurs de vulnérabilité ont été considérablement atténués cette année. Toutefois, le risque de surendettement du Tchad demeure élevé selon le nouveau cadre de viabilité de la dette pour pays à faible revenu (CVD-PFR), en raison de l'application au Tchad d'un plafond plus faible du ratio du service de la dette aux recettes (par rapport au cadre précédent). Pour préserver la viabilité de la dette et continuer de réduire les facteurs de vulnérabilité, les autorités doivent : i) éviter d'alourdir indûment la charge existante de la dette extérieure, notamment en renonçant à l'emprunt non concessionnel et en recherchant des prêts concessionnels pour leurs projets hautement prioritaires ; ii) maintenir la dette intérieure sur une trajectoire à la baisse (en dépit de l'augmentation éventuelle de l'encours de la dette intérieure après l'achèvement de l'audit des arriérés intérieurs) ; et iii) améliorer la gestion de la dette.

**39. La politique budgétaire en 2019 et à moyen terme doit rester axée sur la mobilisation des recettes non pétrolières et le maintien de la prudence budgétaire, tout en améliorant l'exécution du budget.** Il convient de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du programme d'une augmentation régulière des recettes non pétrolières, notamment en élargissant l'assiette fiscale, et plus particulièrement en évitant de renouveler des exonérations arrivant à échéance et en refusant de renouveler ou de prolonger des exonérations au titre d'activités existantes de production et de raffinage du pétrole. Du côté des dépenses, les autorités doivent surtout continuer de maîtriser la masse salariale tout en permettant une reprise des autres dépenses primaires, notamment dans les secteurs sociaux. Il est essentiel que les dépenses au-delà de celles budgétées ne soient effectuées que si une aide budgétaire extérieure est disponible ou si des recettes pétrolières supplémentaires se concrétisent (conformément au programme).

**40. Malgré des retards, la mise en œuvre de la stratégie des autorités pour remédier à la vulnérabilité des banques publiques avance bien.** La liquidité des banques s'est légèrement améliorée en 2018 mais les facteurs de vulnérabilité restent non négligeables. Les autorités doivent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les mesures décidées afin d'examiner et de réorganiser les banques publiques, de façon à renforcer leurs positions. Des efforts visant à régler les arriérés intérieurs et à réduire la dette intérieure continueraient d'alléger les pressions sur la liquidité.

**41. Les risques auxquels est exposé le programme se sont atténués mais restent élevés.** Les risques habituels liés à la baisse du prix du pétrole et à une détérioration de la situation sécuritaire demeurent considérables. D'autres risques pèsent sur le programme, tels que des dépassements de dépenses, surtout dans le cas de recettes pétrolières supérieures aux attentes, et le recours à l'emprunt non concessionnel. Enfin, le renouvellement fréquent des responsables de niveau intermédiaire et de haut niveau dans les ministères complique la conduite de la politique économique. L'attachement résolu et démontré des autorités au programme et les dispositions pour imprévus du nouveau contrat relatif à la dette envers Glencore constituent des facteurs essentiels d'atténuation de ces risques.

**42. La stratégie régionale de la CEMAC a contribué à éviter une crise immédiate mais reste confrontée à des vents contraires.** Une mise en œuvre inégale des programmes, un rapatriement insuffisant des recettes d'exportation, et des retards dans l'autorisation de programmes appuyés par le FMI avec deux pays membres ont contribué à une insuffisance d'accumulation des réserves, malgré des prix du pétrole supérieurs aux projections. La situation socio-politique et sécuritaire de la région demeure difficile et la croissance faible. Toutefois, la BEAC et la COBAC ont bien avancé dans la réalisation de leurs assurances, notamment en continuant de durcir les conditions de liquidité pour favoriser les réserves régionales.

**43. Sur la base des résultats obtenus par le Tchad dans le cadre du programme et de la bonne mise en œuvre des assurances régionales, les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.** Les services du FMI souscrivent également à la demande de dérogation faite par les autorités pour non-observation du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs, ainsi qu'à la demande de modification des critères de réalisation relatifs aux arriérés extérieurs et au solde primaire hors pétrole. Ils proposent l'achèvement de la revue des assurances de financement. Ils conseillent en outre de subordonner l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC à la mise en œuvre de mesures fondamentales au niveau de l'union, telles que définies dans le document de référence de l'union de décembre 2018 .

Tableau 1. Tchad : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016-22

	2016	2017	2018		2019		2020		2021		2022		
	Prel.	Prel.	Prog. <sup>1</sup>	1e Rev.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	Proj.		
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
<b>Secteur réel</b>													
PIB à prix constants	-6.4	-3.1	2.4	3.5	3.5	3.1	3.6	4.6	6.9	6.1	4.8	4.9	5.4
PIB pétrolier	-8.4	-16.2	6.1	15.7	15.2	15.2	8.0	12.7	21.9	16.8	8.2	8.2	10.6
PIB non pétrolier	-6.0	-0.5	1.6	1.4	1.5	1.0	2.7	3.0	3.8	3.8	4.0	4.0	4.0
Déficateur du PIB	-1.2	-0.9	1.7	2.2	2.2	2.3	2.5	2.7	3.0	2.9	3.0	3.0	2.9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) <sup>1</sup>	-1.1	-0.9	1.9	2.1	2.1	2.5	2.6	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
<b>Prix du pétrole</b>													
Brent (dollars/baril) <sup>2</sup>	44.0	54.4	55.9	64.7	73.3	71.9	72.5	72.3	68.7	69.4	66.0	66.8	65.0
Prix du pétrole tchadien (dollars/baril) <sup>2</sup>	36.2	49.4	49.9	60.7	67.6	66.2	68.5	67.3	64.7	63.4	62.0	60.8	59.0
Production de pétrole à l'exportation (millions de barils)	44.4	35.9	49.0	39.1	39.8	39.8	42.6	44.8	53.5	53.5	58.5	58.5	65.5
Taux de change FCFA/dollar (moyenne)	592.7	580.9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Monnaie et crédit</b>													
Avoir extérieurs nets	-38.2	0.5	1.9	8.5	11.8	8.2	6.3	10.1	10.7	10.5	9.5	10.5	5.3
Avoirs intérieurs nets	30.5	-4.7	5.5	-0.9	-4.6	-3.1	1.2	-0.3	-3.1	-1.7	-2.4	-3.7	1.5
dont : créances sur le gouvernement (net)	26.5	-4.4	3.3	2.2	-0.2	-0.2	0.0	1.1	-4.5	-2.9	-3.9	-4.9	0.2
dont : créances sur le secteur privé (net)	-2.7	-1.7	2.2	1.7	1.0	0.8	1.2	1.3	1.4	1.2	1.5	1.2	1.3
Monnaie et quasi-monnaie	-7.7	-4.3	7.4	7.6	7.2	5.0	7.5	9.8	7.7	8.8	7.1	6.8	6.9
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole/monnaie au sens large) <sup>4</sup>	5.1	5.3	4.6	5.0	5.1	5.2	5.1	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
<b>Secteur extérieur (valorisé en dollars)</b>													
Exportations de biens et services (FAB)	-15.4	10.5	5.7	26.5	37.8	34.0	7.0	9.8	15.4	11.9	5.0	5.0	8.6
Importations de biens et services (FAB)	-15.3	3.0	3.8	20.7	20.3	17.4	6.3	6.8	10.2	8.5	5.7	6.3	10.7
Volume des exportations	-3.9	-15.1	5.8	7.3	7.5	7.5	5.7	10.0	20.1	16.2	7.8	7.8	10.3
Volume des importations	-10.4	1.3	2.0	18.7	18.1	14.7	4.9	5.6	8.9	8.0	4.1	5.9	10.7
Solde global de la balance des paiements (% du PIB)	-8.6	-1.1	-2.0	1.5	1.3	0.9	0.6	1.0	1.1	1.1	0.9	1.0	-0.3
Solde courant, y.c. transferts officiels courants (% du PIB)	-9.2	-5.7	-3.2	-4.3	-4.2	-4.7	-5.5	-5.2	-4.4	-4.4	-4.6	-5.3	-5.5
Termes de l'échange	-6.9	28.1	-1.8	16.0	25.8	21.8	-0.1	-1.2	-5.1	-4.2	-4.2	-3.0	-1.5
Dette extérieure (pourcentage du PIB) <sup>5</sup>	27.1	27.3	27.8	26.0	26.2	26.9	24.9	25.4	22.2	22.8	19.7	20.3	17.8
VAN de la dette extérieure (% des exportations de B&S)	97.2	94.9	69.0	76.4	72.0	69.8	66.8	64.5	56.6	56.2	51.3	51.2	44.3
(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)													
<b>Finances publiques</b>													
Recettes et dons	14.9	17.1	19.2	18.5	19.4	18.9	18.5	18.9	20.0	20.0	19.5	19.7	19.8
dont : recettes pétrolières <sup>6</sup>	3.5	4.1	6.5	5.4	6.3	6.4	5.9	6.8	7.2	7.5	7.0	7.2	7.1
dont : recettes non pétrolières	8.4	8.7	8.4	8.2	8.3	8.3	8.8	8.8	9.2	9.2	9.6	9.6	9.9
Dépenses	18.0	18.0	18.5	17.9	18.3	17.8	18.3	18.7	18.4	18.4	18.0	18.0	17.4
Dépenses courantes	14.2	13.7	13.3	12.4	12.9	12.3	12.4	12.6	12.4	12.3	11.8	11.7	11.1
Dépenses d'investissement	3.7	4.4	5.3	5.5	5.5	5.5	5.9	6.1	6.0	6.1	6.2	6.3	6.3
Solde primaire hors pétrole (base engagement, hors dons) <sup>7</sup>	-4.4	-3.8	-4.3	-4.5	-4.4	-3.8	-4.1	-4.5	-3.7	-3.7	-3.0	-3.0	-2.3
Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus)	-3.0	-1.0	0.7	0.6	1.0	1.1	0.2	0.2	1.6	1.6	1.5	1.7	2.4
Solde budgétaire de référence pour la CEMAC (pourcentage du PIB) <sup>8</sup>	...	0.4	-0.8	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.9	-0.4	-0.5	0.2	0.4	1.1
Dette totale (en % du PIB)	51.2	52.4	47.7	48.1	49.2	49.8	45.4	45.6	40.8	41.2	36.9	37.5	33.9
dont : dette intérieure (en % du PIB)	24.0	25.1	19.9	22.1	23.0	22.9	20.5	20.1	18.6	18.4	17.2	17.2	16.1
<b>Pour mémoire:</b>													
PIB nominal (milliards de francs CFA)	5,984	5,746	6,271	6,077	6,079	6,062	6,455	6,514	7,103	7,109	7,669	7,676	8,319
dont : PIB hors pétrole	4,838	4,829	5,006	5,005	5,011	4,995	5,283	5,290	5,631	5,637	6,028	6,035	6,449
PIB nominal (milliards de dollars)	10.1	9.9	11.5	11.1	11.0	11.0	11.8	11.6	13.1	12.9	14.2	14.0	15.3

Sources : autorités tchadiennes; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le taux d'inflation de 2017 est basé sur les données des autorités en utilisant 2014 comme l'année de référence.<sup>2</sup> Projections des PEM pour le cours du brut de Brent.<sup>3</sup> Le prix du pétrole tchadien est le prix du Brent moins une décote pour la qualité.<sup>4</sup> Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.<sup>5</sup> Administration centrale, y compris dette garantie par l'État.<sup>6</sup> Les recettes pétrolières pour 2018 comprennent les recettes issues de la cargaison de pétrole initialement prévue pour 2017.<sup>7</sup> Total des recettes, dons et recettes pétrolières exclus, moins total des dépenses à l'exclusion des paiements nets d'intérêt et investissements financés sur ressources extérieures.<sup>8</sup> Le solde budgétaire de référence de la CEMAC correspond au solde budgétaire global moins l'épargne issue des recettes pétrolières qui équivaut à 20 % des recettes pétrolières de l'année en cours plus 80 % des recettes pétrolières dépassant la moyenne observée au cours des trois années précédentes.



**Tableau 2. Tchad : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016-22**  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022
	Prel.	Prel.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	721	825	971	944	975	1,000	1,126	1,130	1,178	1,186	1,178	1,186	1,275
Recettes	576	619	732	735	778	827	922	941	1,000	1,016	1,000	1,016	1,096
Pétrole <sup>1</sup>	171	199	318	320	312	359	403	420	421	434	421	434	455
Non pétrolières	405	420	414	414	466	468	519	521	579	582	579	582	641
Fiscales	339	373	397	397	439	441	491	493	549	551	549	551	602
Non fiscales	66	47	18	18	26	26	28	28	30	30	30	30	39
Dons	145	206	239	210	197	173	204	189	178	170	178	170	178
Assistance budgétaire	65	102	151	122	84	60	83	68	43	36	43	36	35
Dons projets	81	103	88	88	113	113	121	121	135	135	143	135	143
Dépenses	869	871	919	887	966	989	1,035	1,038	1,087	1,086	1,087	1,086	1,123
Courantes	689	659	644	613	656	666	696	694	712	706	712	706	718
Traitements et salaires	365	376	354	324	359	350	363	355	367	358	367	358	362
Biens et services	96	88	87	87	97	109	112	114	119	121	119	121	129
Transferts et subventions	108	103	112	112	123	131	135	137	145	147	145	147	153
Intérêts	121	92	91	90	78	77	87	88	82	80	82	80	74
Intérieurs	12	34	27	27	22	22	27	30	30	29	30	29	27
Extérieurs	109	58	64	63	56	55	60	58	52	51	47	47	47
<i>dont prêt Glencore (avant restructuration)</i>	90	51	78	76	52	58	35	38	15	20	15	20	5
<i>Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)</i>		51	53	48	43	43	46	47	38	39	38	39	36
Investissement	180	212	274	274	310	323	339	344	375	380	375	380	405
Financement intérieur	51	36	83	83	105	118	119	124	130	135	130	135	145
Financement extérieur <sup>2</sup>	129	176	191	191	205	205	220	220	245	245	245	245	260
Solde global (dons compris, base engagement)	-147	-47	52	57	9	10	92	92	92	101	92	101	152
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.) <sup>3</sup>	-214	-183	-222	-192	-217	-240	-209	-209	-180	-179	-180	-179	-148
Instances de paiement fin d'année précédente <sup>4</sup>	-103	-80	-12	-12	-43	-43	-75	-75	-79	-79	-79	-79	-91
Instances de paiement fin d'année <sup>4</sup>	80	12	43	43	75	75	79	79	91	91	91	91	80
Accumulation d'arriérés (RAP) <sup>5</sup>	-10	6	-60	-60	-50	-50	-35	-35	-35	-35	-35	-35	-15
Remboursement d'autres arriérés <sup>6</sup>	-72	-13	-54	-54	-10	-10	-10	-10	-20	-20	-20	-20	-45
Solde global (dons compris, base caisse)	-253	-122	-31	-26	-19	-18	51	51	49	58	49	58	81
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)	-320	-259	-304	-275	-245	-268	-250	-250	-223	-222	-223	-222	-219
Financement	252	122	30	25	18	18	-51	-51	-49	-57	-49	-57	-81
Financement intérieur	299	45	21	9	28	14	-8	-11	6	-6	6	-6	-11
Financement bancaire	50	9	11	8	69	56	-27	-24	-14	-24	-14	-24	-65
Banque centrale (BEAC)	61	-11	11	8	69	56	-27	-24	-14	-24	-14	-24	-65
Dépôts	-6	-24	-72	-74	25	12	-47	-45	-8	-17	-8	-17	-4
Avances (nettes)	30	-14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-48
FMI	37	27	83	83	44	44	20	20	-6	-6	-6	-6	-13
Banques commerciales (dépôts)	-11	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements (net)	250	-37	1	-8	-41	-43	18	13	21	18	21	18	55
<i>amortissement</i>	-53	-71	-192	-192	-85	-85	-189	-149	-91	-76	-91	-76	-78
<i>prêts banques commerciales</i>	-10	11	54	54	0	0	10	10	10	10	10	10	15
<i>prêts non bancaires (flux)<sup>7</sup></i>	60	2	45	45	30	32	32	35	35	39	35	39	41
<i>Bons de Trésor Assimilables (nets)</i>	79	-6	32	85	-35	-45	-5	-5	-4	-5	-4	-5	78
<i>Obligations du Trésor Assimilables (flux)</i>	174	27	62	0	49	56	170	122	71	50	58	58	58
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	0	73	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement extérieur	-47	77	10	17	-10	4	-42	-40	-56	-52	-56	-52	-70
Prêts (nets)	-104	30	-9	-10	-36	-23	-67	-65	-80	-77	-80	-77	-95
Décaissements	18	159	85	85	62	73	67	64	76	72	76	72	76
Budgétaires	0	88	26	26	0	13	0	0	0	0	0	0	0
Projets	18	71	58	58	62	60	67	64	76	72	76	72	76
Amortissement	-122	-128	-94	-95	-98	-96	-134	-129	-156	-148	-156	-148	-171
<i>Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)</i>		-59	-40,1	-40,2	-34,6	-35	-66	-64	-79	-77	-79	-77	-93
Allègement/rééchelonnement de la dette (PPTe)	30	30	26	27	26	27	24	25	24	25	24	25	25
Arriérés extérieurs <sup>8</sup>	27	17	-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>													
PIB hors pétrole	4,838	4,829	5,011	4,995	5,283	5,290	5,631	5,637	6,028	6,035	6,028	6,035	6,449
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	196	202	214	214		245							
Dépôts dans les banques (principalement BEAC)	114	119	190	193	165	181	212	225	220	243	220	243	247
(en mois de dépenses sur financement intérieur)	1,9	2,0	3,1	3,3	2,6	2,8	3,1	3,3	3,1	3,5	3,1	3,5	3,4
Avances statutaires BEAC <sup>9</sup>	485	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	480	432

Sources : autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1</sup> Net des appels de fonds et des coûts de transport liés à la participation de la SHT dans des entreprises pétrolières privées.

<sup>2</sup> Inclut les projets financés par la BDEAC mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés dans le financement intérieur.

<sup>3</sup> Recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins dépenses totales hors paiements d'intérêts nets et investissements financés sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Différence entre les engagements et les décaissements et les erreurs et les omissions.

<sup>5</sup> Arriérés reconnus, comptabilisés par le Trésor dans le tableau des restes à payer.

<sup>6</sup> Les autres arriérés comprennent les arriérés non reconnus (dont le montant total sera précisé à l'issue de l'audit des arriérés) et les arriérés de 54 milliards de FCFA de la société publique

Coton Tchad envers les banques nationales qui ont été apurés en 2018.

<sup>7</sup> Prêts bilatéraux ou multilatéraux en FCFA (par exemple, BDEAC et prêt du Cameroun en 2016).

<sup>8</sup> Les 27 milliards en 2016 incluent des arriérés envers la Chine, apurés par un accord conclu en avril 2017.

<sup>9</sup> La totalité de la dette envers la BEAC a été consolidée et rééchelonnée en septembre 2017 sous forme de titres à long terme.

**Tableau 3. Tchad : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016-22**  
(en % du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Prel.	Prel.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.
Recettes et dons	14.9	17.1	19.4	18.9	18.5	18.9	20.0	20.0	19.5	19.7	19.8			
Recettes	11.9	12.8	14.6	14.7	14.7	15.6	16.4	16.7	16.6	16.8	17.0			
Pétrole <sup>1</sup>	3.5	4.1	6.3	6.4	5.9	6.8	7.2	7.5	7.0	7.2	7.1			
Hors pétrole	8.4	8.7	8.3	8.3	8.8	8.8	9.2	9.2	9.6	9.6	9.9			
Fiscales	7.0	7.7	7.9	7.9	8.3	8.3	8.7	8.7	9.1	9.1	9.3			
Non-fiscales	1.4	1.0	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6			
Dons	3.0	4.3	4.8	4.2	3.7	3.3	3.6	3.4	3.0	2.8	3.4			
Assistance budgétaire	1.3	2.1	3.0	2.4	1.6	1.1	1.5	1.2	0.7	0.6	0.7			
Dons projets	1.7	2.1	1.8	1.8	2.1	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.7			
Dépenses	18.0	18.0	18.3	17.8	18.3	18.7	18.4	18.4	18.0	18.0	17.4			
Courantes	14.2	13.7	12.9	12.3	12.4	12.6	12.4	12.3	11.8	11.7	11.1			
Traitements et salaires	7.5	7.8	7.1	6.5	6.8	6.6	6.5	6.3	6.1	5.9	5.6			
Biens et services	2.0	1.8	1.7	1.7	1.8	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	10.0			
Transferts et subventions	2.2	2.1	2.2	2.2	2.3	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4			
Intérêts	2.5	1.9	1.8	1.8	1.5	1.5	1.5	1.6	1.4	1.3	1.1			
Intérieurs	0.2	0.7	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4			
Extérieurs	2.3	1.2	1.3	1.3	1.1	1.0	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7			
<i>dont prêt Glencore (avant restructuration)</i>	1.9	1.1	1.6	1.5	1.0	1.1	0.6	0.7	0.2	0.3				
<i>Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)</i>		1.1	1.1	1.0	0.8	0.8	0.8	0.8	0.6	0.7	0.6			
Investissement	3.7	4.4	5.5	5.5	5.9	6.1	6.0	6.1	6.2	6.3	6.3			
Financement intérieur	1.1	0.7	1.7	1.7	2.0	2.2	2.1	2.2	2.1	2.2	2.2			
Financement extérieur <sup>2</sup>	2.7	3.6	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	4.1	4.1	4.0			
Solde global (dons compris, base engagement)	-3.0	-1.0	1.0	1.1	0.2	0.2	1.6	1.6	1.5	1.7	2.4			
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.) <sup>3</sup>	-4.4	-3.8	-4.4	-3.8	-4.1	-4.5	-3.7	-3.7	-3.0	-3.0	-2.3			
Instances de paiement fin d'année précédente <sup>4</sup>	-2.1	-1.6	-0.2	-0.2	-0.8	-0.8	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.4			
Instances de paiement fin d'année <sup>4</sup>	1.6	0.2	0.9	0.9	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.2			
Accumulation d'arriérés (RAP) <sup>5</sup>	-0.2	0.1	-1.2	-1.2	-0.9	-0.9	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.2			
Remboursement d'autres arriérés <sup>6</sup>	-1.5	-0.3	-1.1	-1.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.7			
Solde global (dons compris, base caisse)	-5.2	-2.5	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3	0.9	0.9	0.8	1.0	1.3			
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)	-6.6	-5.4	-6.1	-5.5	-4.6	-5.1	-4.4	-4.4	-3.7	-3.7	-3.4			
Financement	5.2	2.5	0.6	0.5	0.3	0.3	-0.9	-0.9	-0.8	-0.9	-1.3			
Financement intérieur	6.2	0.9	0.4	0.2	0.5	0.3	-0.2	-0.2	0.1	-0.1	-0.2			
Financement bancaire	1.0	0.2	0.2	0.2	1.3	1.1	-0.5	-0.4	-0.2	-0.4	-1.0			
Banque centrale (BEAC)	1.3	-0.2	0.2	0.2	1.3	1.1	-0.5	-0.4	-0.2	-0.4	-1.0			
Dépôts	-0.1	-0.5	-1.4	-1.5	0.5	0.2	-0.8	-0.8	-0.1	-0.3	-0.1			
Avances (nettes)	0.6	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.7			
FMI	0.8	0.6	1.7	1.7	0.8	0.8	0.4	0.4	-0.1	-0.1	-0.2			
Banques commerciales (dépôts)	-0.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Autres financements (net)	5.2	-0.8	0.0	-0.2	-0.8	-0.8	0.3	0.2	0.3	0.3	0.8			
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	0.0	1.5	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Financement extérieur	-1.0	1.6	0.2	0.3	-0.2	0.1	-0.8	-0.7	-0.9	-0.9	-1.1			
Prêts (nets)	-2.2	0.6	-0.2	-0.2	-0.7	-0.4	-1.2	-1.1	-1.3	-1.3	-1.5			
Décaissements	0.4	3.3	1.7	1.7	1.2	1.4	1.2	1.1	1.3	1.2	1.2			
Amortissement	-2.5	-2.7	-1.9	-1.9	-1.9	-1.8	-2.4	-2.3	-2.6	-2.5	-2.7			
<i>Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)</i>		-1.2	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-1.2	-1.1	-1.3	-1.3	-1.4			
Allègement/reechelonement de la dette	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4			
Arriérés extérieurs <sup>7</sup>	0.6	0.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Écart de financement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
<i>Pour mémoire:</i>														
PIB hors pétrole	4,838	4,829	5,011	4,995	5,283	5,290	5,631	5,637	6,028	6,035	6,449			
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	4.1	4.2	4.3	4.3		4.6								
Dépôts dans les banques (y compris BEAC)	2.4	2.5	3.8	3.9	3.1	3.4	3.8	4.0	3.7	4.0	3.8			
(en mois de dépenses sur financement intérieur)	1.9	2.0	3.1	3.3	2.6	2.8	3.1	3.3	3.1	3.5	3.4			
Avances statutaires BEAC <sup>8</sup>	10.0	9.9	9.6	9.6	9.1	9.1	8.5	8.5	8.0	7.9	6.7			

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1</sup> Net des appels de fonds et des coûts de transport liés à la participation de la SHT dans des entreprises pétrolières privées.

<sup>2</sup> Inclut les projets financés par la BDEAC mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés dans le financement intérieur.

<sup>3</sup> Recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins dépenses totales hors paiements d'intérêts nets et investissements financés sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Différence entre les engagements et les décaissements et les erreurs et les omissions.

<sup>5</sup> Arriérés reconnus, comptabilisés par le Trésor dans le tableau des restes à payer.

<sup>6</sup> Les autres arriérés comprennent les arriérés non reconnus (dont le montant total sera précisé à l'issue de l'audit des arriérés) et les arriérés de 54 milliards de FCFA de la société publique Coton Tchad envers

<sup>7</sup> Les 27 milliards en 2016 incluent des arriérés envers la Chine, apurés par un accord conclu en avril 2017.

<sup>8</sup> La totalité de la dette envers la BEAC a été consolidée et rééchelonnée en septembre 2017 sous forme de titres à long terme.

**Tableau 4. Tchad : Balance des paiements, 2016-22**  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022
	Prel.	Prel.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	2e Rev.	Proj.	Proj.
Solde courant, transferts officiels courants inclus	-638	-382	-403	-408	-426	-398	-312	-312	-356	-410	-470		
Balance commerciale	135	177	513	483	523	582	731	725	733	710	729		
Exportations (FAB) :	1,318	1,432	1,886	1,855	2,032	2,072	2,337	2,301	2,442	2,401	2,593		
dont : pétrole	955	1,045	1,477	1,446	1,596	1,649	1,879	1,841	1,959	1,919	2,072		
Volume des exportations de pétrole (millions de barils)	44	36	40	40	43	45	53	53	58	58	65		
Prix Doba (milliers de FCFA)	21.5	29.1	37.1	36.3	37.5	36.8	35.1	34.4	33.5	32.8	31.7		
Importations (FAB)	-1,184	-1,255	-1,373	-1,372	-1,509	-1,490	-1,605	-1,576	-1,709	-1,692	-1,864		
Services (net)	-1,034	-978	-1,159	-1,130	-1,197	-1,220	-1,355	-1,333	-1,408	-1,385	-1,524		
Revenu des facteurs (net)	-107	-75	-183	-186	-204	-201	-226	-234	-190	-244	-211		
Transferts courants (net)	370	495	425	426	452	441	537	530	509	510	536		
Officiels (net)	85	149	108	108	122	112	182	168	148	141	146		
Privés (net)	285	346	317	318	330	329	355	363	361	369	390		
Compte de capital et d'opérations financières	34	171	308	312	382	390	391	388	425	489	486		
Transferts en capital	77	100	84	84	109	109	117	117	131	131	139		
Investissements directs étrangers	145	211	263	268	324	332	321	321	355	391	383		
Autres investissements à moyen et long terme	-131	-71	-49	-50	-61	-56	-82	-98	-95	-82	-97		
Secteur public (hors prêts d'appui budgétaire)	-119	-58	-35	-36	-46	-36	-67	-65	-80	-77	-95		
Secteur privé	-12	-13	-14	-14	-15	-21	-15	-33	-15	-5	-2		
Capital à court terme	-57	-69	10	10	10	5	34	47	33	48	60		
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Solde global	-604	-211	-95	-95	-44	-8	78	75	68	79	16		
Financement	421	-81	-193	-171	-110	-135	-123	-120	-91	-104	-42		
Variation des réserves nettes (baisse +)	421	-81	-193	-171	-110	-135	-123	-120	-91	-104	-42		
Financement exceptionnel	57	119	28	35	26	27	24	25	24	25	25		
Allègement de la dette (PPTE)	30	30	26	27	26	27	24	25	24	25	25		
Autres recettes exceptionnelles	0	73	9	9	0	0	0	0	0	0	0		
Accumulation d'arriérés extérieurs	27	17	-7	0	0	0	0	0	0	0	0		
Besoin de financement	-126	-173	-260	-231	-128	-117	-20	-20	2	0	0		
Besoin de financement (en pourcentage du PIB)	-2.1	-3.0	-4.3	-3.8	-2.0	-1.8	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0		
Financement attendu (hors FMI; prêts budgétaires attendus et dons compris)	88	145	177	148	84	73	0	0	0	0	0		
Écart résiduel/financement FMI, dont	-37	-28	-83	-83	-44	-44	-20	-20	2	0	0		
FEC du FMI	37	27	83	83	44	44	20	20	...	...	...		
<i>Pour mémoire :</i>													
Solde courant (prêts budgétaires attendus compris ; pourcentage du PIB)	-9.2	-5.7	-4.2	-4.7	-5.5	-5.2	-4.4	-4.4	-4.6	-5.3	-5.6		
Balance des paiements globale (prêts budgétaires attendus compris ; pourcentage du PIB)	-8.6	-1.1	1.3	0.9	0.6	1.0	1.1	1.1	0.9	1.0	0.2		
Exportations (pourcentage du PIB)	22.0	24.9	31.0	30.6	31.5	31.8	32.9	32.4	31.8	31.3	31.2		
dont : pétrole	16.0	18.2	24.3	23.9	24.7	25.3	26.4	25.9	25.5	25.0	24.9		
Importations (pourcentage du PIB)	-19.8	-21.8	-22.6	-22.6	-23.4	-22.9	-22.6	-22.2	-22.3	-22.0	-22.4		
IDÉ (pourcentage du PIB)	2.4	3.7	4.3	4.4	5.0	5.1	4.5	4.5	4.6	5.1	4.6		
Réserves de change brutes (milliards de dollars EU)	-0.3	-0.2	0.2	0.1	0.4	0.4	0.6	0.6	0.8	0.8	0.8		

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

**Tableau 5. Tchad : Situation monétaire, 2016-22**  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018				2019				2020	2021	2022
	Prel.	Prel.	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Proj.	Proj.	Proj.
			Prel.	Prel.	Proj.	Proj.							
Avoirs extérieurs nets	-303.7	-299.4	-267.1	-248.8	-285.8	-225.4	-210.0	-185.0	-178.0	-129.2	-19.2	100.9	165.6
Banque centrale	-302.2	-257.0	-232.0	-203.1	-220.8	-170.4	-165.0	-140.0	-130.0	-79.2	20.8	130.9	185.6
Avoirs extérieurs	13.0	12.5	12.9	29.8	12.0	54.6	60.0	110.0	120.0	190.8	310.8	415.9	455.6
Engagements extérieurs	-315.2	-269.6	-244.9	-232.8	-232.8	-225.0	-225.0	-250.0	-250.0	-270.0	-290.0	-285.0	-270.0
dont financement du FMI	-75.2	-97.3	-96.7	-126.6	-154.3	-181.8	-179.5	-201.0	-201.0	-226.0	-246.4	-240.0	-226.8
Banques commerciales	-1.5	-42.3	-35.1	-45.8	-65.0	-55.0	-45.0	-45.0	-48.0	-50.0	-40.0	-30.0	-20.0
Avoirs intérieurs nets	1251.7	1207.1	1119.4	1090.2	1180.8	1178.6	1190.0	1180.0	1198.0	1175.7	1158.0	1115.8	1134.5
Crédit intérieur	1365.6	1308.1	1229.3	1249.8	1315.8	1313.6	1350.0	1340.0	1358.0	1335.7	1318.0	1275.8	1294.5
Créances sur l'État (net)	852.3	810.9	740.5	731.6	811.5	808.9	883.0	905.1	875.1	818.9	788.2	732.0	734.5
Trésor (net)	796.6	757.2	691.3	711.5	756.5	753.9	833.0	855.1	835.1	788.9	760.7	702.0	696.5
Secteur bancaire	796.6	757.2	691.3	711.5	756.5	753.9	833.0	855.1	835.1	788.9	760.7	702.0	696.5
Banque centrale	592.7	584.5	542.7	507.4	597.5	594.9	674.0	696.1	676.1	650.9	626.7	603.0	537.5
Créances sur l'État	603.9	609.5	608.7	639.3	666.5	694.0	694.0	716.1	716.1	738.2	758.6	752.2	691.0
dont avances <sup>1</sup>	494.0	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	431.9
dont financement du FMI	75.2	97.3	96.7	126.6	154.3	181.8	179.5	201.0	201.0	226.0	246.4	240.0	226.8
Engagements vis-à-vis de l'État	-11.2	-25.0	-65.9	-131.9	-69.0	-99.1	-20.0	-20.0	-40.0	-87.3	-131.9	-149.3	-153.6
Banques commerciales	203.9	172.7	148.6	204.1	159.0	159.0	159.0	159.0	159.0	138.0	134.0	99.0	159.0
Créances sur l'État	331.1	263.7	262.6	317.6	250.0	250.0	250.0	250.0	250.0	229.0	225.0	190.0	250.0
Engagements vis a vis de l'État	-127.3	-91.0	-114.0	-113.5	-91.0	-91.0	-91.0	-91.0	-91.0	-91.0	-91.0	-91.0	-91.0
Autres, hors Trésor	55.8	53.7	49.2	20.1	55.0	55.0	50.0	50.0	40.0	30.0	27.5	30.0	38.0
Crédit à l'économie	513.3	497.1	488.8	518.2	504.3	504.6	467.0	434.9	482.9	516.8	529.8	543.8	560.0
Autres postes (net)	-114.0	-101.0	-109.9	-159.6	-135.0	-135.0	-160.0	-160.0	-160.0	-160.0	-160.0	-160.0	-160.0
Monnaie et quasi-monnaie	948.0	907.7	852.3	841.3	895.0	953.2	980.0	995.0	1020.0	1046.5	1138.8	1216.7	1300.1
Circulation fiduciaire hors banques	399.6	406.5	380.7	378.6	400.8	426.9	438.9	445.6	456.8	468.7	510.0	544.9	582.3
Dépôts à vue	438.2	404.0	384.2	366.9	398.3	424.2	436.1	442.8	453.9	465.7	506.8	541.5	578.6
Dépôts à terme et d'épargne	110.2	97.2	87.5	95.8	95.9	102.1	105.0	106.6	109.2	112.1	122.0	130.3	139.2
<i>Pour mémoire:</i>													
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	-7.7	-4.3				5.0				9.8	8.8	6.8	6.9
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	-5.1	-3.2				1.5				2.4	2.5	2.7	3.0
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	8.6	8.7				8.3				7.9	7.5	7.1	6.7
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB hors pétrole)	10.6	10.3				10.1				9.8	9.4	9.0	8.7
Vélocité (PIB hors pétrole)	5.1	5.3				5.2				5.1	5.0	5.0	5.0
Vélocité (PIB total)	6.3	6.3				6.4				6.2	6.2	6.3	6.4

Sources : autorités tchadiennes; estimations et projections des services du FMI.  
<sup>1</sup> Inclut les avances statutaires et exceptionnelles.

**Tableau 6. Tchad : Indicateurs de solidité financière, 2011-2018 T2**  
(en %)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018Q2
<b>Solvabilité</b>								
Ratio de solvabilité	20.0	18.1	22.0	13.4	14.7	13.2	18.0	19.4
<b>Qualité des actifs</b>								
Prêts non performants/Prêts bruts	7.6	7.4	9.8	11.7	17.0	20.9	...	...
Provisions/Prêts non performants	89.0	64.5	65.3	68.3	56.1	52.4	...	...
Prets non performants nets/Prêts bruts	0.8	2.6	3.4	3.7	7.3	...	...	...
<b>Rentabilité</b>								
ROA	2.6	2.2	2.8	2.1	1.6	1.4	1.1	1.4
ROE	19.2	15.5	21.1	19.4	15.2	14.6	9.0	11.7
<b>Liquidité</b>								
Actifs liquides sur actifs totaux	29.9	31.8	28.6	30.8	26.0	23.1	27.5	18.2
Liquid assets / Short term liabilities	149.3	146.6	139.3	152.9	142.1	155.0	188.9	115.0

Source : indicateurs de solidité financière du FMI ; COBAC.

**Tableau 7. Tchad : Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC**

Montant (pourcentage de la quote-part)	Montant (millions de DTS)	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
25.0	35.05	Date d'approbation	Approbation par le conseil d'administration du nouvel accord triennal au titre de la FEC
25.0	35.05	15 août 2017	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2017 et achèvement de la première revue de l'accord
25.0	35.05	15 avril 2018	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2017 et achèvement de la seconde revue de l'accord
25.0	35.05	15 octobre 2018	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2018 et achèvement de la troisième revue de l'accord
20.0	28.04	15 avril 2019	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue de l'accord
20.0	28.04	15 octobre 2019	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2019 et achèvement de la cinquième revue de l'accord
20.0	28.04	15 avril 2020	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2019 et achèvement de la sixième revue de l'accord
<b>Total</b>	<b>160.0</b>	<b>224.32</b>	

Source : estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 8. Tchad : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–32**  
(en %)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant</b>															
Principal	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	29.7	40.7	36.0	29.9	21.0	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
<b>Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif</b>															
Principal	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	29.7	50.5	57.1	53.8	44.9	34.4	14.0	2.8	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
<b>Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>															
Millions de DTS	0.1	0.5	2.5	8.6	17.5	30.2	51.0	57.6	54.3	45.4	34.9	14.5	3.3	0.5	0.5
Milliards de FCFA	0.1	0.4	2.0	6.7	13.6	23.4	39.6	44.7	42.1	35.2	27.1	11.3	2.6	0.4	0.4
Pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.0	0.1	0.3	0.5	0.8	1.3	1.4	1.2	1.0	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette	0.1	0.3	1.2	3.9	7.1	11.6	17.9	18.1	20.1	32.5	28.9	14.0	3.1	0.5	0.5
Pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.0	0.1	0.4	1.1	2.1	3.2	5.0	5.1	4.3	3.3	2.3	0.9	0.2	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	0.1	0.4	1.8	6.2	12.5	21.5	36.4	41.1	38.7	32.4	24.9	10.4	2.4	0.4	0.4
<b>Encours de crédit du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs</b>															
Millions de DTS	230.1	286.1	312.2	304.1	287.0	257.4	206.9	149.8	96.0	51.2	16.8	2.8	0.0	0.0	0.0
Milliards de FCFA	180.5	225.4	244.1	237.2	223.1	199.8	160.6	116.3	74.6	39.7	13.1	2.2	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et de services	9.0	10.0	9.9	9.2	8.0	6.9	5.3	3.6	2.2	1.1	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	129.5	181.7	150.4	136.3	115.6	99.2	72.5	47.1	35.6	36.6	13.9	2.7	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	3.0	3.5	3.4	3.1	2.7	2.3	1.7	1.2	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	42.4	47.0	45.9	40.2	33.8	27.6	20.1	13.2	7.6	3.7	1.1	0.2	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	164.1	204.1	222.7	216.9	204.7	183.6	147.5	106.8	68.5	36.5	12.0	2.0	0.0	0.0	0.0
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)</b>															
Décaissements	105.2	56.1	26.0	-8.1	-17.0	-29.7	-50.5	-57.1	-53.8	-44.9	-34.4	-14.0	-2.8	0.0	0.0
Remboursements et rachats	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	29.7	50.5	57.1	53.8	44.9	34.4	14.0	2.8	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	2,016	2,243	2,477	2,585	2,783	2,891	3,043	3,204	3,375	3,554	3,746	3,951	4,052	4,042	4,042
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) <sup>1</sup>	139	124	162	174	193	201	222	247	210	108	94	81	82	82	86
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,062	6,514	7,109	7,676	8,319	8,810	9,400	10,045	10,766	11,500	12,287	13,123	13,864	14,626	15,449
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	425	480	532	590	661	723	799	883	977	1,078	1,178	1,287	1,406	1,522	1,647
Quote-parts (millions de DTS)	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2

Source : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>Le service total de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements au FMI.

## Annexe I. Gouvernance et corruption au Tchad<sup>1</sup>

### A. Contexte

**1. L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption constituent des enjeux majeurs au Tchad.** Le pays obtient de médiocres résultats selon divers indicateurs de la gouvernance et de la corruption par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne et dans les enquêtes auprès du secteur privé. Selon l'évaluation des Indicateurs mondiaux de la gouvernance, l'efficacité des pouvoirs publics, l'État de droit, et la maîtrise de la corruption au Tchad sont inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, et le pays obtient une mauvaise note à l'Indice de perception de la corruption de Transparency International. À l'intérieur du pays, la corruption est considérée comme le deuxième facteur le plus problématique pour la conduite des affaires selon le Rapport sur la compétitivité mondiale et comme l'un des plus grands obstacles à la conduite des affaires selon l'Enquête 2018 de la Banque mondiale sur les entreprises. Les données montrent que l'incidence et l'ampleur des pots-de-vin dans les entreprises tchadiennes sont plus prononcées que la moyenne en Afrique subsaharienne bien qu'elles soient en baisse depuis 2009 (graphique 1).

### B. Coût de la mauvaise gouvernance et de la corruption

**2. La mauvaise gouvernance et la corruption entraînent des inefficiences dans l'économie qui nuisent aux résultats macroéconomiques et à une croissance inclusive.** Elles créent un climat des affaires défavorable en portant atteinte à l'efficacité opérationnelle et en augmentant les coûts et les risques associés au fonctionnement d'une entreprise privée. L'incidence de la corruption et de la faible gouvernance dans l'économie tchadienne contribue aux résultats suivants :

- **Résultats budgétaires médiocres.** Le faible ratio des recettes fiscales non pétrolières au PIB s'explique essentiellement par les nombreuses exonérations fiscales, les faibles capacités des douanes, et l'observance fiscale limitée des contribuables. En outre, la gestion et la surveillance des recettes pétrolières de l'État ont été compliquées par le manque de transparence dans les contrats et les licences distribués dans le secteur pétrolier.
- **Dépenses publiques peu efficaces.** Malgré la hausse de l'investissement public à la suite de la flambée des recettes pétrolières dans les années 2000, son impact positif sur les résultats macroéconomiques a été limité par les faibles capacités des institutions<sup>2</sup>.
- **Mauvais climat des affaires.** Selon l'enquête de la Banque mondiale sur la conduite des affaires (« Doing Business »), le climat des affaires est très difficile, le paiement des impôts et la création d'entreprise étant particulièrement problématiques (graphique 1). En outre, la complexité et l'opacité de l'environnement réglementaire, en particulier dans le domaine du commerce, créent

<sup>1</sup> Préparé par Moez Ben Hassine et Preya Sharma.

<sup>2</sup> Voir document de la série des questions générales sur l'efficacité de l'investissement public au Tchad (FMI 2016).

des incitations à la corruption et, d'une manière plus générale, sont un obstacle à l'entreprise privée.

- **Secteur financier défaillant.** Les problèmes de gouvernance dans les banques publiques ont nuï à la qualité de leurs portefeuilles et porté atteinte à leurs résultats.
- **Secteur informel de grande taille.** La plupart des entreprises du secteur informel versent des pots-de-vin pour régler leurs différends avec les administrations publiques selon l'enquête de 2011 sur la consommation et le secteur informel au Tchad.
- **Croissance volatile et forte dépendance à l'égard du secteur pétrolier.** Le mauvais climat des affaires a nuï à l'apparition de secteurs qui pourraient dynamiser la croissance et l'emploi.

## C. Stratégies visant à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption : récentes initiatives et recommandations

**3. Le renforcement de la gouvernance et la lutte contre la corruption pourraient améliorer considérablement les résultats du Tchad en matière de développement.** Les domaines qu'il importe de réformer sont les suivants : i) renforcer la gouvernance budgétaire, ii) améliorer la transparence et la surveillance du secteur pétrolier, iii) ériger la corruption en infraction et renforcer le dispositif de déclaration de patrimoine, iv) renforcer la résilience du secteur financier, et v) consolider le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Des efforts sont en cours et nombre de domaines ont été améliorés, notamment dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. En outre, les autorités envisagent de renforcer la lutte contre la corruption pour en faire une pièce maîtresse de leur stratégie nationale de développement.

### (i) Renforcement de la gouvernance budgétaire

- **Il importe de continuer de renforcer les administrations fiscale et douanière.** Le régime fiscal hors pétrole génère peu de recettes en raison essentiellement des problèmes de gouvernance qui créent des distorsions. Il est prioritaire d'améliorer la structure de la TVA, en particulier son recouvrement, de moderniser le système de gestion des marchandises soumises aux droits d'accise, de rationaliser les exonérations, et de continuer de moderniser l'administration douanière. Les repères structurels au titre du programme appuyé par le FMI comportent des réformes visant à améliorer le recouvrement de la TVA et l'administration douanière.
- **Il est indispensable de déployer des efforts énergiques dans la gestion des finances publiques pour continuer d'améliorer la maîtrise et la transparence des dépenses et empêcher l'accumulation d'arriérés.** Les projections de trésorerie, la gestion de la masse salariale, et les procédures de dépenses avant ordonnancement et leur régularisation, bien qu'encore fragiles, ont fait l'objet d'un certain nombre d'améliorations. Les autorités doivent redoubler d'efforts dans ces domaines, améliorer la gestion de la dette publique, la communication d'informations sur les dépenses et leur suivi de manière plus générale, et limiter

le recours aux dépenses avant ordonnancement. En outre, elles doivent viser à améliorer l'efficacité et la transparence de la passation des marchés publics en renforçant les capacités des organismes chargés de la réglementation en la matière.

- **Il convient de renforcer la gouvernance des entreprises, la transparence et la responsabilisation budgétaires des organismes générateurs de recettes et des entreprises publiques.** Le transfert des recettes pétrolières dans les délais appropriés sur le compte du Trésor auprès de la BEAC est fondamental pour améliorer leur transparence et leur suivi. Le ministère des Finances a confié à un organisme la tâche de surveiller les entreprises publiques et de publier sur le site internet du ministère des Finances et du Budget les états financiers vérifiés les plus récents de neuf entreprises publiques recensées. Cet effort est appuyé par la Banque mondiale. Toutefois, il convient d'en faire plus pour améliorer la gouvernance des entreprises publiques, en réformant en priorité le secteur de l'électricité qui a des besoins d'investissements considérables.

## (ii) Amélioration de la transparence et de la surveillance du secteur pétrolier

- **Le Tchad progresse dans la mise en œuvre des normes 2016 de l'ITIE.** Le Tchad fait l'objet d'une évaluation par rapport aux normes 2016 de l'ITIE. Les autorités ont publié un communiqué pour annoncer leur intention d'élaborer et d'adopter une politique de divulgation des contrats et licences du secteur pétrolier avec l'aide de la Banque mondiale. Toutefois, la surveillance et la participation de la société civile font toujours défaut.
- **Les autorités entendent améliorer la transparence et l'efficacité des activités pétrolières, en commençant par la société pétrolière publique, SHT.** Les autorités ont publié les rapports financiers annuels vérifiés et certifiés de la société holding de la SHT (Société des Hydrocarbures du Tchad) et de ses filiales pour 2015-2016.
- **Les autorités élaborent un nouveau mécanisme de gestion des recettes pétrolières.** Elles prévoient d'élaborer, avec l'assistance de la Banque mondiale, un nouveau mécanisme de gestion des recettes pétrolières visant à appuyer la politique des finances publiques pour en assurer la viabilité à long terme, à protéger les dépenses contre la volatilité des recettes pétrolières, et à encourager les programmes prioritaires.
- **Un bulletin trimestriel sur le secteur pétrolier est publié régulièrement par le ministère des Finances et du Budget.** Ce bulletin, repère structurel au titre du programme appuyé par le FMI, décrit l'évolution récente du secteur pétrolier, avec notamment des informations sur la production, les exportations et les nouvelles activités de prospection. Il présente aussi des informations sur les recettes pétrolières de l'État et le service de sa dette avec Glencore.

## (iii) Mise en œuvre des obligations de la CNUCC et renforcement de la structure de déclaration de patrimoine



- **Il convient de poursuivre les efforts pour mettre en œuvre la Convention des Nations-Unies contre la corruption (CNUCC).** À la suite de la ratification de la CNUCC (repère structurel satisfait), les autorités se préparent à être évaluées par les Nations-Unies sur leur mise en œuvre de la convention. Il s'agit d'assurer le plein respect de la Convention au moyen d'un décret d'application, notamment en matière de mesures préventives, d'incrimination, de détection et de répression, de coopération internationale et de récupération des avoirs.
- **Il importe de renforcer la structure de déclaration de patrimoine et de veiller à sa bonne application.** Bien que la Constitution impose aux hauts responsables de l'État de déclarer leur patrimoine à la Cour suprême, le taux d'observance de cette obligation semble très faible. Pour améliorer son efficacité, les autorités doivent élaborer un décret d'application portant notamment définition des avoirs à déclarer, création d'un mécanisme de vérification approprié, et établissement de sanctions dissuasives à l'encontre des personnes qui ne respectent pas cette obligation.
- **Il est primordial de donner davantage d'autonomie aux organismes de lutte contre la corruption et d'indépendance au système judiciaire pour maîtriser efficacement la corruption.** Il convient d'allouer les ressources nécessaires au pool judiciaire nouvellement créé pour la répression des infractions économiques et financières et à la Chambre des Comptes.

#### **(iv) Amélioration de la résilience du secteur financier**

- **Il convient de s'attaquer soigneusement aux problèmes de gouvernance dans les banques publiques.** L'audit prévu des deux banques publiques (repères structurels) devrait guider la réforme de la gouvernance des établissements bancaires publics.

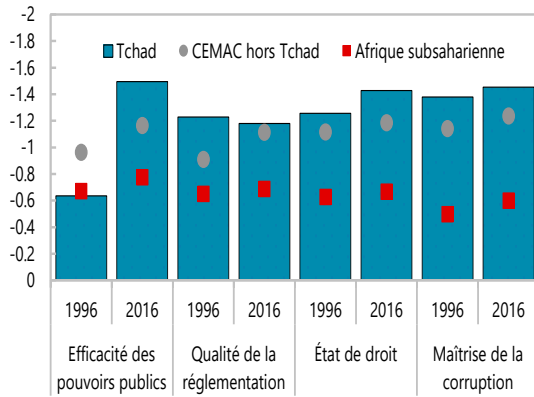
#### **(v) Renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)**

- **Il est impératif de renforcer le cadre de LBC/FT, ainsi que sa mise en œuvre.** Un cadre efficace de LBC/FT est un outil puissant de détection et de suivi du blanchiment des recettes issues de la corruption et d'aide aux enquêtes et aux poursuites sur les différentes formes de corruption. Il importe d'améliorer certains éléments spécifiques du cadre de LBC/FT, notamment de renforcer les obligations de vigilance pour les personnes politiquement exposées au niveau national, la détermination des bénéficiaires effectifs, et la communication de transactions suspectes, et d'assurer leur mise en œuvre plus rigoureuse.
- Il importe que la COBAC exerce un contrôle efficace des banques, fondé sur le risque. Le Tchad fera l'objet en 2022 d'une évaluation par rapport à la norme de LBC/FT de 2012.

### Graphique 1. Tchad : gouvernance et corruption

#### Perception de la gouvernance

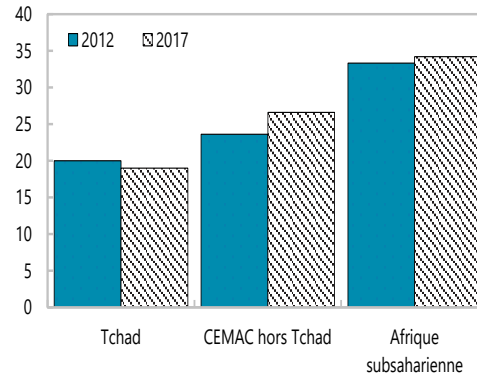
(la note varie de -2,5 (faible) à 2,5 (bonne))



Source : indicateurs mondiaux de la gouvernance.

#### Indice de perception de la corruption

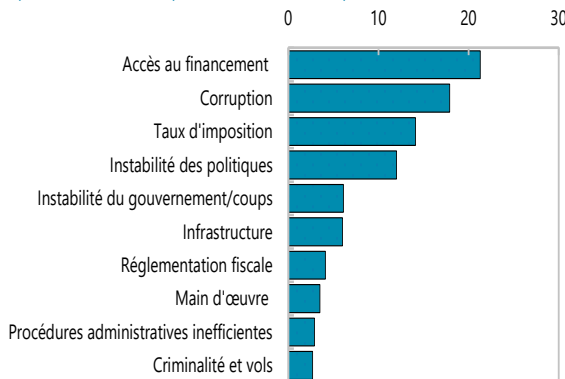
(échelle de 0 (très corrompu) à 100 (pas du tout corrompu))



Source : Transparency International.

#### Plus gros obstacles à la pratique des affaires

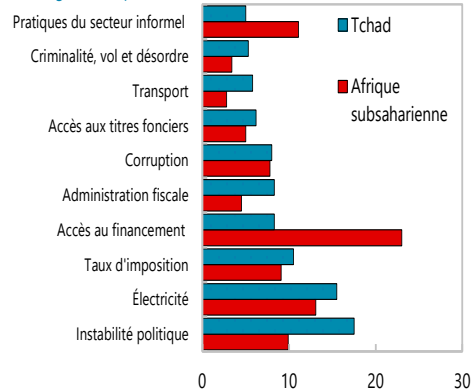
(plus le score est élevé, plus les obstacles sont importants)



Source : indice de compétitivité mondiale.

#### Principales entraves à un climat des affaires favorable

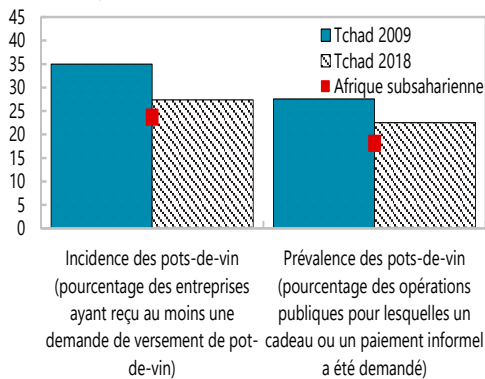
(pourcentage d'entreprises)



Source : enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises.

#### Incidence et prévalence des pots-de-vin

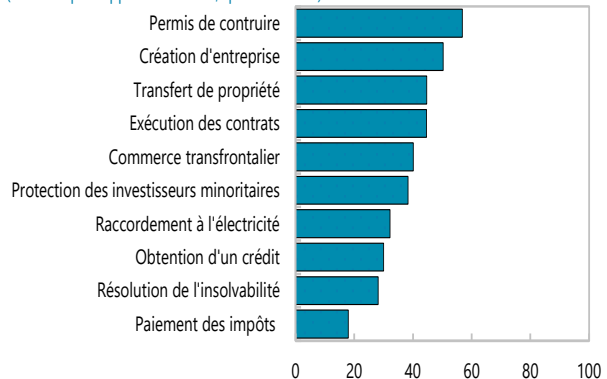
(pourcentage)



Source : enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises.

#### Classement "Doing Business"

(distance par rapport à la limite, qui est de 100)



Source : classement "Doing Business" de la Banque mondiale.

## Appendice I. Lettre d'Intention

N'Djamena, le 10 Décembre 2018

Madame Christine Lagarde  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington, DC, USA

Madame la directrice générale,

En date du 30 juin 2017, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un programme financier appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) couvrant la période du 30 juin 2017 au 29 juin 2020, en appui à la stratégie de stabilisation et de relance économique du Tchad. Le Conseil d'administration a achevé la première revue du programme le 13 avril tandis que la deuxième revue a été approuvée le 27 juillet 2018. Chaque revue ayant donné lieu au décaissement immédiat de 35,05 millions de DTS, le montant total des décaissements, dans le cadre du programme, s'élève donc à 105,15 millions de DTS.

Malgré la faiblesse des recettes pétrolières, une situation socio-économique difficile et les défis de sécurité, le Tchad continue de progresser dans le cadre de son programme appuyé par la FEC. Les signes de stabilisation observés depuis le second semestre de 2017, en particulier dans le domaine budgétaire, se sont poursuivis en 2018. Après s'être contractée pour une troisième année consécutive en 2017, l'activité économique a amorcé une reprise en 2018, mais à un rythme moins rapide que prévu. Alors que la production pétrolière a rebondi en ligne avec les prévisions, la reprise de l'activité économique non pétrolière n'a pas été aussi forte qu'initialement prévue en raison de la grève dans le secteur public et le faible niveau d'exécution du budget.

Le premier semestre de 2018 a été marqué par la poursuite de la prudence budgétaire reflétant les efforts déployés pour accroître les recettes non pétrolières et maîtriser les dépenses. En outre, les facteurs suivants ont été déterminants pour appuyer la stabilisation : (i) le soutien financier des partenaires au développement ; (ii) l'accord de rééchelonnement de la dette Glencore ; et (iii) le renouvellement réussi des maturités échues de la dette publique intérieure. Ces développements ont contribué à améliorer la position de liquidité du Trésor, permettant au Gouvernement de payer les salaires à temps et d'apurer certains arriérés intérieurs et extérieurs. Néanmoins, le Gouvernement est conscient qu'il est nécessaire de maintenir le rythme des

réformes pour stabiliser durablement la situation budgétaire et financière du pays, et assurer la reprise effective de la croissance dans le secteur non-pétrolier.

La mise en œuvre du programme demeure largement sous contrôle. Tous les critères de réalisation sauf un pour la troisième revue ont été satisfaits, mais les deux objectifs indicatifs n'ont pas été atteints. Le critère continu de zéro accumulation de nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non-financières a été manqué par une très faible marge, malgré les efforts pour éviter les arriérés.

L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales de lutte contre la pauvreté a été raté de peu, reflétant la réduction de la masse salariale qui a touché plus les ministères de l'Éducation et de la Santé. L'objectif indicatif de régularisation des dépenses avant ordonnancement (DAO) a été manqué, principalement en raison du large volume des DAO et des problèmes de coordination au niveau des services en charge. Tous les objectifs quantitatifs pour fin septembre ont été observés, à l'exception de ceux relatifs à la régularisation des DAO et aux dépenses sociales de lutte contre la pauvreté.

Malgré quelques retards, le gouvernement s'engage à accélérer le rythme de la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Un des trois repères structurels a été atteint dans les délais, cependant des progrès ont été réalisés sur les autres repères. Le gouvernement continue de publier les bulletins trimestriels sur le secteur pétrolier, conformément au modèle convenu avec les services du FMI. Bien que le repère structurel concernant le recrutement de consultants externes pour examiner et préparer des plans de réorganisation des deux banques publiques n'ait pas été atteint, le gouvernement a depuis lors retenu deux cabinets, qui ont commencé leurs activités, dans le but de terminer les rapports d'ici fin février 2019. Par ailleurs, en raison du retard dans le lancement et l'achèvement de l'audit des arriérés intérieurs, une stratégie d'apurement de ces arriérés n'a pas encore été préparée ni adoptée. Le gouvernement s'engage à adopter, d'ici la fin de mars 2019, une stratégie globale d'apurement des arriérés intérieurs qui établira clairement les priorités et les modalités d'apurement des arriérés vérifiés. Cette stratégie sera largement communiquée au public.

La stratégie de réforme économique du Gouvernement reste axée sur la stabilisation de l'économie et le soutien à la reprise de la croissance du secteur non-pétrolier. L'amélioration progressive de la situation des finances publique, grâce à la forte mobilisation des recettes non pétrolières et au renforcement de la transparence des recettes pétrolières ainsi qu'à l'amélioration de la gestion des finances publiques, créera un espace budgétaire pour l'augmentation des investissements et des dépenses sociales, de même que le remboursement des arriérés intérieurs, qui devrait contribuer au renforcement de la stabilité du secteur financier, et à la relance du secteur non pétrolier.

Malgré les défis importants pour l'année 2019 et à moyen terme, le gouvernement entend créer une dynamique de reprise et de stabilisation en 2019 afin de sortir durablement l'économie de la

crise. Avec des politiques et des réformes adéquates et le relèvement des cours et de la production du pétrole, le PIB hors pétrole devrait repartir à la hausse et l'économie tirer davantage parti de la probable montée des recettes pétrolières ainsi que du plein effet de la restructuration de la dette de Glencore.

Le projet de budget 2019, qui a été transmis à l'Assemblée Nationale, est en ligne avec le programme. La mobilisation des recettes non pétrolières demeure un élément important dans l'effort global d'amélioration de la viabilité des finances publiques. Ainsi, le budget de 2019 comprend des dispositions supplémentaires pour améliorer les recettes fiscales non pétrolières, y compris la suppression ou la révision des exonérations non conformes aux textes juridiques et la rationalisation de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement s'engage à ne pas renouveler les exonérations arrivant à expiration. Pour renforcer la mobilisation des recettes pétrolières, le gouvernement s'engage fermement à ne pas prolonger ni renouveler les exonérations fiscales et douanières octroyées aux activités de production pétrolière et de raffinage existantes et à s'assurer que tous les revenus pétroliers sont versés au Trésor. En ce qui concerne les dépenses, le projet de loi de finances 2019 vise la prudence budgétaire, y compris la maîtrise de la masse salariale, une plus grande allocation de ressources aux secteurs sociaux et aux investissements, et une limitation stricte de l'utilisation des DAO. Ainsi, à compter de mars 2019, le gouvernement prendra les mesures correctives nécessaires au cas où la masse salariale mensuelle dépasserait le montant budgétisé. Par ailleurs, l'allocation aux secteurs sociaux devra représenter au moins 34% des dépenses primaires. Enfin, après l'approbation du budget par l'Assemblée nationale, en application du Décret 817 portant règlement général sur la comptabilité publique, le gouvernement publiera un décret pris en conseil des ministres limitant les DAO (des dépenses primaires hors salaires, hors dépenses de sécurité) à 22% du montant total, des dépenses primaires hors salaires. Le budget 2019 comprend une allocation de 33 milliards de FCFA pour couvrir le coût des élections législatives. Des dépenses supplémentaires pour les élections seraient financées au moyen d'appuis budgétaires ou de recettes pétrolières plus élevées que prévu, conformément aux paramètres du programme. En cas de recettes pétrolières supplémentaires (au-delà de ce qui est prévu au programme), le gouvernement s'engage à consulter le FMI sur l'utilisation de ces recettes inattendues dans le cadre d'une loi de finances rectificative.

Le programme comprend des réformes structurelles visant à diversifier l'économie et sa compétitivité, à renforcer le secteur privé, à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption, y compris par la mise en œuvre effective de la CNUCC et l'application de l'obligation constitutionnelle de déclaration des biens pour les hauts responsables. Ces objectifs sont également inscrits dans notre Plan National de Développement 2017-21. Grâce à une plus forte détermination dans nos efforts de mise en œuvre du programme et au soutien technique et financier continu de nos partenaires au développement, nous sommes confiants dans l'atteinte de l'objectif d'accélérer progressivement la croissance économique et de réduire la pauvreté. Le gouvernement s'est engagé à rechercher des financements concessionnels pour soutenir les investissements prioritaires.

Le gouvernement appuie fermement les efforts déployés au niveau de la CEMAC pour maintenir une politique monétaire appropriée, conforter les réserves de change régionales et promouvoir la stabilité du secteur financier. Dans ce cadre, il s'est engagé en faveur de la transparence dans la gestion des flux de capitaux du secteur pétrolier, notamment par la révision des codes pétrolier et minier pour les aligner sur la réglementation en matière de change de la CEMAC d'ici à fin 2019, et par le rapatriement des recettes en devises dans le système bancaire local, en transférant les soldes à fin 2018 des comptes extérieurs du Trésor auprès de Citibank sur son compte courant à la BEAC, et en veillant à ce que, par la suite, toutes les recettes transitant sur ces comptes soient rapatriées sans délai.

Le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci-joint complète celui de juillet 2018. Il décrit la situation économique et financière en 2017 et en 2018, énonce les politiques économiques et financières que le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre pour le reste de 2018 et en 2019, et établit les critères de réalisation, les objectifs indicatifs et les repères structurels pour 2019.

Sur la base de la performance du programme, le Gouvernement demande au Conseil d'administration du FMI d'approuver la conclusion de la troisième revue du programme appuyé par la FEC. En même temps, le Gouvernement sollicite la dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu portant sur l'accumulation d'arriérés extérieurs, car il a été manqué de peu, impliquant un seul retard de paiement dû au rejet d'un paiement qui avait été effectué à temps. Le gouvernement demande une modification de la définition des arriérés extérieurs aux fins du programme afin d'exclure les arriérés de moins de six semaines (au lieu de deux semaines seulement), compte tenu de la capacité limitée du pays et la nature des difficultés techniques récemment rencontrées pour effectuer les paiements. Avec les élections prévues en 2019, le gouvernement demande une modification des modalités d'ajustement des critères en raison de l'utilisation de recettes budgétaires supplémentaires (provenant de recettes pétrolières plus élevées, d'un soutien budgétaire supplémentaire et de recettes exceptionnelles) afin de préserver son approche budgétaire conservatrice. Le gouvernement demande également de modifier la date du repère structurel concernant les banques publiques.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures définies dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra, à cet effet, d'autres mesures jugées nécessaires. Les autorités tchadiennes consulteront le FMI sur ces éventuelles mesures complémentaires avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément à la politique du Fonds Monétaire International sur ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Gouvernement s'engage à fournir régulièrement toutes les informations requises aux services du FMI en temps opportun, conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, dans le respect de notre ferme engagement en faveur de la transparence, le Gouvernement confirme qu'il accepte la publication du rapport des services, de la lettre d'intention, du MPEF et du PAT sur le site internet du FMI.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Allali Mahamat Akbar

Le Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF)

II. Protocole d'Accord Technique (PAT)

## Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières

### APERÇU

**1. La crise qui a commencé en 2014 a eu des effets économiques, financiers et sociaux importants sur le Tchad.** Si la crise a été provoquée par la chute des cours du pétrole, le fardeau de la dette commerciale extérieure a sensiblement accentué ses effets financiers et sociaux, car il a nécessité une contraction budgétaire profonde et insoutenable. En outre, les tensions sécuritaires et humanitaire, notamment dans la région du lac Tchad et la participation active du pays dans les efforts de maintien de la paix dans la région ont alourdi fortement la pression sur le budget et l'économie de manière plus générale.

**2. En juin 2017, le gouvernement du Tchad a sollicité un nouveau programme au titre de l'accord FEC à l'appui de ses réformes et de sa stratégie de stabilisation visant à sortir le pays de la crise.** Un accord triennal FEC a été approuvé le 30 juin 2017 à l'appui du programme économique à moyen terme du gouvernement. La première revue de la performance dans le cadre de l'accord FEC a été approuvée par le conseil d'administration du FMI le 13 avril 2018 tandis que la deuxième revue a été approuvée le 27 juillet 2018. Les principaux éléments du programme sont les suivants : (i) le rétablissement de la viabilité de la dette grâce à une restructuration de la dette extérieure commerciale, (ii) la poursuite d'un ajustement budgétaire progressif et créer un espace pour l'apurement des arriérés intérieurs en maintenant une enveloppe budgétaire serrée et en renforçant la mobilisation des recettes non pétrolières, et (iii) la limitation du recours au financement intérieur afin d'alléger la pression sur les banques locales.

**3. Après plus de deux années de forte contraction économique, des signes de stabilisation ont commencé à apparaître vers la fin de 2017 et se sont poursuivis en 2018.** Le soutien des partenaires internationaux, le rééchelonnement de la dette envers Glencore et le refinancement (rollover) réussi de la dette publique intérieure ont contribué à améliorer la situation de trésorerie de l'Etat, qui a été en mesure de payer les salaires à temps et d'apurer certains arriérés intérieurs et extérieurs. Néanmoins, la situation économique, budgétaire, financière et sociale reste difficile. Le gouvernement est conscient de la nécessité de rester concentré sur la mise en œuvre de réformes visant à continuer de stabiliser la situation budgétaire et financière du pays, ainsi que d'assurer la reprise de la croissance du secteur non pétrolier.

**4. Le présent Mémoire est une mise à jour et un supplément à celui de juillet 2018.** Il décrit des éléments spécifiques de la stratégie de réforme du gouvernement au titre de l'accord FEC. Il présente l'évolution récente, les efforts déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre les mesures convenues dans le cadre du programme existant qui est appuyé par l'accord actuel, les perspectives macroéconomiques, ainsi que la politique économique et le programme de réformes du gouvernement, en particulier pour le reste de 2018 et 2019.



## ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD FEC 2017

### A. Évolution récente

**5. Il est attendu que la reprise de l'activité économique ait démarré en 2018, mais à un rythme moins rapide qu'initialement prévu.** Après avoir enregistré un net repli en 2017 à la suite de certains problèmes techniques rencontrés par le secteur pétrolier, la production pétrolière a rebondi cette année (en 2018) en ligne avec les prévisions. Malgré une certaine amélioration par rapport à 2017, la reprise de l'activité économique non pétrolière n'a pas été aussi forte qu'initialement prévue en raison de la grève qui a secoué le secteur public et le faible niveau d'exécution du budget jusqu'à cette période de l'année. Après avoir atteint un pic de 7,0% en mai (en glissement annuel), l'inflation a décéléré pour se situer à 5,8% au mois de septembre 2018. La hausse de l'inflation est principalement due à la hausse du prix de l'eau potable (passant de 105 FCFA à 200 FCFA par mètre cube) décidée au mois de mai par la Société Tchadienne des Eaux et des prix plus élevés dans les secteurs transports, éducation et restauration et hôtellerie alors que les prix des produits alimentaires ont baissé.

**6. Le premier semestre de 2018 a été marqué par la poursuite de la prudence budgétaire reflétant les efforts déployés pour accroître les recettes non pétrolières et maîtriser les dépenses.** Bien que la masse salariale soit restée basse, d'autres dépenses financées sur ressources intérieures ont commencé à augmenter aux deuxième et troisième trimestres. La masse salariale mensuelle plus basse traduit surtout la réduction des primes et avantages en 2018. Les dépenses d'investissements financées sur ressources propres ainsi que les transferts et les subventions ont commencé à augmenter au deuxième trimestre, traduisant ainsi les efforts fournis par le gouvernement en vue d'améliorer l'exécution budgétaire. Toutefois, le niveau de réalisation des dépenses sociales prioritaires est resté légèrement faible en partie en raison de la réduction de la masse salariale qui a eu des conséquences sur les secteurs de l'éducation et de la santé dans lesquels la masse salariale représente une part importante des dépenses. La mobilisation des recettes non pétrolières a été encourageante au cours du premier semestre, en dépit des mouvements de grèves qui ont éclaté à la fin du deuxième trimestre, avec les recettes fiscales globalement conformes aux prévisions. Cette situation témoigne des efforts soutenus déployés pour sécuriser les recettes, notamment (i) la bancarisation de recettes (avec l'ouverture par le Trésor Public de quatre comptes différents pour les recettes fiscales, douanières, des domaines et les recettes non fiscales) plutôt que des paiements directs au Trésor et (ii) les réformes visant à améliorer le recouvrement de la TVA, notamment par le relèvement du seuil au-dessus duquel les entreprises sont considérées comme les entreprises de grande taille. Au troisième trimestre, les recettes non pétrolières ont légèrement diminué mais sont restées globalement conformes aux prévisions.

**7. Les recettes pétrolières ont été tirées par la bonne tenue des recettes fiscales pétrolières.** La hausse des cours et de la production de pétrole a contribué à un rebond des recettes fiscales pétrolières jusqu'à présent en 2018. Les recettes pétrolières directes du gouvernement (provenant des redevances et de la participation du gouvernement dans les sociétés pétrolières)

jusqu'ici en 2018 sont restées en ligne avec les prévisions. La hausse des cours du pétrole ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les recettes pétrolières directes du gouvernement au Trésor en 2018 (déduction faite du service de la dette Glencore) en raison des clauses contenues dans l'accord de restructuration de la dette Glencore qui alloue une partie des recettes additionnelles au service de la dette ce qui permettra d'accélérer le remboursement de la dette.

**8. Le financement intérieur net du gouvernement au cours des six premiers mois était conforme aux objectifs du programme.** Le taux du rollover des BTA et OTA au cours des six premiers mois de 2018 a été globalement conforme à l'objectif du programme (environ 90%), même si les échéances sont plus courtes. Les dépôts à la BEAC ont augmenté de manière significative, reflétant une forte croissance des recettes et un faible niveau des dépenses budgétaires.

**9. Le gouvernement a fait des progrès dans l'apurement des arriérés intérieurs.** Après avoir diminué d'environ 45 milliards FCFA au deuxième semestre de 2017, 42 milliards de CFA d'arriérés intérieurs ont été payés jusqu'au mois de septembre 2018.

**10. En dépit d'une légère accumulation d'arriérés extérieurs depuis la deuxième revue de la FEC, le gouvernement a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne le règlement de ses arriérés vis-à-vis des créanciers extérieurs et le remboursement dans les délais de ses échéances de la dette extérieure.** À la suite de l'accord de principe signé avec la Libyan Foreign Bank en mai 2018, le gouvernement est parvenu à un accord avec Eximbank of India pour le rééchelonnement des arriérés extérieurs (10,3 millions de dollars) et les échéances à venir, et fournit des efforts pour apurer ses arriérés restants vis-à-vis d'une banque commerciale de Taiwan Province of China. Le gouvernement est sur le point de finaliser un accord avec les autorités de la Guinée équatoriale sur les arriérés et a élaboré un projet d'accord qui est en cours de négociation avec les autorités de la République du Congo. Enfin, le gouvernement a renégocié des meilleures conditions pour la dette du Tchad envers le Fonds koweïtien – pour laquelle aucun arriéré n'a été accumulé. En outre, un compte séquestre a été réactivé à la BEAC en septembre pour le service de la dette extérieure. Le compte séquestre est alimenté par 5% du solde du compte courant du Trésor public à la BEAC du fait des recettes non pétrolières. Le gouvernement s'attend à ce que les fonds dédiés au paiement de la dette extérieure ainsi que les réunions mensuelles de toutes les parties concernées par le service de la dette extérieure (avec la participation du représentant résident du FMI en tant qu'observateur) garantissent la non accumulation d'arriérés futurs.

**11. Les vulnérabilités du secteur bancaire restent importantes, notamment en raison de la détérioration continue du portefeuille.** La situation de liquidité du secteur bancaire montre des légers signes de stabilisation. Les dépôts ont augmenté de 2,5% en août (en glissement annuel) grâce à la reprise des dépôts des entreprises publiques et de l'État, qui ont compensé la baisse des dépôts du secteur privé. Le crédit s'est stabilisé en août (en glissement annuel), car la détérioration du portefeuille des banques a limité leur capacité à soutenir la reprise économique. Toutefois, à fin août 2018, les prêts en souffrance représentaient 30,7% des prêts bruts, contre 28% en décembre 2017, et les provisions ont chuté à 52,7%. Le refinancement de la BEAC est passé de 199 milliards de FCFA en décembre 2017 à 160 milliards de FCFA en août 2018 et les avances au taux de pénalité ont considérablement diminué, passant de 155 milliards de FCFA à environ 82 milliards de FCFA.

**12. La situation sécuritaire s'est dégradée récemment, alors que les tensions sociales se sont légèrement apaisées.** Des attaques meurtrières ont eu lieu en juillet et fin-septembre sur la rive tchadienne du lac Tchad par Boko Haram et d'autres attaques ont eu lieu à la frontière avec la Libye depuis le mois d'août par des groupes armés. Les préoccupations sécuritaires ont nécessité une augmentation des dépenses de sécurité en 2018. Une grève de cinq mois des agents du secteur public (qui a retardé la rentrée scolaire) a pris fin en octobre, après de longues négociations entre le gouvernement et les syndicats qui ont abouti à un accord pour le rétablissement en 2019 d'une partie des avantages qui avait été réduit en 2018. Après l'adoption de la nouvelle constitution en mai (qui a amené le Tchad dans un système présidentiel), le gouvernement prévoit d'organiser des élections législatives durant le quatrième trimestre de 2019, ce qui laisse le temps de mobiliser le financement et la logistique nécessaires.

## B. Mise en Œuvre du Programme

**13. Le gouvernement continue à démontrer son ferme engagement à mettre en œuvre le programme.** A fin juin, tous les critères de performance, sauf un, ont été respectés (voir le tableau du texte 1 du rapport des services), alors que les deux objectifs indicatifs n'étaient pas atteints. Le plafond continu de zéro accumulation de nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non-financières a été manqué par une très faible marge.

- Le plafond du solde primaire hors pétrole (SPHP) à fin juin a été largement atteint. Le déficit s'est élevé à 71 milliards de FCFA par rapport au critère de performance quantitatif de 125 milliards de FCFA fixé dans le programme. Ce résultat a été obtenu principalement grâce à des efforts du Gouvernement pour contenir les dépenses, y compris la masse salariale.
- Le plancher des recettes douanières a été respecté (56 milliards de FCFA contre un objectif de 45 milliards de FCFA). Malgré une activité économique et des importations toujours faibles, le gouvernement a renforcé ses efforts de mobilisation des recettes douanières.
- Le critère relatif au financement intérieur net du gouvernement par la BEAC a été largement respecté.
- Le critère relatif au financement intérieur net hors BEAC a été respecté. Cela reflète les efforts déployés par le gouvernement pour réduire progressivement sa dépendance vis-à-vis du financement sur le marché intérieur afin d'alléger les pressions sur les banques.
- Le critère ajusté relatif aux arriérés intérieurs a été atteint. Le stock d'arriérés intérieurs a atteint 176 milliards de FCFA par rapport à un objectif ajusté de 188 milliards de FCFA.
- Le plafond zéro pour contracter ou garantir toute nouvelle dette extérieure non-concessionnelle par le gouvernement et les entreprises publiques non financières a été respecté car le gouvernement continue de résister aux pressions pour accéder à un financement non concessionnel.

- Le critère continu de zéro accumulation de nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non-financières a été manqué, malgré les efforts pour éviter ces arriérés. Un paiement mineur du troisième trimestre (\$US 60 000) a été effectué avec un retard lorsque la Banque de France a rejeté la première tentative de paiement.
- L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales de lutte contre la pauvreté a été raté de peu, malgré la réduction de la masse salariale dans les ministères de l'Éducation et de la Santé. Dans un contexte de restriction des dépenses, le gouvernement reste fermement engagé à protéger les dépenses dans les secteurs sociaux conformément au programme, et augmentera ces dépenses conformément au programme pour le reste de l'année.
- L'objectif indicatif sur la régularisation des dépenses avant ordonnancement (DAO) a été manqué, puisque la régularisation a atteint 48% à fin juin 2018 contre un objectif de 70%. Les autorités s'engagent à accélérer la cadence de régularisation pour atteindre l'objectif de fin d'année.

**14. La performance du programme à fin septembre est satisfaisante dans l'ensemble.** Le déficit primaire hors pétrole est resté nettement inférieur au plafond du programme, car toutes les catégories de dépenses financées sur ressources intérieures étaient faibles. L'objectif indicatif (OI) sur les recettes douanières a été atteint, grâce aux efforts soutenus du gouvernement pour améliorer l'administration des douanes et limiter la fraude. L'OI sur le financement intérieur net de la BEAC a été respecté et l'OI sur le financement intérieur net provenant de banques a également été satisfait avec une petite marge. L'OI sur le remboursement des arriérés intérieurs a été atteint, alors que l'OI sur la régularisation de DAO a été largement raté, principalement à cause de problèmes de coordination qui continuent de compliquer cet effort étant donné le large montant de DAO. L'OI sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté a également été raté en raison de la baisse de la masse salariale qui n'a pas été compensée par des dépenses plus élevées dans d'autres catégories de dépenses dans les secteurs.

**15. Malgré quelques retards, le gouvernement s'engage à accélérer le rythme de la mise en œuvre du programme de réformes structurelles.** Un des trois repères structurels a été atteint dans les délais, cependant des progrès ont été réalisés sur les autres repères. Le gouvernement continue de publier les bulletins trimestriels sur le secteur pétrolier, conformément au modèle convenu avec les services du FMI. Bien que le repère structurel concernant le recrutement de consultants externes pour examiner et préparer un plan de réorganisation des deux banques publiques n'ait pas été atteint, le gouvernement a depuis lors retenu deux cabinets. En outre, en raison du retard dans le lancement de l'audit des arriérés intérieurs, une stratégie d'apurement n'a pas encore été préparée ni adoptée.

**16. Le gouvernement sollicite une dérogation pour CR continu non atteint pour la non-accumulation d'arriérés extérieurs.** La demande de dérogation est basée sur le léger retard accusé par rapport au CR continu. Une seule échéance a été payée hors délais suite au rejet du paiement initial, qui a été effectué à temps.

## POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE RESTE DU PROGRAMME

**17. La stratégie de réforme économique du gouvernement reste axée sur la stabilisation de l'économie et la reprise de la croissance hors pétrole.** La politique budgétaire continuera à préserver une grande partie de l'ajustement des dépenses courantes des deux dernières années et à réorienter les ressources vers les secteurs sociaux et l'investissement public, tout en réduisant la dette intérieure envers les banques et les arriérés envers les fournisseurs. Le Gouvernement estime qu'une politique de dépenses prudente, y compris la maîtrise de la masse salariale, est nécessaire pour garantir une situation budgétaire durable à moyen terme. Dans le même temps, les efforts visant à augmenter la mobilisation des recettes non pétrolières devront être maintenus afin de permettre au gouvernement d'avoir une source de revenus stable et fiable, tout en renforçant la transparence des flux des recettes pétrolières et en adoptant des mesures fiscales efficaces dans le secteur pétrolier.

### A. Politique budgétaire pour le reste de 2018

**18. Pour le reste de 2018, le gouvernement s'engage à continuer de mettre l'accent sur la mobilisation des recettes non pétrolières, à augmenter les dépenses primaires conformément au budget et à veiller à ce que les objectifs de refinancement (rollover) de 90% de la dette intérieure pour l'ensemble de l'année soient atteints.** Du côté des recettes, le gouvernement continuera à intensifier ses efforts en matière de recouvrement des recettes, en particulier sur le cordon douanier. Du côté des dépenses, étant donné la faible exécution du budget jusqu'à présent en 2018, le gouvernement veillera à ce que les dépenses primaires hors masse salariale augmentent au quatrième trimestre, notamment dans le secteur social et les investissements, tout en augmentant le paiement des arriérés intérieurs afin de soutenir la reprise économique et rester en ligne avec les objectifs du programme. L'espace budgétaire généré par les efforts du gouvernement pour maîtriser la masse salariale sera utilisée pour soutenir le niveau des amortisseurs budgétaires à la BEAC. Compte tenu de la situation sécuritaire tendue dans les zones frontalières, le gouvernement aura certainement à augmenter les dépenses consacrées à la sécurité sans pour autant compromettre les objectifs du programme.

### B. La politique budgétaire en 2019 et à moyen terme

**19. Alors que des défis importants demeurent pour l'année 2019 et à moyen terme, le gouvernement entend créer une dynamique de reprise et de stabilisation en 2019 afin de sortir durablement l'économie de la crise.** Avec des politiques et des réformes adéquates et la montée des cours du pétrole, il prévoit que le PIB hors pétrole repartira à la hausse et que l'économie tirera davantage parti des recettes pétrolières qui seront versées au Trésor Public suite à la restructuration de la dette de Glencore et la probable augmentation des recettes pétrolières fiscales car davantage d'opérateurs pétroliers vont commencer à payer l'impôt sur les sociétés et car certaines exonérations douanières et fiscales arrivent à expiration en 2019.

**20. Le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières est un élément majeur du programme gouvernemental visant à améliorer la viabilité des finances publiques.** Dans le budget de 2019, le gouvernement a pris des dispositions supplémentaires pour améliorer les recettes fiscales non pétrolières, en ligne avec les objectifs du programme. Ces mesures consistent notamment à: (i) supprimer et réviser les exonérations non conformes aux textes juridiques, sur la base des recommandations de l'audit de 2017 de 47 conventions d'établissement (RS existant), (ii) augmenter les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en améliorant la collecte de l'impôt sur le revenu, en élargissant sa base et en augmentant le taux de l'impôt sur le capital; et (iii) conduire la réforme de l'impôt sur les sociétés (augmentation du seuil du «régime réel»). Dans le cadre de son programme économique, le gouvernement vise une augmentation progressive des recettes fiscales non pétrolières pour atteindre environ 9% du PIB non pétrolier en 2020.

**21. Le gouvernement s'attend à une augmentation significative des recettes pétrolières à partir de 2019, avec la mise en œuvre du nouveau contrat de la dette de Glencore et l'augmentation probable des recettes pétrolières fiscales provenant des opérateurs pétroliers au Tchad et de la raffinerie.** Le gouvernement s'engage fermement à ne pas prolonger ni renouveler toute exonération fiscale et douanière (envers les activités pétrolières et de raffinage) afin de s'assurer que les revenus attendus soient versés au budget. Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude le montant et la date du début du paiement de l'impôt sur les sociétés du plus important opérateur et de la raffinerie, et de la nécessité de faire preuve de prudence, le budget de 2019 ne reflète pas l'augmentation correspondante des recettes fiscales tirées du pétrole. Si cette augmentation devait avoir lieu en 2019, le gouvernement discutera avec les services du FMI de la manière de les affecter. En outre, l'effet du nouveau contrat de dette de Glencore, qui devrait entraîner une hausse des revenus pétroliers par rapport aux années précédentes, devrait se faire ressentir pleinement en 2019.

**22. Le budget de 2019 sera conçu de manière à maintenir la prudence budgétaire tout procédant à une utilisation rationnelle des ressources disponibles pour soutenir la reprise économique et améliorer les conditions de vie de Tchadiens.** Le budget, en conformité avec le programme FMI, devrait être soumis pour approbation par l'Assemblée Nationale au début du mois de décembre 2018 (action préalable).

- **Le gouvernement est déterminé à maintenir la maîtrise de la masse salariale tout en améliorant sa gestion.** Le gouvernement est parfaitement conscient que la maîtrise de la masse salariale à un niveau soutenable est nécessaire pour mettre en place efficacement sa politique budgétaire et assurer les dépenses sociales et de développement nécessaires aux pays. À la suite d'une masse salariale bien inférieure aux prévisions jusqu'à présent en 2018, le gouvernement s'engage à maintenir la masse salariale de 2019 à 350 milliards FCFA, un niveau inférieur au à l'objectif initial du programme. L'augmentation de la masse salariale en 2019 reflète l'accord récent conclu avec les syndicats (octobre 2018), notamment en ce qui concerne l'augmentation des AGS (13 milliards FCFA). Par ailleurs, l'embauche de fonctionnaires dans le secteur de la sécurité et la fonction publique entrainera une augmentation de la masse salariale de 13 milliards FCFA environ par rapport à 2018. Le

gouvernement s'engage à ne procéder à cette embauche que lorsque les résultats concrets seront ressentis suite aux actions actuellement en cours pour l'assainissement de la solde. Il s'engage également à prendre des mesures additionnelles pour contrôler la masse salariale dès mars 2019 si son niveau mensuel dépasse le montant budgété.

- **Le gouvernement augmentera les dépenses primaires en fonction des ressources disponibles.** Les besoins sont élevés mais une attention particulière sera portée à l'allocation de ressources adéquates au secteur social (qui représenteront 34 % des dépenses primaires financées sur ressources domestiques) et aux investissements, dont le budget a augmenté de 40 % par rapport aux dépenses attendues en 2018. Étant donné que des élections législatives auront probablement lieu durant le quatrième trimestre de 2019, le gouvernement a alloué 33 milliards FCFA pour en couvrir les coûts. Les dépenses supplémentaires pour les élections seront réalisées sur des appuis des partenaires ou en cas de recette additionnelles (par exemple, des recettes pétrolières plus élevées que prévu), en ligne avec le programme.

**23. En ce qui concerne le financement intérieur, le gouvernement va poursuivre sa stratégie de financement du budget qui consiste, à limiter le recours aux banques nationales au refinancement des bons du Trésor et des obligations arrivant à échéance.** En plus de payer des échéances relatives à la dette non-titrifiée, le gouvernement aura pour objectif de rembourser au moins 10% des bons du Trésor arrivant à échéance. Il visera également à recourir aux recettes budgétaires additionnelles pour réduire davantage la dette intérieure en 2019, conformément aux objectifs du programme. En outre, le gouvernement mettra tout en œuvre - notamment avec une meilleure communication avec les banques - afin de d'allonger la maturité du refinancement de la dette reconduite afin de limiter les risques de liquidité et de réduire les coûts du financement intérieur par le biais de bons du Trésor dont les intérêts sont payés par anticipation. Le gouvernement estime que l'allongement des échéances est probable compte tenu de l'amélioration prévue de la situation budgétaire du gouvernement.

**24. Le gouvernement considère le paiement de ses arriérés intérieurs comme une priorité et souhaite réduire le stock d'arriérés reconnus d'au moins le montant fixé dans le cadre du programme.** Le gouvernement est absolument convaincu que le paiement des arriérés est essentiel à la relance du secteur non pétrolier. Par conséquent, il aura pour objectif de payer plus d'arriérés intérieurs que prévu dans le programme, si des ressources supplémentaires sont disponibles. En ce qui concerne les arriérés non reconnus (arriérés en dehors du tableau de « reste à payer »), le gouvernement réitère son engagement de ne rembourser aucun de ceux-ci avant la fin de leur audit complet et le développement d'une stratégie pour leur apurement. Il s'agira également d'expliquer de manière transparente cette stratégie au public.

**25. Dans ses efforts pour augmenter les financements supplémentaires, le gouvernement s'engage à s'abstenir de contracter et de garantir des prêts extérieurs non concessionnels.** Conscient du lourd fardeau que représente l'emprunt extérieur non-concessionnel, le gouvernement s'assurera que tous les accords de financement extérieur, y compris ceux pour les projets d'investissement financés extérieurement, seront concessionnels (qu'ils auront au minimum 35% d'éléments dons (voir protocole d'accord technique) et qu'ils cadreront avec la viabilité de la dette.



Le gouvernement respectera les mêmes paramètres pour les prêts budgétaires potentiels. Tous les projets d'accords de prêt continueront à être soumis pour un examen préalable à la Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD), qui est soutenue par l'analyse technique et financière de l'Equipe tchadienne d'analyse de viabilité de la dette (ETAVID).

## C. External Sector

**26. Le gouvernement est déterminé à soutenir les objectifs de la politique extérieure de la CEMAC.** Le Tchad a contribué aux efforts de la CEMAC de reconstitutions des réserves de change particulièrement faibles et a organisé en octobre un sommet de la CEMAC consacré à la relance de l'effort régional pour faire face aux défis régionaux. Le gouvernement continuera de donner l'exemple en coopérant avec les mesures régionales liées aux changes.

**27. L'engagement en faveur de la transparence se reflétera dans la gestion par le gouvernement des flux de capitaux du secteur pétrolier.** Le gouvernement a transmis tous les contrats et accords avec les compagnies pétrolières aux autorités compétentes de la CEMAC, y compris le PREF CEMAC COPIL. Il révisera les codes hydrocarbure et minier pour les aligner sur la réglementation en matière de change de la CEMAC d'ici à fin 2019.

**28. Le gouvernement supportera les efforts des institutions régionales visant à renforcer le rapatriement des recettes de change, en particulier par les entités contrôlées par le gouvernement.** Il veillera à ce que toutes les entités publiques, y compris la SHT, rapatrient et remettent tous leurs recettes de change aux banques résidentes et ne détiennent pas de comptes de dépôt à l'étranger non autorisés par la BEAC. Les soldes des comptes autorisés seront communiqués régulièrement à la BEAC. Le gouvernement veillera à ce que toutes les administrations concernées, en particulier les douanes, contrôlent strictement la domiciliation par les exportateurs de toutes leurs recettes d'exportation auprès de banques commerciales résidentes pour tous les exportateurs, et à ce que les douanes fournissent à la BEAC des copies de tous les titres d'exportation, comme requis dans la réglementation des changes.

**29. L'intégration régionale deviendra une priorité de la politique économique du Tchad.** Le gouvernement transmettra son plan de convergence 2019-2021 à la Commission de la CEMAC d'ici fin 2018 dans le cadre de la surveillance régionale. Le plan sera conforme au cadre et aux politiques convenus dans le cadre de l'accord FEC, y compris l'apurement des arriérés extérieurs. Le gouvernement reste conscient que l'évaluation par la commission de la CEMAC du critère de convergence des arriérés pour 2018 aura une incidence sur la pondération des risques de la dette souveraine du Tchad par les banques.

## D. Les Réformes et les Politiques Fiscales et Douanières

**30. Le gouvernement va continuer à mettre en place des mesures visant à améliorer la portée et la structure des recettes fiscales pétrolières et non pétrolières.**



- **Les exonérations fiscales et douanières.** Le gouvernement s'est engagé à réduire le coût élevé des exonérations. Plus important encore, il est fermement résolu à ne pas renouveler ni étendre les exonérations arrivées à expiration, en particulier dans le secteur pétrolier (y compris le raffinage), mais également dans les secteurs de construction et de l'hôtellerie. Cela garantira une source de revenus fiable pour le gouvernement. Le ministre des Finances veillera à ce que toute demande de nouvelle exonération ou de renouvellement d'exonérations existantes soit soumise à une analyse rigoureuse afin déterminer son impact sur les recettes et approuvée si l'impact est neutre. À l'avenir, le gouvernement publiera tous les semestres une liste de toutes les nouvelles exonérations (y compris les renouvellements et extension d'exonérations) sur le site Web du ministère des Finances (nouveau repère structurel). Le gouvernement continue de suivre les recommandations de l'audit de 47 conventions fiscales. Sur cette base, le gouvernement redoublera d'efforts pour identifier les exonérations à supprimer ou à modifier si celles-ci ne sont pas conformes aux textes ou n'ont pas été mises en œuvre correctement (repère structurel existant).
- **Les recettes fiscales non pétrolières.** Le gouvernement est conscient que les recettes de la TVA, qui représentent environ 1% du PIB non pétrolier, sont des plus faibles d'Afrique. Un plan assorti d'un calendrier pour renforcer le régime de TVA est attendu d'ici la fin de l'année (repère structurel). Ce plan comprendra notamment des mesures visant (i) à mettre en place un mécanisme de remboursement de la TVA et (ii) à réduire les exonérations de TVA. Les mesures mises en œuvre en janvier 2018, qui imposent que les impôts soient payés via le système bancaire (appelé la « bancarisation des recettes »), ont démontré leur capacité à réduire les fuites et à accroître le recouvrement des recettes fiscales non pétrolières. Une pénalité douanière a été introduite pour inciter les contribuables à acquérir un identifiant fiscal. Enfin, des mesures législatives sont prévues élargir l'assiette et réduire l'évasion de l'impôt sur le revenu et des droits de timbre.

### 31. Des mesures administratives peuvent améliorer la collecte des recettes fiscales et douanières.

- **Les recettes douanières.** Le gouvernement vise à accroître l'efficacité et d'améliorer la conformité grâce à une plus grande informatisation des opérations douanières. La migration attendue vers le nouveau logiciel (SYDONIA World) (i) permettra une évaluation plus précise des droits de douane ; ii) réduira le recours abusif aux exonérations douanières ; iii) améliorera l'intégration des systèmes de douane et de TVA; et (iv) préparera le terrain pour la transition vers un système à guichet unique.
- **Les recettes non pétrolières.** Le gouvernement envisage à nouveau, avec l'assistance technique du FMI, grâce à la nouvelle direction de la TVA, de veiller à ce que l'administration de la TVA soit effective. En outre, un nouvel effort a récemment été lancé au sein du ministère des Finances pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Cela soutiendra les efforts des agents des douanes pour améliorer l'efficacité de la collecte des recettes douanières. En outre, la Direction chargée de la taxe foncière a lancé une nouvelle enquête cadastrale, commençant par

N'Djamena, que le gouvernement espère permettra de renforcer sa capacité de mobilisation des recettes fiscales.

## E. Réformes structurelles sur la gestion des finances publiques

**32. Le gouvernement réaffirme que la réalisation des objectifs de son programme économique dépend d'une gestion saine et transparente des finances publiques.** Le gouvernement souligne les progrès récents réalisés en matière d'exécution budgétaire, de suivi et de reporting, ainsi que l'intégration des directives de la CEMAC dans la législation tchadienne. Le gouvernement a l'intention de poursuivre la collaboration étroite avec ses partenaires au développement pour améliorer davantage la gestion des finances publiques, notamment à travers d'autres missions d'assistance technique et des experts résidents de longue durée au sein de la Direction du Budget et du Trésor.

### 33. L'amélioration de la chaîne des dépenses est une haute priorité pour le gouvernement.

- Le recours aux dépenses avant ordonnancement (DAO) a été très important au cours des deux dernières années. Le gouvernement s'est engagé à réduire l'utilisation des DAO et à les régulariser dès que possible afin de limiter les risques de dépassement des dépenses et d'accumulation des arriérés. Afin d'atteindre cet objectif, et tenant compte des contraintes de capacité existantes, le gouvernement s'est engagé à (i) limiter l'utilisation des DAO à un niveau inférieur à celui de 2017 et 2018. Une limite de 22 % sur l'utilisation des dépenses avant ordonnancement des dépenses primaires hors masse salariale hors dépenses militaire sera fixée dans un décret du conseil des ministres avant fin décembre (nouveau repère structurel), (ii) à régulariser dans les 45 jours, 70, 75 et 80 % des DAO après les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2018, respectivement. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au moyen d'un objectif indicatif (tableau 1).
- Plus généralement, la chaîne de la dépense devrait être mieux appliquée. Les quatre phases de la chaîne des dépenses (engagement, validation, ordonnancement, paiement) sont désormais mises en œuvre et contrôlées au moyen du système informatisé (CID). LE gouvernement a pour objectif de mieux appliquer la chaîne de dépenses.

**34. Sur la base d'un audit à achever, le gouvernement est déterminé à adopter une approche globale pour apurer les arriérés domestiques.** Une stratégie d'apurement bien définie expliquera de manière transparente les facteurs permettant d'établir un ordre de priorité pour l'apurement des arriérés. Un élément clé de la stratégie est la communication et la sensibilisation du public, ce qui permettra de rétablir la confiance du secteur privé en réduisant une source majeure d'incertitude concernant le remboursement des arriérés. Les réformes envisagées pour améliorer la gestion des finances publiques (décrites ci-dessus) permettraient d'éviter la réapparition de nouveaux arriérés.

- Outre les arriérés déjà validés (153 milliards de FCFA à fin septembre 2018) qui figurent dans le tableau « Reste à Payer » préparé par le Trésor, d'autres créances potentielles importantes

pourraient exister. Une mission d'assistance technique du Département des finances publiques sur la gestion et la prévention des arriérés de paiement intérieurs en 2016 a estimé le montant des arriérés potentiels additionnels à 300 milliards de FCFA (sur un échantillon de 8 ministères), bien que cette estimation varie considérablement.

- Le gouvernement s'est engagé à adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs d'ici la fin de février 2019 (nouveau repère structurel, date originale fin octobre 2018) sur la base des résultats de l'audit attendus d'ici la fin de décembre 2018. L'apurement des arriérés vérifiés se déroulera à un rythme compatible avec la disponibilité des ressources et le cadre budgétaire à moyen terme. Le gouvernement s'est engagé à prioriser les paiements en fonction de leur impact économique et social et de l'effet qu'ils auraient sur le secteur bancaire. En conséquence, la stratégie établira des modalités claires et objectives pour la priorisation des paiements, ainsi que des conditions transparentes de remboursement une fois l'audit terminé, ce qui pourrait inclure le paiement en espèces, la titrisation des arriérés et des décotes éventuelles.
- Le gouvernement entrera en contact avec le secteur privé et les partenaires externes pour communiquer clairement sur l'audit en cours et la stratégie d'apurement. Le gouvernement s'engage à gagner la confiance du public dans sa gestion du processus d'apurement des arriérés, renforçant ainsi l'impact de ces mesures.

**35. Le gouvernement continue d'œuvrer en faveur d'un système plus efficace de gestion de la trésorerie.** Le Comité de Trésoreries est en charge des prévisions et de la gestion des flux de trésorerie, du suivi du compte courant du Trésor à la BEAC et de la centralisation des opérations de comptabilité publique, des flux de trésorerie et de la dette publique. Un plan de trésorerie, comprenant les prévisions mensuelles des recettes et des principaux postes de dépenses (notamment la masse salariale et le service de la dette intérieure et extérieure) a été mis au point. À l'avenir, les efforts porteront sur l'amélioration du plan de trésorerie mensuel et le renforcement de la capacité du Comité à faire des mises à jour des prévisions de recettes et de dépenses.

**36. Le renforcement de la capacité d'enregistrement et de suivi de la dette publique reste un objectif important du programme de réformes.** Le gouvernement est conscient de la faiblesse de sa gestion de la dette publique, de son suivi et de sa déclaration, ce qui a conduit à la récente communication d'informations erronée sur le service de la dette au FMI. Afin d'améliorer encore la gestion de la dette publique, le Gouvernement a l'intention de s'appuyer sur les missions d'assistance technique de AFRITAC Centre pour élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme et renforcer le suivi de la dette. Il sollicitera également une assistance technique supplémentaire pour améliorer la gestion de la dette. Dans le même temps, le gouvernement continuera de publier le rapport annuel sur la gestion de la dette publique et intégrera une section sur la stratégie de gestion de la dette à court et à moyen terme ainsi qu'une analyse des risques. En outre, afin que le service de la dette extérieure soit payé dans les délais avec notification du FMI, le Ministère des Finances veillera les paiements soient en conformité avec le nouveau mécanisme du compte séquestre et à ce que tous les fonctionnaires concernés se réunissent une fois par mois (avec la participation du représentant résident du FMI en tant qu'observateur) pour faire le point sur les paiements antérieurs et planifier les paiements à venir.

**37. Le gouvernement a l'intention d'améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des marchés publics.** À cette fin, il envisage de renforcer les capacités de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. La Direction générale du contrôle des marchés publics continue de publier un bulletin trimestriel. Le dernier rapport montre qu'en 2016, seuls 7 des 146 marchés (pour un total de 250 milliards de FCFA) ont été attribués sans appel d'offres.

## F. Réformes du secteur bancaire

**38. Malgré quelques retards, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre sa stratégie visant à renforcer la position des banques publiques.** Le gouvernement réaffirme que ces banques sont solvables et continuent de fonctionner même si elles rencontrent des difficultés. Les réformes prévues visent à faire en sorte que ces banques améliorent leur rôle d'intermédiation financière, notamment en ce qui concerne la collecte des dépôts, l'allocation appropriée des ressources aux secteurs économiques et la surveillance des risques liés au crédit, à la liquidité et à la solvabilité. Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre les réformes nécessaires et a désigné des consultants externes pour examiner les opérations et les stratégies commerciales des deux banques publiques. Il a recruté les consultants pour commencer les travaux (action préalable pour la CBT) dans le but de compléter et de partager avec les services du FMI et la COBAC les rapports sur l'examen et le plan de réorganisation de la CBT et de la BCC d'ici fin février (RS modifiés). En outre, sur la base des conclusions des audits, le gouvernement s'engage à s'attaquer à tous les problèmes identifiés et à améliorer la gouvernance des deux banques publiques, y compris si nécessaire en remplaçant des membres du conseil d'administration. Dans l'intervalle, les banques doivent continuer à améliorer la situation de liquidité. Concernant la BAC, les autorités tchadiennes et soudanaises (les deux actionnaires) ont décidé de recapitaliser la banque et ont présenté son plan stratégique à la COBAC. Le gouvernement souhaite s'appuyer sur ce plan pour que la banque dispose de ressources adéquates et d'un plan d'entreprise viable. Il a également été décidé d'élargir l'activité de la BAC à l'intermédiation conventionnelle en plus de la finance islamique.

## G. Autres réformes structurelles

**39. La mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2017-2021, qui vise à diversifier les sources de croissance économique, est en bonne voie.** Deux axes économiques centraux du PND visent à renforcer la gouvernance et l'état de droit et à développer une économie diversifiée et compétitive. Le gouvernement a réalisé des progrès dans la mobilisation de financements publics auprès de créanciers multilatéraux et régionaux. Le secteur privé n'a toujours pas pu contribuer à la mise en œuvre du PND, notamment car le gouvernement s'est engagé à ne pas fournir de garanties souveraines sur les financements non concessionnels. Le gouvernement a fait l'option d'un Comité restreint sous la responsabilité du Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement pour surveiller et appuyer régulièrement la mise en œuvre du PND dans un cadre transparent. Récemment, la Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture et des Mines et de l'Artisanat a organisé une semaine nationale de réflexion sur la contribution du secteur privé à la reprise économique, qui a bénéficié de l'appui du président de la République. Le Forum a invité le gouvernement à prendre des mesures visant notamment à améliorer la gouvernance et le mécanisme de lutte contre la corruption, à améliorer la transparence dans le

processus de passation des marchés publics, à améliorer l'accès à Internet et à l'électricité et à payer les arriérés intérieurs de manière transparente. Le gouvernement a commencé à donner suite à ces recommandations.

**40. L'amélioration de la gouvernance est un élément clé de la stratégie du gouvernement pour relancer le secteur privé.** À cet égard, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), récemment ratifiée par l'Assemblée Nationale. Le gouvernement évaluera dans quelle mesure son Code Pénal actuel est conforme à la Convention et cherchera à le renforcer le cas échéant pour renforcer la lutte contre la corruption. Le gouvernement s'est notamment engagé à identifier les domaines susceptibles d'améliorer l'efficacité de la législation en matière de répression des actes de corruption, conformément à la CNUCC. La Constitution prévoit l'obligation pour les hauts responsables de déclarer leurs avoirs, mais l'application de ces dispositions semble être très faible. Cela est dû en partie à l'absence de loi d'application qui définit explicitement tous les aspects des obligations en matière de déclaration de patrimoine. Le gouvernement prépare une législation visant à mettre résolument en œuvre l'obligation de déclaration des biens consacrée dans la Constitution. Le gouvernement, par le biais du ministère de la justice, sollicite l'assistance technique du FMI pour soutenir ses efforts en matière de déclaration de patrimoine et de mise en œuvre de la CNUCC.

**41. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts pour améliorer la transparence et le contrôle du secteur pétrolier.** Le Pays devrait être évalué comme étant conforme aux normes ITIE 2016. Le gouvernement a annoncé son intention d'élaborer et d'adopter une politique de publication des contrats et des permis dans le secteur pétrolier avec le soutien de la Banque mondiale. Il a publié des états financiers annuels certifiés et audités pour 2015-2016 de la société SHT (Société des Hydrocarbures du Tchad) et ses filiales. En outre, avec l'aide de la Banque mondiale, un audit des opérations conjointes des deux principales sociétés pétrolières en activité au Tchad est prévu.

**42. Le gouvernement estime que l'amélioration du niveau et de l'efficacité de la production d'électricité éliminera un obstacle majeur à la reprise de la croissance économique et l'amélioration du bien-être de la population.** La production d'électricité étant très limitée et le réseau de transport étroit, seulement 9% de la population a accès à l'électricité. La faible efficacité énergétique et le coût de production élevé de la compagnie publique d'électricité nécessitent des efforts concertés pour la réforme du secteur de l'énergie, dans le but d'attirer de nouveaux investissements pour augmenter la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité à moindre coût. Le gouvernement s'est engagé à rechercher des financements concessionnels pour soutenir les investissements dans le secteur.

## SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

**43. Pour le suivi de la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs du programme, le gouvernement continuera de s'appuyer sur le Comité de Négociation du Ministère des Finances et du Budget.** Le Comité est en communication constante avec les services du FMI à Washington D.C. et son Représentant Résident au Tchad.

**44. Le suivi du programme se fera à travers des revues semestrielles du Conseil d'administration du FMI sur la base de critères de réalisation, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2 ci-joints).** Les indicateurs sont décrits dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. La quatrième revue sera basée sur les performances à fin décembre 2018, la cinquième revue, à fin juin 2019, la sixième revue, à fin décembre 2019. Le gouvernement entend adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire à la réussite du programme.

**Tableau 1. Critères de Réalisation Quantitatifs (CRQ) et Objectifs Indicatifs (OI) pour le programme 2018-2019**  
(milliards FCFA, sauf indication contraire)

	Fin Dec. 2018	Fin Mars 2019	Fin Juin 2019	Fin Sept. 2019	Fin Dec. 2019
	CRQ	OI	CRQ	OI	OI
1. Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher	-218	-80	-125	-180	-240
2. Recettes douanières, plancher	118	25	50	90	125
3. Financement intérieur net de l'État hors BEAC, plafond	-55	-20	-35	-45	-60
4. Financement net de l'État par la BEAC, plafond	35	110	125	125	65
5. Stock d'arriérés de paiement intérieurs par le gouvernement, plafond	150	140	130	120	100
6. Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par le gouvernement and les entreprises publiques non financières	0	0	0	0	0
7. Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement ou les entreprises publiques non financières	0	0	0	0	0
	<b>OI</b>	<b>OI</b>	<b>OI</b>	<b>OI</b>	<b>OI</b>
8. Régularisation des dépenses avant ordonnancement, plafond (% des DAO)	80	50	70	75	80
9. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté, plancher.	214	57	114	177	241
<i>Pour mémoire:</i>					
10. Dépenses avant ordonnancement (% des dépenses primaires)	...	22	22	22	22
11. Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat	0	0	0	0	0
12. Emprunts extérieurs concessionnels (millions USD)	155	27	54	80	130
13. Recettes pétrolières	318	90	180	269	359
14. Dons	150	0	0	34	60

Sources: Autorités tchadiennes et services du FMI

- Solde budgétaire primaire non-pétrolier: recettes non-pétrolières hors dons moins dépenses primaires sur recettes domestiques (i.e. dépenses hors paiements des intérêts et investissements financés sur recettes extérieures).
- Recettes douanières fournies par le Trésor dans le tableau « situation des régies financières ».
- Inclus financement net par OTA et BTA et prêts directs des banques domestiques net de l'amortissement, voire protocole d'accord technique.
- Stock d'arriérés reconnus fourni dans le tableau des « reste à payer ». Conformément au protocole d'accord technique, la cible à fin décembre 2018 est de 150, afin de tenir compte du stock à fin Décembre 2017 de 195. La cible à partir de fin mars 2019 sera ajustée pour tenir compte du stock observé à fin décembre 2018.
- S'applique de manière continue.
- S'applique de manière continue.
- Les DAO sont toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale de dépenses. La régularisation des DAO signifie l'enregistrement de la dépense dans la ligne budgétaire correspondante. Cela sera fait dans un délai maximum de 45 jours.
- Dépenses des ministères en charge des secteurs sociaux, déterminés sur les recommandations de la Banque mondiale en l'absence de classification fonctionnelle des ministères. Un ajusteur est défini en cas de coupe dans les dépenses, afin d'assurer une hausse de la part des dépenses sociales de réduction de la pauvreté dans les dépenses primaires totales (voire protocole d'accord technique).
- Recettes pétrolières : recettes fiscales et recettes des ventes de pétroles de l'Etat, nettes des coûts de transport et des coûts d'opération.
- Dons budgétaires

**Tableau 2. Actions Préalables et Repères Structurels pour le programme 2018-2019**

Mesures	Dates	Statut
<b>Actions Préalables</b>		
1. Transmission du budget 2019 en ligne avec le programme à l'Assemblée Nationale	[...]	En attente
2. Recrutement des consultants externes et lancement des travaux pour évaluer la situation financière et la stratégie de CBT, et préparer un plan de réorganisation	[...]	Respecté
<b>Repères structurels</b>		
1. Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au modèle convenu avec les autorités, comprenant des informations détaillées sur le service de la dette à Glencore.	Trimestriel, à partir de la fin Décembre 2018	...
2. Développement d'un plan d'action pour l'amélioration des recettes de TVA incluant un calendrier de mise en place des mesures.	Fin Decembre 2018	...
3. Adopter un arrêté limitant l'utilisation des dépenses par procédures d'urgence (DAO)	Fin Decembre 2018	Proposé
4. Sur la base de l'audit des 47 conventions d'établissement, résilier celles qui contreviennent à la législation et s'assurer que les autres sont appliquées conformément à la convention d'établissement	Fin Fevrier 2019	...
5. Transmission du rapport des consultants sur les deux banques publiques	Fin Février 2019	Proposé (modifié)
6. Adoption d'une stratégie d'appurement des arriérés domestiques sur la base des conclusion de l'audit	Fin Mars 2019	Proposé (date initiale Octobre 2018)
7. Publication d'une note semestrielle sur toutes les nouvelles exonérations (incluant les renouvellements ainsi que les extensions)	Semestriel, à partir de la fin Juillet 2019	Proposé
Sources: Autorités tchadiennes et services du FMI		



## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

**1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnées dans la Lettre d'Intention (LI) et le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF), en date du 10 Décembre 2018.** Il décrit les informations requises pour assurer le suivi des résultats du programme au titre de la FEC. Les autorités consulteront le FMI avant de modifier les mesures contenues dans le présent Protocole d'Accord Technique (PAT) ou d'en adopter de nouvelles qui s'écarteraient des objectifs du programme. Le présent protocole décrit plus précisément :

- a) les modalités de transmission des données ;
- b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- c) les critères de réalisation quantitatifs ;
- d) les objectifs indicatifs ;
- e) les modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ; et
- f) les repères structurels.

### A. Modalités de transmission au FMI

**2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et à des objectifs indicatifs (OI),** ainsi que les informations relatives à la progression vers les repères structurels, seront régulièrement communiquées au FMI, selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Concernant les CRQ continus, les autorités communiqueront promptement au FMI tout non-respect du critère. Aux fins du présent PAT, le terme **jour** se rapporte, sauf indication contraire, aux jours calendaires. Toute révision apportée aux données sera également transmise au FMI dans un délai maximum de 14 jours. En outre, les autorités communiqueront aux services du FMI toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais qui s'avérerait pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

### B. Définitions et méthodes de calcul

**3. Sauf indication contraire, on entend par Gouvernement** l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014 ; paragraphes 2.85-2.89).

**4. Une entreprise publique non financière est une société contrôlée par le**

**Gouvernement<sup>1</sup>, dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers.** Aux fins du programme, cela inclut : *Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'Électricité (SNE), Société des télécommunications du Tchad (SOTEL), Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE), Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), Nouvelle Société des Textiles du Tchad (NSTT), Société Nationale de Ciment (SONACIM Tchad), Société Industrielle de Matériels Agricoles et d'Assemblage des Tracteurs (SIMATRAC), Société Tchadienne d'Hydraulique (STH), Fonds d'Entretien Routier (FER).*

**5.** On entend par **recettes pétrolières**: i) les recettes brutes provenant des ventes du pétrole brut de l'État, obtenues du fait de la participation de ce dernier au capital des sociétés pétrolières, déduction faite de tous les coûts encourus dans le cadre de cette participation (appel de fonds) et des coûts de transport liés à la vente de pétroles bruts de l'État ; ii) les redevances ; iii) les redevances statistiques ; iv) les impôts sur les bénéfices ; v) les dividendes ; vi) les primes, vii) les recettes provenant des droits d'exploration ; viii) les taxes superficielles ; ix) droits d'accès au pipe ; et x) tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières (*en nature et en espèce*), à l'exception des droits et taxes indirects. Les autorités avertiront les services du FMI si des modifications des législations et des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Sont exclues des recettes pétrolières les **recettes exceptionnelles** versées par les compagnies pétrolières et dont la définition est donnée au paragraphe 7 ci-dessous.

**6.** Les **recettes douanières** sont définies comme les recettes provenant de tous les droits et taxes sur biens du fait de leur entrée sur le territoire national, ou sur certains services du fait de leur prestation par des résidents à des non-résidents (conformément à la définition du MSFP 2014, paragraphe 5.84). Les recettes douanières sont enregistrées sur base caisse. Aux fins du suivi du programme, les recettes douanières sont celles enregistrées au tableau « Situation des régies financières » du Trésor.

**7.** On entend par recettes exceptionnelles les ressources du Gouvernement qui incluent :

- Les paiements suite à la résolution de litiges prolongés entre des entreprises opérant au Tchad et le Gouvernement tchadien en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions aux législations et aux normes, ou à toute autre obligation juridique.
- Les recettes suite à la vente, le placement, ou la privatisation d'actifs de l'État, l'octroi ou le renouvellement de licences.

**8.** Le **total des recettes du Gouvernement** se rapporte à la somme des recettes fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du MSFP 2014). Les recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 5, les recettes douanières telles que définies au paragraphe 6, et les recettes exceptionnelles telles que définies au paragraphe 7 ; ces éléments seront présentés dans

<sup>1</sup> Le contrôle d'une société s'entend comme la capacité à prendre les principales décisions financières et opérationnelles (voir MSFP 2014 paragraphe 2.104 – 2.114).

le rapport sur la ventilation du total des recettes de l'État.

**9. Le total des dépenses du Gouvernement** comprend l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des agents de la fonction publique (telles que présentées par les autorités dans leur document intitulé « masse salariale », voir paragraphe 11 pour de plus amples détails), des biens et services, des transferts (y compris subventions, dons, prestations sociales et autres charges), des paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement. Toutes ces catégories sont comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement, qui sont définies dans le Manuel de statistiques de dépenses publiques de 1986 (MSFP 1986)<sup>2</sup>, toutes les autres dépenses sont définies telles qu'elles le sont dans le MSFP 2014 (chapitre 6). Le total des dépenses du Gouvernement inclut également les « dépenses avant ordonnancement » (DAO) qui n'ont pas encore été régularisées (voir paragraphe 10 ci-dessous pour de plus amples détails).

**10.** On entend par **Dépenses avant ordonnancement (DAO)** toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. Une procédure normale passe par une séquence comprenant l'engagement, la liquidation, (« ordonnancement ») et le paiement de la dépense. Il existe deux catégories de DAO :

- La première catégorie regroupe les DAO réalisées par rapport à une ligne de crédit au budget. Ces dépenses peuvent sans problème faire l'objet d'une régularisation (autrement dit, elles peuvent être comptabilisées à la ligne correspondante du budget).
- La deuxième catégorie regroupe les DAO réalisées sans tenir compte de l'existence ou non d'une ligne de crédit au budget. Leur régularisation nécessite soit un ajustement dans la Loi de finances rectificative (LFR), soit un décret ministériel pour inscrire la ligne de crédit au budget.

**11.** Les **traitements et salaires** correspondent à la rémunération de tous les salariés de l'État, y compris les agents de la fonction publique et les membres des grandes Institutions de l'État et des forces de défense et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'État, et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire. Aux fins de suivi du programme Tchad, les données sont calculées à partir du document intitulé « masse salariale », qui exclut le traitement d'une partie des agents de la fonction publique titulaires de certains types de contrats, et qui sont enregistrés dans les transferts (voir

<sup>2</sup> Les dépenses d'investissement sont des dépenses réalisées en vue d'acquérir des terrains, des actifs incorporels, des titres d'État, et des actifs non militaires, non financiers, d'une valeur supérieure à une valeur minimale, qui devront être utilisés sur une période supérieure à un an dans le cadre du processus de production. Les dépenses d'investissement sont souvent comptabilisées séparément (de même que certaines recettes, dans certains cas), dans une section ou un compte de dépenses séparé du budget, ou dans un budget de dépenses totalement distinct, le budget de dépenses d'investissement. Cette comptabilisation séparée peut toutefois répondre parfois à différents critères.

paragraphe 13 pour plus de détails).

**12.** Les **subventions** sont définies comme des dépenses publiques courantes que l'État effectue en faveur d'entreprises selon le niveau de leurs activités de production ou selon la quantité ou la valeur des biens et des services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent. Aux fins du suivi du programme, les subventions désignent celles qui sont enregistrées au « Tableau de 4 Phases ».

**13.** Les **transferts** sont définis comme des dépenses publiques courantes que le Gouvernement effectue en faveur des personnes, des institutions privées sans but lucratif, des fondations non gouvernementales, des entreprises ou des unités d'administration publique, qui ne sont pas inclus dans d'autres catégories de transferts. Aux fins du suivi du programme, les transferts désignent ceux qui sont enregistrés au « Tableau de 4 Phases ».

**14. Aux fins du présent PAT :**

- Le terme de « **dette** » s'entend tel que défini au paragraphe 8 des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du 05 décembre 2014, mais il inclut également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
  - i. Des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
  - ii. Des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
  - iii. Des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est aussi une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- La **dette interne** correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en Franc CFA.
- La **dette externe** correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en une devise autre que le Franc CFA.
- Une dette est dite **concessionnelle** si elle comporte un **élément don** d'au moins 35 %<sup>3</sup> et **non concessionnelle** autrement. L'élément don est défini comme la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée, exprimé en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle a été contractée est calculée comme la somme en valeur actualisée, au moment où la dette est contractée, de tous les paiements futurs de service de la dette<sup>4</sup>. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de **5 % par an**.

**15. Les arriérés de paiement intérieurs** sont définis comme la somme des : i) **arriérés de paiement sur les dépenses validées**, et ii) **les arriérés de paiement sur la dette intérieure**, tels que définis ci-dessous :

- Le solde en souffrance dans un ordre de paiement à une entreprise publique ou privée pour une dépense engagée, validée, et visée par le contrôleur financier, puis créée par la « Direction de l'ordonnancement », est défini comme une **instance de paiement**, une fois que l'autorisation de paiement a été émise par le Trésor. Le solde en souffrance d'une **instance de paiement** entre dans la catégorie des **arriérés de paiement sur dépenses validées**, 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de paiement sur dépenses validées ainsi définis ne comprennent pas les arriérés de paiement sur la dette intérieure ni les arriérés sur le paiement des salaires. Les **arriérés de paiement sur dépenses non validées** sont définis comme toutes les dépenses qui n'ont pas suivi la procédure normale de dépense. La nature de ces arriérés éventuels sera déterminée par un audit des arriérés intérieurs.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat ou du document juridique et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiqué dans le contrat correspondant.

**16. Les arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations de paiement de dette extérieure du Gouvernement et des entreprises publiques non financières qui n'ont pas été

<sup>3</sup> Le site internet du FMI offre un outil (voir lien ci-dessous) qui permet de calculer l'élément don d'un large éventail de montages de financement : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>4</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de l'élément don des prêts de la Banque islamique de développement (BID) tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

honorées en accord avec les termes du contrat (prenant en considération une éventuelle période de grâce). Ce critère de performance exclut les arriérés extérieurs du Gouvernement pour lesquels le créancier a accepté par écrit la renégociation du calendrier de paiement avant l'échéance de paiement et exclut les arriérés techniques dont la durée est plus faible que six semaines.

**17. Le solde primaire hors pétrole** est défini sur ordonnancement comme la différence entre (i) le total des recettes du Gouvernement (hors dons, recettes pétrolières et recettes exceptionnelles) et (ii) les dépenses primaires, définies comme le total des dépenses du Gouvernement, déduction faite du paiement des intérêts sur la dette intérieure et extérieure et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

**18. Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté**, selon la structure la plus récente de l'État, comprennent les dépenses publiques des ministères suivants : (i) Éducation Nationale et Promotion Civique, (ii) Santé Publique, (iii) Femmes, Petite enfance et Solidarité Nationale, (iv) Production, Irrigation et Équipements Agricoles, (v) Élevage et Productions animales, (vi) Environnement, Eau et Assainissement, (vii) Formation Professionnelle et Promotion des petits Métiers.

**19. Le financement intérieur du Gouvernement en monnaie nationale** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers, des emprunts auprès de la BEAC (notamment concours du FMI), la BDEAC, et les pays membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée en FCFA. **Le financement intérieur net du Gouvernement en monnaie nationale** se décompose en financement bancaire net, financement net par émission de titres, financement net du Gouvernement par la BEAC et tout autre financement non-bancaire. Le financement bancaire net est défini comme la variation de la position nette du Gouvernement vis-à-vis des banques commerciales domestiques et comprends les intérêts prépayés. Le financement net du Gouvernement par la BEAC est défini comme l'évolution de la position nette du Gouvernement vis-à-vis de la BEAC. Le financement net par émission de titres inclut l'émission de titres publics par le Gouvernement en FCFA à l'intention des banques domestiques et régionales net de l'amortissement depuis la fin de l'année précédente<sup>5</sup>.

**20. Le « taux de référence du programme » est basé sur le «taux moyen projeté» par le staff pour le LIBOR USD à six mois au cours des 10 années suivantes et est identifié à 3,22 pour cent pour la durée du programme.** La valeur actuelle des prêts assortis d'un taux d'intérêt flexible sera calculée en utilisant le taux de référence du programme plus le spread fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de prêt. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence inférieur au LIBOR USD à six mois, un spread reflétant la différence entre le taux de

---

<sup>5</sup> Les créances nettes de la BEAC et des banques commerciales domestiques sur le gouvernement représentent la différence entre les dettes du gouvernement et ses dépôts auprès de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du secteur bancaire sur le gouvernement est défini par la BEAC et correspond à la position nette du gouvernement

référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base le plus proche) sera ajouté.

## C. Critères de réalisation quantitatifs

**21. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs énumérés ci-dessous sont** ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs continus requièrent qu'à aucun moment ils ne seront non respectés. En cas de non-respect, les autorités en informeront promptement le FMI. Les éléments d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs sont précisés dans la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (**période d'évaluation**), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plancher pour le solde primaire hors pétrole.** Le solde primaire hors pétrole est défini au paragraphe 17 ci-dessus.
- **Un plancher pour les recettes douanières.** Les recettes douanières sont définies au paragraphe 6 ci-dessus.
- **Un plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement hors BEAC. Il s'agit de la somme du financement bancaire net et du financement net par émission de titres, comme défini au paragraphe 19.** Le plafond du financement intérieur est défini au paragraphe 17. Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de la dette intérieure et à la titrisation d'arriérés et les crédits du secteur bancaire utilise pour payer les arriérés de l'entreprise publique cotonnière.
- **Un plafond sur le financement net du Gouvernement par la BEAC,** (comme défini au paragraphe 19). Ce plafond inclut le FMI.
- **Un plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus.** Les arriérés de paiement intérieurs reconnus sont définis au paragraphe 15. À fin décembre 2017, le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus étaient estimés à 195 milliards FCFA sur la base des informations du tableau « Reste à payer » (préparé par le Trésor). Les plafonds fixés à partir de fin mars 2019 seraient ajustés pour tenir compte de l'encours réel des arriérés à la fin de décembre 2018 lorsque les données définitives seront disponibles.
- **Un plafond égal à zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs du Gouvernement ou des entreprises publiques non financières.** Ce plafond s'applique de manière continue. Tout non-respect de ce plafond sera promptement communiqué au FMI, ainsi que les informations sur la date du non-respect, le montant du paiement manqué et le créancier concerné.

- **Un plafond égal à zéro sur toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le Gouvernement et les entreprises publiques non financières, avec une échéance de plus d'un an.** Ce plafond s'applique de manière continue et n'inclut pas le financement du FMI. La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme décrit au paragraphe 14. Sont exclus de ce plafond : i) les crédits à l'importation normaux à court terme ; et ii) une dette contractée avant l'accord au titre de la FEC, et rééchelonnée durant la période couverte par le présent accord, dans la mesure où la restructuration améliore le profil de la dette.

## D. Objectifs indicatifs

22. Les **objectifs indicatifs** énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Leurs modalités d'ajustement sont précisées en section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les objectifs indicatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (**période d'évaluation**), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les objectifs indicatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plancher des dépenses exécutées selon des procédures d'urgence (dépenses avant ordonnancement ou DAO)** La régularisation des DAO (telles que définies au paragraphe 10) s'effectue dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre et comme suit : 70% après le second trimestre, 75% après le troisième trimestre et 80% après le quatrième trimestre.
- **Un plancher des dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté.** Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté sont définies au paragraphe 18.

## E. Modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs

23. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui échappent au contrôle du Gouvernement, **les critères de réalisation quantitatifs suivants seront ajustés comme suit :**

- Si le total des recettes et des prêts budgétaires est **inférieur** au montant programmé, en raison d'une diminution des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires, le plafond du stock des arriérés de paiement intérieurs peut alors être ajusté **à la hausse** à concurrence du montant programmé des remboursements d'arriérés. Une augmentation du financement intérieur net (financement intérieur hors BEAC du Gouvernement ou financement intérieur du Gouvernement par la BEAC) pourrait être envisagée jusqu'à 25 % du manque à gagner non compensé par la réduction des paiements des arriérés.
- Si le total des recettes budgétaires et des prêts est **supérieur** au montant programmé, en raison d'une augmentation des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires hors dons pour financer les élections législatives ou du fait de recettes exceptionnelles, le plancher du



solde primaire hors pétrole peut alors être ajusté à la baisse de 35% du montant excédentaire jusqu'à 20 milliards de CFAF. Le reste des recettes et prêts budgétaires supérieurs aux prévisions sera utilisé pour réduire le financement intérieur net (financement intérieur net du gouvernement hors BEAC ou financement intérieur net du gouvernement par la BEAC). Le solde primaire hors pétrole peut alors être ajusté à la baisse par le même montant des dons budgétaires alloués pour financer les élections parlementaires. Aux fins du PAT, les recettes pétrolières de base, appuis budgétaires et recettes excédentaires sont signalés dans le tableau ci-dessous.

	2018		2019		
	fin Dec.	fin Mar.	fin Juin	fin Sept.	fin Dec.
	(milliards de FCFA)				
Recettes pétrolières nettes <sup>1</sup>	318	90	180	269	359
Dons budgétaires	150	0	0	34	60
Prêts budgétaires	26	0	0	0	13
Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>494</b>	<b>90</b>	<b>180</b>	<b>303</b>	<b>432</b>

<sup>1</sup> Les recettes pétrolières nettes sont la somme (i) des ventes du pétrole de l'Etat nettes des coûts de fonctionnement et de transport et (ii) des recettes fiscales pétrolières.

- Si une compression des dépenses se révèle nécessaire, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté seront ajustées en veillant à ce qu'elles soient réduites dans une moindre proportion que les autres dépenses primaires financées sur ressources propres, de sorte qu'elles ne baissent pas en valeur relative par rapport à l'année précédente.

## F. Repères structurels

**24. Les actions préalables** sont spécifiées dans le tableau 2 du MPEF

- Soumettre le budget 2019 à l'assemblée nationale pour approbation, conformément au paramètre du programme.
- Lancer l'audit de la banque publique CBT.

**25. Les repères structurels** sont énoncés au tableau 2 du MPEF. Les repères structurels en suspens sont régis par le précédent PAT.

- Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au format convenu avec les services du FMI, avec notamment des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore, trimestriellement, à compter de la fin décembre 2018 (voir tableau 2). La note de décembre couvrira les développements jusqu'à septembre et sera publiée à la mi-février.

- i. La note fournira des explications sur l'évolution récente du secteur pétrolier, avec notamment des informations sur la production, les exportations et les nouvelles explorations durant le trimestre écoulé, et des anticipations et prévisions sur les 6 mois à venir.
  - ii. La note contiendra en outre une description détaillée des flux de recettes pétrolières. Les recettes pétrolières seront communiquées par catégorie et par type de paiement, en cash (paiement en cash par les sociétés pétrolières) et en nature (paiement en pétrole brut par les sociétés pétrolières). Parmi les autres informations figureront des données sur la vente de pétrole appartenant à l'État, comme par exemple le produit brut des ventes, le volume vendu, les prix des transactions, les coûts d'exploitation (« appel de fonds ») aux sociétés pétrolières, les coûts de transport, les paiements d'intérêt, le remboursement de principal et les autres frais connexes versés pour assurer le service du prêt de Glencore et montant final du produit des ventes revenant au Trésor.
- Promulguer avant fin décembre 2018 un décret du conseil des ministres sur la mise en œuvre du budget 2019, qui limite l'utilisation des dépenses avant ordonnancement à 22% des dépenses primaires hors masse salariale. Le ratio est défini comme les dépenses primaire sur financement intérieur hors masse salariale et dépenses de sécurité (et service de la dette) rapportées aux dépenses primaires sur financement intérieur hors masse salariale (et service de la dette).

Publication tous les six mois d'une liste de toutes les exonérations fiscales ou douanières, renouvelées ou prolongées pendant les six mois précédents. La première liste doit être publiée à fin juillet et doit couvrir la période de janvier à juin 2019.

- Adoption d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs basée sur les résultats de l'audit d'ici la fin du mois mars 2019.
- Développement d'un plan d'action pour l'amélioration des recettes de TVA d'ici fin décembre 2018. Cela devrait inclure au moins un calendrier pour la mise en place d'un mécanisme de remboursement de la TVA et plan de réduction des exonérations de la TVA.
- Sur la base de l'audit des 47 conventions d'établissement de 2017, résilier celles qui contreviennent à la législation et s'assurer que les autres sont appliquées conformément à la convention d'établissement d'ici fin février 2019.
- Transmission du rapport des consultants sur la CBT et la BCC aux services du FMI et aux autorités de surveillance régionales (COBAC) d'ici la fin du mois de février 2019.

**Tableau 1 : Résumé des données à communiquer**

<b>Données</b>	<b>Département et service en charge des données à communiquer</b>	<b>Périodicité et date butoir <sup>1</sup></b>
Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie <i>Situation du recouvrement</i> <i>Situation des recettes des régies financières</i>	Ministère des Finances et du budget (DG Trésor)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Note trimestrielle sur le secteur pétrolier	Ministère des Finances et du budget	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Données d'exécution budgétaire (y compris les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté) avec les engagements, la liquidation, les ordonnancements et les prises en charge Tableau de quatre phases, tableau de la solde y compris les indemnités	Ministère des Finances et du budget  Direction Générale du Budget  DGB	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Tableau des dépenses avant ordonnancement, TOFE base caisse  Tableau comparatif de l'exécution budgétaire, tableaux de la balance consolidée (variations de la dette, créances etc.), balance consolidée du Trésor	Ministère des Finances et du budget Direction Générale du Budget  DGB  DGTCP  DGTCP	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Informations détaillées sur l'exécution budgétaire pour les transferts dans la même classification que le budget	Ministère des Finances et du budget (Direction Générale du budget)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Détails par projet financé sur ressources intérieures, exécution du budget d'investissement, avec informations organisées par ministère	Ministère des Finances et du budget (Direction Générale du budget)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Information sur la régularisation des DAO.	Ministère des finances et du budget.	Tous les trimestres, dans les 60 jours après la fin du trimestre.

**Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite)**

<b>Données</b>	<b>Département et service en charge des données à communiquer</b>	<b>Périodicité et date butoir</b>
Détails par projet financé sur ressources extérieures, exécution du budget d'investissement, avec informations organisées par ministère	Ministère des finances et du budget (DGB)  Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (DGPI/DGPE)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations sur la passation de marchés publics dans le mois qui précède, et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année	Ministère des Finances et du budget (Contrôle Financier) / SGG (OCMP/ Direction des marchés publics)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Tableau sur la dette extérieure (y compris en monnaie locale). Le tableau devrait contenir les paiements exigibles du mois précédent, les paiements effectués et les paiements exigibles projetés pour les trois prochains mois ventilés par créancier.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 45 jours qui suivent la fin du mois
Informations sur les arriérés de dette extérieure (y compris en monnaie locale) : i) liste actualisée du stock d'arriérés ventilée par créanciers (comprenant tout accord de rééchelonnement avec les créanciers); ii) informations sur les remboursements d'arriérés y compris les montants versés et les dates de paiement; iii) informations sur tout accord de rééchelonnement du stock d'arriérés de la dette extérieure au début de la période du programme.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 45 jours qui suivent la fin du mois
Si des paiements du service de la dette extérieure n'ont pas été effectués en temps et en heure, les informations ci-dessous seront nécessaires : i) la date à laquelle les paiements auraient dû être effectués; ii) le montant des paiements en question, et iii) les créanciers concernés.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 14 jours qui suivent la fin du mois

**Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite)**

<b>Données</b>	<b>Département et service en charge des données à communiquer</b>	<b>Périodicité et date butoir</b>
Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements du Gouvernement <sup>2</sup>	Ministère des Finances et du budget (Direction de la dette, DCP)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur le service de la dette extérieure du Gouvernement <sup>3</sup>	Ministère des Finances et du budget DGTCP (Direction de la dette)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le Gouvernement et les entreprises publiques non financières	Ministère des Finances et du budget (Direction de la dette) Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (DGPI/DGPE)	Dans les 45 jours après réalisation de l'opération.
Situation monétaire	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Données monétaires provisoires de la BEAC <i>(Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires, monnaie centrale, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du secteur bancaire, taux d'intérêts<sup>4</sup>)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Solde en fin de mois du compte de DTS	BEAC Comité PNG	Tous les mois, dans les 3 mois après la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur le Gouvernement <i>(PNG)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Indice des prix à la consommation	INSEED	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois

**Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite et fin)**

<b>Données</b>	<b>Département et service en charge des données à communiquer</b>	<b>Périodicité et date butoir</b>
Produit intérieur brut et produit national brut	Comité de Cadrage Macro-économique (SG MFB)	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année
Balance des paiements (Solde du compte extérieur courant, exportations et importations de biens et de services, etc.)	BEAC	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année (données provisoires)
Dettes extérieures brutes	Ministère des Finances et du budget DGT (Direction de la dette)	Tous les ans, dans les 90 jours après la fin de l'année
<p><sup>1</sup> Pour les données budgétaires de fin décembre, ces données doivent être communiquées dans les 45 jours après la période complémentaire.</p> <p><sup>2</sup> Y compris les échéances</p> <p><sup>3</sup> Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.</p> <p><sup>4</sup> À la fois déterminés par le marché et officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.</p>		

Tableau 2 : Résumé des recettes pétrolières

FCFA Millions	2017		2018	2019	2020	Unité
	Réalisé	Prévision	Prévision			
<b>Production et exportation (vue d'ensemble)</b>						
Volume de production						Baril
Volume d'exportation						Baril
Valeur d'exportation						FCFA
Pétrole brut envoyé à SRN						Baril
<b>Le pétrole brut alloué</b>						
au Gouvernement						Baril
à SHT						Baril
Total						Baril
<b>Recettes pétrolières</b>						FCFA
Directes						FCFA
Ventes de pétrole nettes						FCFA
<b>Recettes directes</b>						
Impôt sur les bénéfiques (en cash)						FCFA
Redevance statistique						FCFA
Redevance superficielle						FCFA
Dividendes						FCFA
Bonus						FCFA
Autres recettes (en cash)						FCFA
Total						FCFA
<b>Recettes brutes de la vente du Pétrole</b>						
Gouvernement						FCFA
SHT						FCFA
<b>Recettes pétrolières</b>						FCFA
Prix de vente moyen						
en FCAF						FCFA
en USD						US Dollar
Décote (Doba)						US Dollar

Tableau 2 : Résumé des recettes pétrolières (suite et fin)

FCFA Millions	2017		2018	2019	2020	Unité
	Réalisé	Prévision	Prévision			
<b>Ventes de pétrole jusqu'à mars 2017</b>						
<i>Gouvernement</i>						
Volume d'exportation						Baril
Valeur d'exportation						FCFA
Prix moyen						FCFA
Coût de transport						FCFA
<i>SHT</i>						
Volume d'exportation						Baril
Valeur d'exportation						FCFA
Prix moyen						FCFA
Coût de transport						FCFA
Coût de participation (appel de fonds) de SHT						FCFA
<b>Dette Glencore</b>						
Intérêts						FCFA
Principal						FCFA
Frais de restructuration						FCFA
<b>Revenu net</b>						FCFA
<b>Memo Item</b>						
Taux de change						FCFA/USD



# TCHAD

10 décembre 2018

## TROISIEME REVUE AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

Approuvé par  
**David Owen, Yan Sun (FMI) et Paloma Anos Casero (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

<b>Tchad</b> <b>Analyse de viabilité de la dette effectuée conjointement par la Banque mondiale et le FMI</b>	
Préparée par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<i>Élevé</i>
<b>Risque global de surendettement</b>	<i>Élevé</i>
<b>Niveau de détail dans la notation du risque</b>	<i>Viable</i>
<b>Recours au jugement</b>	<i>Non</i>

*Le Tchad présente un risque de surendettement extérieur et un risque global de surendettement élevés<sup>1</sup>. Par ailleurs, si la plupart des indicateurs de viabilité de la dette extérieure passent en-dessous de leurs seuils respectifs à partir de 2018, celui de la dette par rapport aux recettes dépasse son seuil dans le scénario de référence. Dans l'ensemble, la vulnérabilité liée à la dette publique totale est élevée, bien que le ratio VA de la dette publique/PIB reste sur une trajectoire descendante. L'analyse de viabilité de la dette est basée sur la poursuite d'une politique budgétaire prudente et sur une augmentation des recettes non pétrolières. Après la restructuration de 2018, le nouveau contrat de la*

<sup>1</sup> La capacité d'endettement du Tchad a été notée « faible » selon l'indicateur composite (IC) basé sur les PEM d'octobre 2018 et l'indice CPIA 2017.

*dette envers Glencore contribue à atténuer l'impact de la fluctuation des prix du pétrole sur la viabilité de la dette car il allège le service de la dette en cas de baisse des prix.*

## COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. La couverture de la dette publique correspond à celle de la précédente AVD.** Elle comprend l'administration centrale ainsi que la dette extérieure garantie par l'État due par la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) (tableau 1 du texte). Cette dernière équivaut à l'ensemble de la dette extérieure publique puisque les autres entités du secteur public (régions et autres entreprises publiques) n'ont pas accès à des financements extérieurs. Les services vont poursuivre leurs recherches d'informations à propos de la dette intérieure des autres entreprises du secteur public.

**2. Le test de résistance sur les passifs conditionnels tient compte des vulnérabilités associées à la dette des entreprises publiques non garantie, aux arriérés intérieurs non vérifiés et aux marchés financiers (tableau 1 du texte).** Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont fixés à 5% du PIB, ce qui correspond au coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu depuis 1980. Le test de résistance sur les passifs conditionnels est adapté à 5% du PIB afin de tenir compte de la dette intérieure des entreprises publiques (2%) et des arriérés intérieurs qui pourraient être validés par l'audit en cours (3%).

**Tableau 1 du texte. Tchad : couverture de la dette du secteur public et conception des tests de résistance sur les passifs conditionnels**

Sous-secteurs du secteur public	Sous- secteurs couverts		
1 Administration centrale	X		
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)			
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X		
8 Dette non garantie des entreprises publiques			
<b>1 Couverture des données sur la dette publique du pays</b>	Administration centrale, Banque centrale		
	<b>Défaut</b>	<b>Utilisés pour l'analyse</b>	<b>Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut</b>
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	3.0	Les arriérés intérieurs pourraient potentiellement être validés par l'audit en cours
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		10.0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

## CONTEXTE

### A. Évolution et composition de la dette

#### 3. La charge de la dette extérieure du Tchad et de la dette contractée ou garantie par l'État a augmenté de façon considérable, ce qui tient essentiellement aux emprunts commerciaux extérieurs liés au pétrole.

Les emprunts commerciaux (avances sur les ventes de pétrole) contractés auprès de Glencore en 2013 pour couvrir des déficits de recettes et, en 2014, pour financer une participation dans le consortium pétrolier de Doba en sont les principaux responsables. Grâce à deux restructurations, la dernière ayant été réalisée début 2018, la charge de cette dette a fortement diminué. La baisse des prix du pétrole entre 2014 et 2016 a également contribué à l'augmentation du service de la dette en réduisant les recettes disponibles pour rembourser les avances sur les ventes de pétrole. Fin juin 2018, l'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'élevait à environ 2,9 milliards de dollars (26% du PIB). La dette du Tchad libellée en FCFA détenue par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), et des créanciers bilatéraux de l'union monétaire (République du Congo, Guinée équatoriale et Cameroun) s'élève à 11,4% du PIB. Elle n'est pas incluse dans la dette extérieure, qui est calculée sur la base de la monnaie de libellé.

#### 4. La composition de la dette publique extérieure a connu de grands changements au cours de la dernière décennie.

La part de la dette extérieure due à des créanciers multilatéraux a fortement baissé, d'environ 87% en 2008 à 24% en 2017. Quant à la part de la dette commerciale, pratiquement inexistante en 2008, elle approche désormais 50%, le principal créancier étant Glencore. La dette bilatérale a doublé en une décennie, mais exprimée en part de la dette totale, elle reste largement inférieure à la dette commerciale (tableau 2 du texte). Conformément à l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, la dette extérieure est définie en fonction de la monnaie de libellé.

#### 5. La dette publique intérieure a considérablement augmenté ces dernières années (tableau 3 du texte).

Cela s'explique en grande partie par le recours accru aux titres intérieurs négociables. Après avoir atteint son pic en 2015, la dette envers la BEAC a été restructurée et le Tchad a cessé de solliciter des emprunts auprès de cette entité. Outre la dette due à la BEAC (33,2% de la dette totale), la dette libellée en monnaie locale mais détenue en dehors du Tchad comprend les emprunts auprès de partenaires bilatéraux officiels et de la BDEAC (3,4% de la dette totale), et des titres en FCFA pouvant être détenus par des banques non résidentes.

#### 6. Les arriérés de paiement extérieurs se sont accumulés en 2016 et 2017 mais ils ont quasiment diminué de moitié à ce jour en 2018.

En raison de problèmes de liquidité en 2016 et au cours du premier semestre 2017, l'État a accumulé des arriérés extérieurs envers des créanciers multilatéraux et bilatéraux, et d'un créancier bancaire (Mega Bank, province de Taïwan, Chine). Fin 2017, l'encours s'élevait à environ 102 millions de dollars (1% du PIB), principalement dus à des créanciers bilatéraux. Les autorités ont réduit ce stock à 56 millions de dollars en réglant le montant dû à la Banque islamique de développement, et par le biais d'un accord de rééchelonnement avec la Lybie et l'Inde. La plus grande partie des arriérés restants est due à la République du Congo (environ 47 millions de dollars), l'État devant également de petits montants à la Guinée équatoriale, sachant que ces deux créances font

l'objet de négociations. Mega Bank et la Banque européenne d'investissement détiennent également de petites créances. Les autorités ont pris des initiatives concrètes afin d'empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés, notamment l'amélioration de la coordination et la réactivation d'un compte-séquestre pour le paiement de la dette extérieure à la BEAC. Elles déploient également des efforts déterminés pour apurer les arriérés restants.

**Tableau 2 du texte. Tchad : encours de la dette extérieure 2015-2018<sup>1</sup>**

	2015	2016	2017	2018p
<b>Total</b> (en milliards de dollars)	2.7	2.6	2.8	2.9
(en milliards de FCFA)	1617	1622	1572	1644
(en pourcentage du PIB)	25	27	27	27
<i>En milliards de FCFA</i>				
<b>Créanciers multilatéraux</b>	375	390	385	495
FMI	38	77	96	173
Banque mondiale/IDA	113	110	101	104
Fonds africain/Banque africaine de développement	69	56	56	66
Autres	155	147	133	151
<b>Créanciers bilatéraux</b>	366	370	419	428
Dette officielle Club de Paris	2	...	25	50
Dette officielle hors Club de Paris	364	370	394	378
<i>dont :</i> République populaire de Chine	144	156	132	
Libye	158	164	150	
Inde	27	30	27	
<b>Créanciers commerciaux 2/</b>	875	862	768	721
Part du total (en pourcentage)				
<b>Créanciers multilatéraux</b>	23	24	24	30
<b>Créanciers bilatéraux</b>	23	23	27	26
<b>Créanciers commerciaux 2/</b>	54	53	49	44

Sources : autorités tchadiennes, principaux créanciers, et estimations de la Banque mondiale et du FMI.

<sup>1</sup> Inclut seulement la dette libellée en monnaies étrangères.

<sup>2</sup> L'emprunt auprès de Glencore représente environ 98% de l'encours de la dette commerciale en 2017.

**Tableau 3 du texte. Tchad : encours de la dette intérieure 2014-2017**

	2014	2015	2016	2017
<b>Total</b> (en milliards de FCFA)	<b>708.9</b>	<b>1185.0</b>	<b>1482.2</b>	<b>1445.6</b>
<b>(en pourcentage du PIB)</b>	<b>10.3</b>	<b>18.3</b>	<b>24.8</b>	<b>25.2</b>
<i>Part du total (en pourcentage)</i>				
Financement de la banque centrale	31.4	38.4	33.3	33.2
<i>Avances statutaires<sup>1</sup></i>	26.5	23.6	18.9	...
<i>Avance exceptionnelle<sup>1</sup></i>		11.8	11.5	...
<i>Dette consolidée</i>	4.9	2.9	3.0	...
Emprunts auprès de banques comm.	19.4	7.3	3.3	3.6
Obligation 2011 <sup>2</sup>	7.6	2.3	0.0	0.0
Obligation 2013 <sup>2</sup>	10.2	4.6	3.7	1.2
Obligations du Trésor <sup>3</sup>		11.8	21.2	21.8
BDEAC	1.7	1.7	3.2	3.4
République du Congo	4.9	3.0	2.4	2.4
Guinée équatoriale	2.1	1.3	1.0	1.0
Cameroun			2.0	2.1
Arriérés intérieurs	7.3	16.9	12.8	13.5
Autres <sup>4</sup>	12.4	7.4	5.9	6.1
Pour mémoire :				
Bons du Trésor	3.9	7.1	11.2	11.7

Source : autorités tchadiennes

<sup>1</sup> Les soldes existants ont été convertis en titres à longue terme avec un différé d'amortissement de 4 ans et une échéance de 14 ans.

<sup>2</sup> Émis par des syndications bancaires.

<sup>3</sup> Mises aux enchères sur le marché obligataire régional.

<sup>4</sup> Engagements juridiques, ordres de paiement permanents et arriérés comptables.

## B. Prévisions macroéconomiques

**7. Le scénario de référence de l'AVD reproduit les hypothèses de politique économique et de financement qui sous-tendent l'accord au titre de la FEC et la restructuration de la dette envers Glencore.** Les prévisions macroéconomiques restent globalement inchangées par rapport à l'AVD précédente (juillet 2017). Elles tablent sur le fait que le rééquilibrage budgétaire axé sur les recettes va se poursuivre à un rythme progressif pendant toute la durée du programme et que les autorités vont continuer de maîtriser les dépenses. La production de pétrole devrait rester orientée à la hausse à moyen terme, avec pour conséquences un accroissement des recettes pétrolières, une augmentation des exportations et une accélération de la croissance du PIB. Le scénario de référence se base sur un

apurement complet des arriérés extérieurs en 2018 et un remboursement progressif des arriérés intérieurs.

**8. Les hypothèses de financement ont été mises à jour en fonction des dernières informations.** L'investissement financé sur ressources extérieures est resté inchangé et le taux d'actualisation reste fixé à 5% sur la l'horizon prévisionnel. L'élément don des nouveaux emprunts devrait diminuer progressivement au fil de la période prévisionnelle. S'agissant du financement intérieur, la part des bons du Trésor sur la période prévisionnelle a été revue à la hausse compte tenu de la récente tendance à privilégier la dette à court terme. Pour refléter ce glissement, le taux d'intérêt moyen sur la dette intérieure a été légèrement relevé.

**9. Les outils de réalisme laissent apparaître que les prévisions sont exposées à certains risques.** L'ajustement budgétaire projeté sur trois ans cadre avec les données rétrospectives sur les programmes d'ajustement des PFR. Le maintien d'une politique budgétaire prudente et l'accroissement des recettes non pétrolières devrait assurer la viabilité de cet ajustement. L'outil de réalisme indique que la trajectoire de croissance pourrait se révéler trop optimiste au vu du rééquilibrage prévu. Toutefois, les services jugent les projections réalistes compte tenu du bas niveau de la croissance avant le rebond prévu cette année et la suivante, d'un renforcement prévu de la confiance après la restructuration de la dette envers Glencore, de l'amélioration de la position budgétaire (notamment en termes d'exécution du budget), du remboursement des arriérés intérieurs (qui a déjà commencé), et des efforts déployés par les autorités pour mettre en œuvre le plan de développement national. Ce programme cadre avec la trajectoire de croissance attendue, portée par l'investissement privé dans le secteur pétrolier, comme le montre le graphique 4. La récente privatisation de l'entreprise publique de production de coton devrait renforcer la contribution du secteur privé à la croissance.

## C. Classement du pays et détermination des tests de résistance des scénarios

**10. Basé sur les projections des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'octobre 2018 et la mise à jour de l'indice CPIA aux niveaux 2017, le nouvel indicateur composite indique que la capacité d'endettement du Tchad est faible.** Dans le cadre de l'AVD précédente, le classement « moyen » attribué à la capacité d'endettement du pays ne tenait qu'à son score CPIA. La nouvelle méthodologie s'appuie sur un indicateur composite (IC) qui combine le score CPIA, le contexte extérieur tel qu'il est reflété par la croissance économique mondiale et les facteurs spécifiques au pays. Les données d'octobre 2018 laissent apparaître une capacité d'endettement faible, qui s'explique principalement par un faible score CPIA et par le bas niveau des réserves étrangères (tableau 4 du texte).

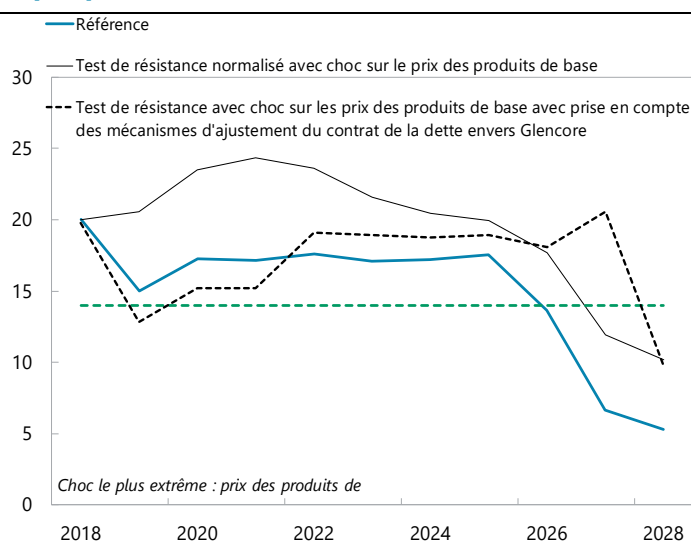
Tableau 4 du texte. Tchad : score IC

Composants	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composants du score IC (A*B) = (C)	Contribution des composants
CPIA	0.385	2.727	1.05	41%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	2.752	0.07	3%
Couverture des importations par les réserves	4.052	34.000	1.38	54%
Couverture des importations par les réserves <sup>2</sup> (en pourcentage)	-3.990	11.560	-0.46	-18%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	0.000	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	3.660	0.49	20%
<b>Score IC</b>			<b>2.53</b>	<b>100%</b>
<b>Notation IC</b>			<b>Faible</b>	

Source : calculs des services du FMI et de la Banque mondiale. Le palier du score IC pour la capacité d'endettement moyenne est de 2,69.

**11. L'analyse de viabilité de la dette s'appuie sur six tests de résistance normalisés et sur un test de résistance adapté sur les prix du pétrole (graphiques 1 et 2, et tableaux 3 et 4).** Le choc adapté sur les prix du pétrole fait baisser les prix à 38% en-dessous du scénario de référence entre 2019 et 2024. Il a été calibré en tenant compte des mécanismes d'ajustement prévus par le contrat de la dette envers Glencore, qui limitent l'impact négatif du choc (graphique 1 du texte). En particulier, étant donné le bas niveau des recettes pétrolières, le Tchad peut renoncer aux paiements anticipés du principal et des intérêts qui surviendraient autrement le cas échéant.

Graphique 1 du texte. Ratios service de la dette/recettes



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

## ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

### A. Viabilité de la dette extérieure

**12. Le Tchad présente un risque élevé de surendettement extérieur.** Dans le scénario de référence, la dette publique extérieure devrait diminuer progressivement au fil de la période prévisionnelle. Le ratio VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB, le ratio VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État/exportations et le ratio service de la dette/exportations se situent bien en-dessous de leurs seuils respectifs (graphique 1). Le ratio service de la dette/recettes figure désormais 14% au-dessus de son seuil dans le scénario de référence.

**13. Dans les tests de résistance, tous les indicateurs dépassent leurs seuils.** Les tests de résistance impliquant un choc sur les exportations sont les plus extrêmes pour tous les indicateurs sauf le ratio service de la dette/recettes. Pour ce dernier, le choc le plus extrême est celui portant sur la croissance. Dans le test de résistance impliquant un choc sur les exportations, le ratio VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB et le ratio VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État/exportations dépassent leurs seuils jusqu'en 2023 et 2025 respectivement. Quant au seuil pour le ratio service de la dette/exportations, il est dépassé pendant pratiquement toute la période prévisionnelle. Avec le test de résistance impliquant un choc sur la croissance, le ratio service de la dette/recettes dépasse son seuil de 2018 à 2027.

### B. Viabilité de la dette publique

**14. Le repère correspondant à la dette publique est dépassé dans le scénario de référence.** Le ratio VA de la dette publique total/PIB projeté pour fin 2018 s'élève à 47%, soit environ 12 points de pourcentage au-dessus du niveau de référence de 35% associé à une vulnérabilité supérieure de la dette publique des pays à faible capacité d'endettement. Le seuil est dépassé de 2018 à 2021 dans le scénario de référence.

### C. Notation du risque et vulnérabilité

**15. La viabilité de la dette du Tchad est désormais moins sensible aux fluctuations des prix du pétrole.** L'impact sur la viabilité de la dette d'un choc sur le prix des produits de base est maintenant limité, le ratio service de la dette/recettes restant proche de la référence dans le scénario de baisse des prix du pétrole (graphique 1 du texte). Cela s'explique par les mécanismes d'ajustement prévus par le nouveau contrat de la dette envers Glencore, qui permet diminuer le service de cette dette en cas de baisse des prix du pétrole.

**16. Le Tchad présente un risque de surendettement extérieur et un risque global de surendettement public élevés, malgré une importante restructuration de dette.** Le rééchelonnement de la dette envers Glencore, ainsi que la reprise prévue du secteur pétrolier et la prudence des autorités en matière de politique budgétaire se traduisent par une baisse sensible des indicateurs de la charge de la dette à court et moyen termes. Néanmoins, l'un des quatre indicateurs de la viabilité de la dette



extérieure dépasse son seuil dans le scénario de référence. La trajectoire projetée de cet indicateur s'est améliorée par rapport à la précédente AVD, mais dans le cadre de la nouvelle AVD, le seuil appliqué à cet indicateur spécifique a été abaissé (tableau 5 du texte)<sup>2</sup>. C'est ainsi que l'on estime que le Tchad présente un risque de surendettement extérieur élevé. Par ailleurs, le risque global de surendettement est élevé en raison du dépassement du seuil d'un indicateur de viabilité de la dette extérieure et du fait que la dette publique totale se situe au-dessus de son niveau de référence. La dette libellée en FCFA détenue par la BEAC, la BDEAC et les créanciers bilatéraux affaiblirait mécaniquement les indicateurs d'endettement extérieur si l'AVD extérieure était réalisée en fonction du lieu de résidence, mais le véritable risque lié à cette dette est bien inférieur à celui lié à la dette libellée en monnaie étrangère en raison de l'absence de risque monétaire, des liens robustes unissant les institutions avec les créanciers et de la relative facilité à rééchelonner ces dettes.

**Tableau 5 du texte. Tchad : seuils d'endettement**

Seuils d'endettement EXTERIEUR VA de la dette en % de	AVD actuelle	AVD précédente
Exportations	140	100
PIB	30	30
Service de la dette en % de Exportations	10	15
Recettes	14	18
Repère dette publique TOTALE VA du total de la dette publique en % du PIB	35	38

Source : calculs des services du FMI et de la Banque mondiale.

**17. Il convient de déployer des efforts de taille pour maintenir la dette sur une trajectoire baissière.** La vulnérabilité élevée renforce la nécessité de maintenir une politique budgétaire prudente, notamment en matière d'emprunt extérieur et intérieur. Ces derniers temps, les autorités ont bien avancé dans la réduction des arriérés extérieurs et intérieurs, mais il conviendra de se consacrer bien plus à l'apurement des arriérés restants. Enfin, il est très important de mettre en place une coordination inter-agences efficace visant à renforcer la capacité à enregistrer et à contrôler la dette publique afin de mieux gérer cette dernière.

**18. Les autorités acceptent globalement l'évaluation des services, mais elles se sont déclarées fortement déçues que le risque de surendettement extérieur soit encore jugé élevé, surtout après la conclusion de la restructuration de la dette envers Glencore.** Cette restructuration visait à arriver à une notation de risque modérée. Cet objectif aurait été atteint avec l'ancien cadre de l'AVD et il aurait permis davantage de souplesse dans l'accès à des financements extérieurs essentiels au projet d'investissements prioritaires. Les autorités restent toutefois déterminées à continuer d'atténuer la vulnérabilité liée à la dette à l'avenir.

<sup>2</sup> Dans l'ancien cadre de l'AVD, aucun des seuils n'aurait été dépassé dans le scénario de référence au cours de la période de projection 2019-2038.

**Tableau 1. Tchad : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015-2038**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Historique	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	<b>25.0</b>	<b>27.1</b>	<b>27.3</b>	<b>26.8</b>	<b>25.4</b>	<b>22.8</b>	<b>20.3</b>	<b>17.7</b>	<b>15.8</b>	<b>9.1</b>	<b>8.6</b>	<b>23.9</b>	<b>16.6</b>
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	<i>25.0</i>	<i>27.1</i>	<i>27.3</i>	<i>26.8</i>	<i>25.4</i>	<i>22.8</i>	<i>20.3</i>	<i>17.7</i>	<i>15.8</i>	<i>9.1</i>	<i>8.6</i>	<i>23.9</i>	<i>16.6</i>
Variation de la dette extérieure	-4.2	2.2	0.2	-0.5	-1.5	-2.6	-2.5	-2.5	-1.9	-0.3	-0.2		
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	<b>16.6</b>	<b>8.9</b>	<b>2.5</b>	<b>-0.5</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.5</b>	<b>-0.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.9</b>	<b>-1.3</b>	<b>1.7</b>	<b>2.7</b>	<b>-0.6</b>
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	<b>12.5</b>	<b>7.5</b>	<b>4.6</b>	<b>3.8</b>	<b>4.3</b>	<b>3.6</b>	<b>4.7</b>	<b>5.1</b>	<b>5.0</b>	<b>0.8</b>	<b>2.4</b>	<b>6.6</b>	<b>3.2</b>
Déficit de la balance des biens et services	16.3	15.0	13.9	10.7	9.8	8.6	8.8	9.6	8.4	-30.5	-19.3	10.5	-9.2
Exportations	26.5	24.4	27.5	33.2	34.4	34.8	33.7	33.5	32.8	30.5	19.3		
Importations	42.9	39.4	41.4	43.9	44.2	43.4	42.5	43.0	41.2	0.0	0.0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.1	-7.7	-9.6	-9.0	-7.7	-7.5	-6.6	-6.4	-6.4	-5.1	-4.0	-6.4	-6.5
<i>dont : officiels</i>	<i>-2.5</i>	<i>-2.4</i>	<i>-3.1</i>	<i>-3.3</i>	<i>-2.1</i>	<i>-2.1</i>	<i>-1.6</i>	<i>-1.5</i>	<i>-1.6</i>	<i>-1.2</i>	<i>-1.2</i>		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	3.2	0.1	0.3	2.1	2.2	2.5	2.5	2.0	3.0	36.3	25.8	2.4	18.9
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	<b>-5.1</b>	<b>-2.4</b>	<b>-3.7</b>	<b>-4.4</b>	<b>-5.1</b>	<b>-4.5</b>	<b>-5.1</b>	<b>-4.6</b>	<b>-3.9</b>	<b>-1.8</b>	<b>-0.6</b>	<b>-4.7</b>	<b>-3.5</b>
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	<b>9.3</b>	<b>3.8</b>	<b>1.6</b>	<b>0.2</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.2</b>		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.1	1.7	1.1	1.0	0.8	0.8	0.7	0.6	0.5	0.1	0.1		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.7	1.7	0.9	-0.8	-1.2	-1.4	-1.0	-1.0	-0.7	-0.3	-0.3		
Contribution des variations de prix et de taux de change	8.8	0.4	-0.3	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Résiduel 3/</b>	<b>-20.8</b>	<b>-6.7</b>	<b>-2.3</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.4</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.7</b>	<b>-2.6</b>	<b>-2.8</b>	<b>0.9</b>	<b>-1.9</b>	<b>-1.8</b>	<b>-1.1</b>
<i>dont : financement exceptionnel</i>	<i>-0.8</i>	<i>-1.1</i>	<i>-1.0</i>	<i>-1.8</i>	<i>-1.1</i>	<i>-0.6</i>	<i>-0.3</i>	<i>-0.3</i>	<i>-0.3</i>	<i>-0.2</i>	<i>-0.1</i>		
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>26.2</b>	<b>23.2</b>	<b>22.2</b>	<b>19.6</b>	<b>17.3</b>	<b>14.8</b>	<b>13.0</b>	<b>6.7</b>	<b>6.2</b>		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>95.2</b>	<b>69.8</b>	<b>64.5</b>	<b>56.2</b>	<b>51.2</b>	<b>44.3</b>	<b>39.5</b>	<b>21.9</b>	<b>31.9</b>		
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	<b>9.5</b>	<b>13.6</b>	<b>8.8</b>	<b>7.3</b>	<b>5.5</b>	<b>6.6</b>	<b>6.7</b>	<b>6.9</b>	<b>7.0</b>	<b>2.5</b>	<b>3.0</b>		
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	<b>24.0</b>	<b>34.5</b>	<b>22.5</b>	<b>20.0</b>	<b>15.0</b>	<b>17.2</b>	<b>17.1</b>	<b>17.6</b>	<b>17.1</b>	<b>5.3</b>	<b>4.0</b>		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1084.2	843.7	331.6	193.6	133.1	172.0	258.3	426.0	548.6	-58.9	955.7		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.8	-6.4	-3.1	3.1	4.6	6.1	4.9	5.4	4.1	3.9	3.2	3.5	4.3
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-23.2	-1.5	1.2	7.5	1.3	4.3	3.6	3.7	2.2	2.9	3.1	-1.3	3.4
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	3.1	6.4	3.8	3.9	3.3	3.6	3.1	3.1	2.7	1.2	1.2	2.8	2.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-34.0	-15.4	10.5	34.0	9.8	11.9	5.0	8.6	4.3	5.4	1.2	-1.5	9.1
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-23.7	-15.3	3.0	17.4	6.8	8.5	6.3	10.7	1.9	...	...	2.3	-6.9
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	36.7	36.6	37.1	36.4	36.5	36.6	36.9	36.9	...	36.7
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	10.5	9.6	10.8	12.1	12.7	13.2	13.2	13.2	13.4	14.4	14.5	16.3	13.5
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	433.3	326.8	527.5	517.7	400.5	425.0	386.8	407.0	470.2	543.0	792.8		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	4.9	3.7	3.5	2.9	2.8	3.0	2.5	2.1	...	3.1
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	73.8	76.5	81.9	82.9	82.7	83.2	81.1	80.6	...	81.0
PIB nominal (milliards de dollars EU)	10,952	10,095	9,892	10,961	11,621	12,853	13,959	15,259	16,231	22,636	39,571		
Croissance du PIB nominal en dollars	-21.8	-7.8	-2.0	10.8	6.0	10.6	8.6	9.3	6.4	6.8	6.4	2.1	7.8
<b>Pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure 7/	...	...	26.2	23.2	22.2	19.6	17.3	14.8	13.0	6.7	6.2		
En pourcentage des exportations	...	...	95.2	69.8	64.5	56.2	51.2	44.3	39.5	21.9	31.9		
Ratio service de la dette/exportations	9.5	13.6	8.8	7.3	5.5	6.6	6.7	6.9	7.0	2.5	3.0		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	2589.2	2543.9	2582.3	2516.1	2408.3	2263.2	2104.5	1512.7	2442.7		
(Vat - Vat-1)/PIBT-1 (en pourcentage)	...	...	...	-0.5	0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.0	0.2	0.2		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	16.7	5.3	4.4	4.3	5.8	6.1	7.2	7.6	6.9	1.1	2.7		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

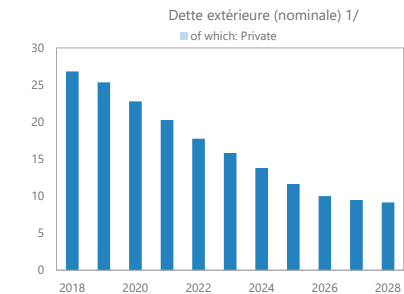
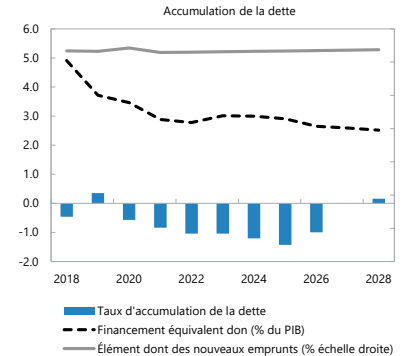
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

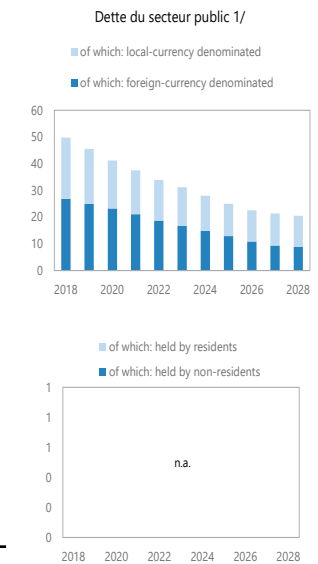
Définition de la dette extérieure/intérieure	Monnaie de libellé
Existe-t-il une différence de taille entre les deux critères ?	Oui



**Tableau 2. Tchad : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015-2038**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Historical	Projections
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	43.3	51.8	52.4	49.8	45.6	41.2	37.6	33.9	31.2	20.5	18.3	30.7	32.4
dont : libellée en devises	25.0	27.1	27.3	26.8	25.4	22.8	20.3	17.7	15.8	9.1	8.6	23.9	16.6
Variation de la dette du secteur public	14.2	8.5	0.6	-2.6	-4.2	-4.3	-3.7	-3.6	-2.8	-0.9	-0.4		
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	9.3	5.8	-2.7	-3.9	-4.5	-5.8	-4.7	-5.1	-4.2	-3.9	-16.9	1.3	-4.6
<b>Déficit primaire</b>	2.7	-0.1	-1.4	-2.9	-1.7	-2.9	-2.7	-3.0	-3.3	-3.1	-16.3	1.1	-3.0
Recettes et dons	14.0	12.6	14.9	16.0	15.8	16.2	15.8	15.6	16.0	16.6	16.4	18.7	16.2
dont : dons	3.4	2.9	4.1	3.9	3.1	3.0	2.5	2.4	2.7	2.2	1.8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	16.7	12.5	13.6	13.2	14.0	13.4	13.1	12.6	12.8	13.5	0.0	19.8	13.2
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	7.3	6.4	0.5	-0.5	-2.3	-2.5	-1.7	-1.8	-0.7	-0.7	-0.5		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	0.1	4.8	2.9	-1.0	-1.8	-2.1	-1.3	-1.5	-0.7	-0.6	-0.4		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.6	1.9	1.2	0.6	0.4	0.5	0.6	0.4	0.7	0.2	0.2		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.5	3.0	1.7	-1.6	-2.2	-2.6	-1.9	-1.9	-1.3	-0.8	-0.6		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	7.2	1.6	-2.4	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	-0.7	-0.5	-1.8	-0.6	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1	-0.8	-0.3
Produit des privatisations (négatif)	-0.4	0.0	-1.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-0.3	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1		
Autres (à préciser, par ex, recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Résiduel</b>	4.9	2.7	3.3	1.8	-0.2	1.0	0.6	1.2	1.5	3.0	16.4	2.1	1.5
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	...	...	50.1	46.6	42.3	38.0	34.5	31.0	28.3	18.1	15.9		
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	...	...	335.8	291.2	268.3	233.7	218.5	198.4	176.7	108.9	97.0		
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/</b>	22.6	39.2	46.6	63.6	56.1	55.5	47.2	49.3	48.3	36.7	33.3		
Besoin de financement brut 4/	4.5	2.9	5.6	7.7	7.1	6.6	5.2	5.8	5.6	3.1	5.2		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.8	-6.4	-3.1	3.1	4.6	6.1	4.9	5.4	4.1	3.9	3.2	3.5	4.3
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3.3	6.5	4.0	3.7	3.4	3.5	3.1	3.0	2.7	1.2	1.2	2.9	2.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	13.3	2.2	2.4	1.0	0.4	0.7	2.2	1.2	3.7	2.2	2.6	2.4	1.7
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	24.5	5.6	-8.4	...	...	...	...	...	...	...	...	4.1	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-8.0	-1.2	-0.9	2.3	2.7	2.9	3.0	2.9	1.7	2.9	3.1	0.2	2.8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-20.8	-29.8	5.0	0.0	11.4	1.2	2.9	1.3	5.5	6.0	-99.9	2.8	4.3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-11.5	-8.6	-2.0	-0.2	2.5	1.5	1.0	0.6	-0.5	-2.2	-15.9	-7.3	-0.1
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette intérieure/extérieure	Monnaie de libellé
Existe-t-il une différence de taille entre les deux critères ?	Oui



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/

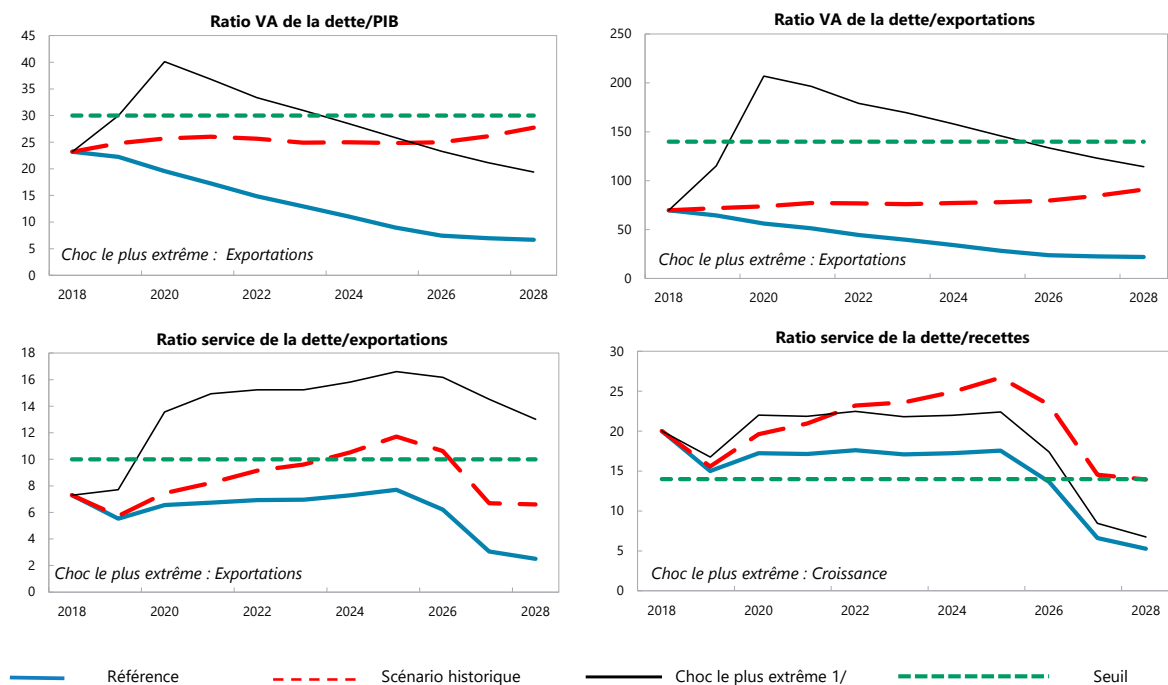
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, and other debt creating/reducing flows.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

**Graphique 1. Tchad : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans d'autres scénarios, 2018-2028**



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
<b>Tests adaptés</b>		
PC combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base <sup>2/</sup>	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note : la mention "Oui" signale un changement au niveau de la taille ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Parts de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE MLT	100%	
<b>Conditions de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.1%	1.1%
Taux d'actualisation dollar EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (dont période de grâce)	20	20
Période de grâce moyenne	6	6

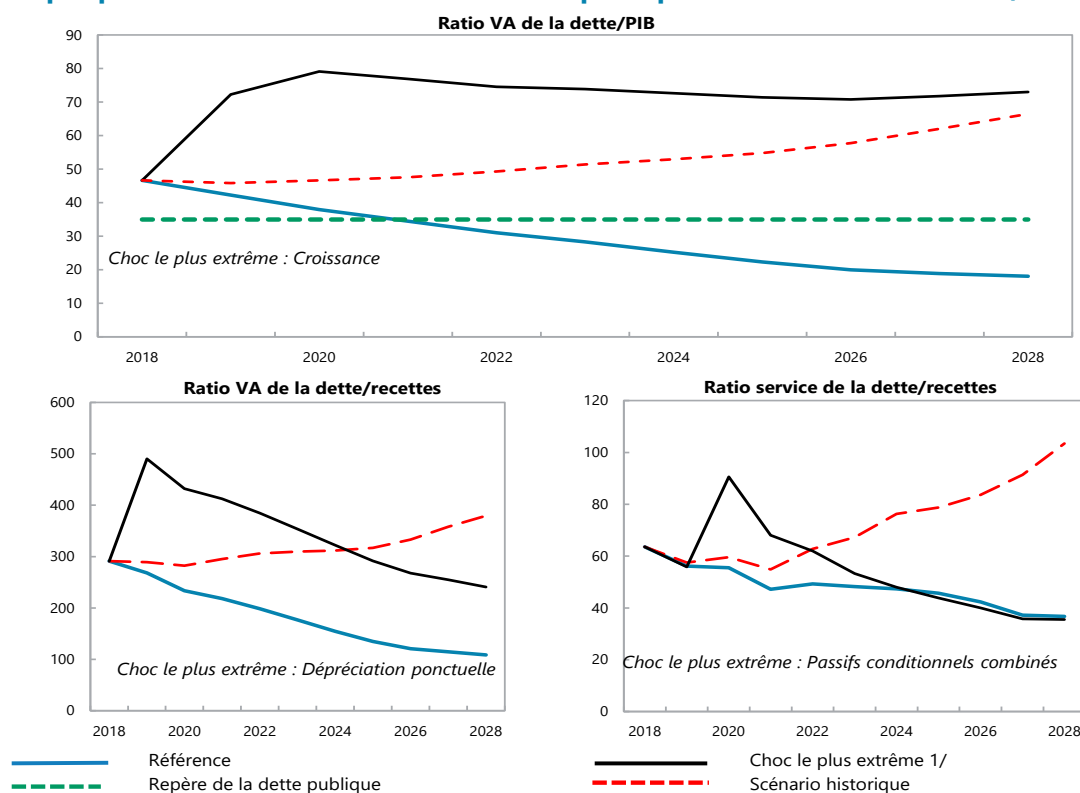
Note : on estime que tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs des tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE MLT dans l'analyse de la dette extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui génère le ratio le plus élevé en/avant 2028. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés (le cas échéant), ces dépassements ponctuels étant mis de côté pour la détermination des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel génère le choc le plus extrême, même une fois le dépassement ponctuel mis de côté, ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) sera le seul présent.

2/ L'ampleur des chocs utilisés par le test de résistance sur les prix des produits de base est basée sur les perspectives des prix des produits de base préparées par le département recherche du FMI.

même choc sur les prix des produits de base, mais tient compte des mécanismes d'ajustement de la dette envers Glencore. Comme le montre le graphique 1 du texte, ce changement n'affecte pas les résultats exposés dans ce graphique.

**Graphique 2. Tchad : indicateurs de la dette publique dans d'autres scénarios, 2018-2028**

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Parts de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long termes	19%	20%
Dette intérieure à moyen et long termes	22%	20%
Dette intérieure à court terme	57%	60%
<b>Conditions de la dette marginale</b>		
<b>Dette extérieure MLT</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen sur les nouveaux emprunts en dollars EU	1.1%	1.1%
Échéance moyenne (dont période de grâce)	20	20
Période de grâce moyenne	6	6
<b>Dette intérieure MLT</b>		
Taux d'intérêt réel moyen sur les nouveaux emprunts	4.1%	6.0%
Échéance moyenne (dont période de grâce)	8	10
Période de grâce moyenne	1	1
<b>Dette intérieure à court terme</b>		
Taux d'intérêt réel moyen	3%	3.0%

\*Note : dans l'analyse de viabilité de la dette publique, le financement intérieur peut couvrir les besoins de financement complémentaires générés par les chocs des tests de résistance. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ 2028. Le test de résistance le plus extrême est le test qui génère le ratio le plus élevé en/avant 2028. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés (le cas échéant), ces dépassements ponctuels étant mis de côté pour la détermination des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel génère le choc le plus extrême, même une fois le dépassement ponctuel mis de côté, ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) sera le seul présenté.

**Tableau 3. Tchad : analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018-2028**

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	23	22	20	17	15	13	11	9	7	7	7
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2018-2028 2/	23	25	26	26	26	25	25	25	25	26	28
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	23	25	25	22	19	17	14	11	10	9	9
B2. Solde primaire	23	23	22	20	18	16	14	12	10	10	9
B3. Exportations	23	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	28	26	23	21	19
B4. Autres flux 3/	23	25	25	22	20	18	16	14	12	11	10
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	23	28	21	19	16	13	11	9	7	6	6
B6. Combinaison de B1-B5	23	<b>32</b>	<b>32</b>	29	26	24	21	18	16	14	13
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	23	23	21	19	17	15	13	10	9	8	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2018-2028 2/	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	70	65	56	51	44	40	34	28	24	23	22
B2. Solde primaire	70	67	62	59	53	49	43	37	33	31	30
B3. Exportations	70	115	<b>207</b>	<b>196</b>	<b>179</b>	<b>170</b>	<b>158</b>	<b>146</b>	134	123	114
B4. Autres flux 3/	70	73	71	66	59	54	48	42	37	35	33
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	70	65	49	44	37	32	27	21	17	16	16
B6. Combinaison de B1-B5	70	105	77	112	100	93	84	74	65	60	57
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	70	68	61	57	50	45	39	33	28	26	25
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	7	6	7	7	7	7	7	8	6	3	2
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2018-2028 2/	7	6	7	8	9	10	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	7	7
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	7	6	7	7	7	7	7	8	6	3	2
B2. Solde primaire	7	6	7	7	7	7	7	8	6	4	3
B3. Exportations	7	8	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>13</b>
B4. Autres flux 3/	7	6	7	7	7	7	7	8	7	4	4
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	7	6	7	7	7	7	7	8	6	2	2
B6. Combinaison de B1-B5	7	7	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	8	7
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	7	6	7	7	7	7	7	8	6	3	3
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	20	15	17	17	18	17	17	18	14	7	5
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2018-2028 2/	20	16	20	21	23	24	25	27	23	15	14
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	20	17	22	22	22	22	22	22	17	8	7
B2. Solde primaire	20	15	17	17	18	17	18	18	14	8	7
B3. Exportations	20	16	20	21	22	21	21	21	20	18	15
B4. Autres flux 3/	20	15	18	18	18	18	18	18	15	10	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	20	19	22	21	22	21	21	22	17	7	5
B6. Combinaison de B1-B5	20	17	22	22	22	22	22	22	21	13	11
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	20	15	17	17	18	17	17	18	14	7	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en gras correspondent à des dépassements de seuil.

2/ Les variables la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en dollars), le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs de dette.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, et les IDE.

**Tableau 4. Tchad : analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette publique, 2018-2028**

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Baseline</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	34	31	28	25	22	20	19	18
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2018-2028 2/	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>62</b>	<b>66</b>
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	<b>47</b>	<b>72</b>	<b>79</b>	<b>77</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>72</b>	<b>73</b>
B2. Solde primaire	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	34	31	29	28
B3. Exportations	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	34	31	29
B4. Autres flux 3/	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	33	30	27	24	23	21
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	<b>47</b>	<b>76</b>	<b>69</b>	<b>64</b>	<b>59</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>48</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>40</b>
B6. Combinaison de B1-B5	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	33	31	29	28	27
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	<b>47</b>	<b>52</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	33	30	27	26	25
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Repère de la dette publique</b>	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>291</b>	<b>268</b>	<b>234</b>	<b>218</b>	<b>198</b>	<b>177</b>	<b>155</b>	<b>135</b>	<b>121</b>	<b>115</b>	<b>109</b>
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2018-2028 2/	291	289	282	295	306	310	312	317	333	358	380
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	291	449	463	467	457	441	426	414	411	420	425
B2. Solde primaire	291	308	314	298	276	251	226	203	187	179	170
B3. Exportations	291	307	337	320	297	271	245	222	203	189	174
B4. Autres flux 3/	291	287	266	251	229	206	183	162	146	138	129
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	291	490	432	412	385	354	322	292	268	255	241
B6. Combinaison de B1-B5	291	298	284	265	244	222	201	184	171	167	162
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	291	328	288	272	250	227	203	181	164	157	148
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2018-2028 2/	64	57	60	55	63	67	76	79	84	91	103
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	64	61	71	70	78	78	79	79	81	81	86
B2. Solde primaire	64	56	78	91	77	63	56	51	47	43	43
B3. Exportations	64	56	56	49	51	50	49	47	46	45	44
B4. Autres flux 3/	64	56	56	48	50	49	48	46	44	40	39
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	64	55	57	46	52	50	49	48	43	36	34
B6. Combinaison de B1-B5	64	56	58	68	63	56	51	49	45	42	42
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	64	56	91	68	62	53	48	44	40	36	36
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

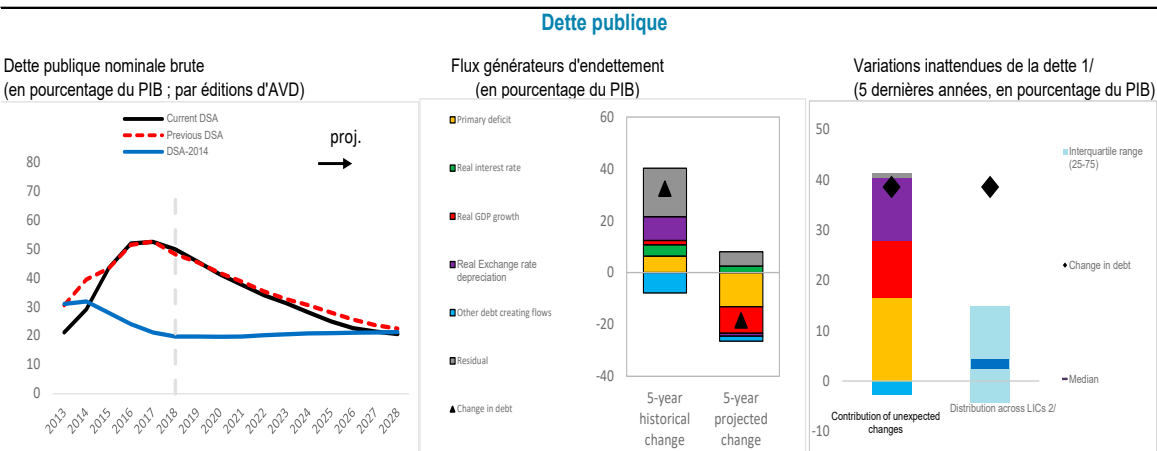
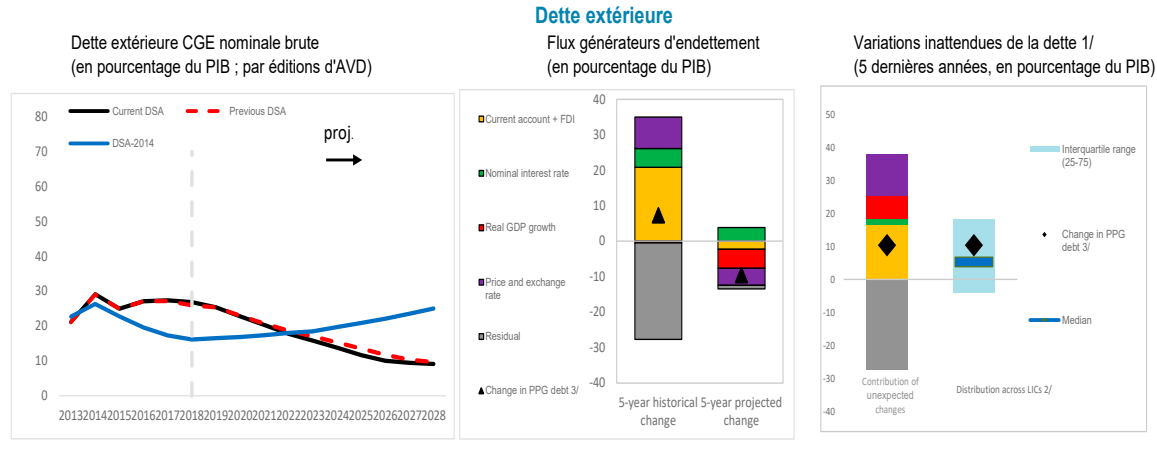
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en gras correspondent à des dépassements de seuil.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, et les IDE.

### Graphique 3. Tchad : moteurs de la dynamique de la dette – Scénario de référence



1/ Différence entre les contributions anticipées et effectives sur les ratios d'endettement

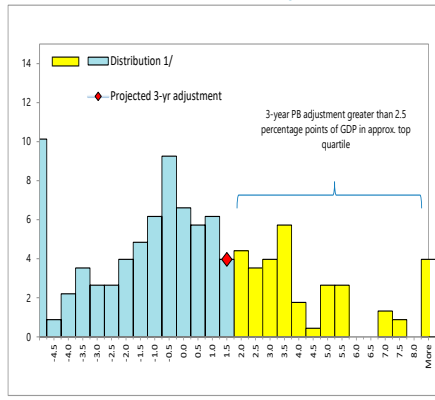
2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Compte tenu du niveau relativement bas de la dette extérieure privée pour les pays à faible revenus moyens, un changement en ppt de la dette extérieure CGE peut principalement s'expliquer par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.



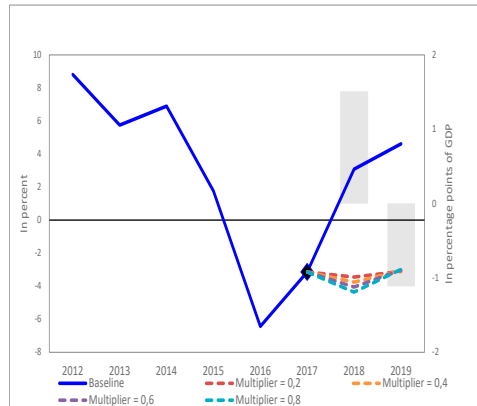
### Graphique 4. Tchad : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire  
(en points de pourcentage du PIB)



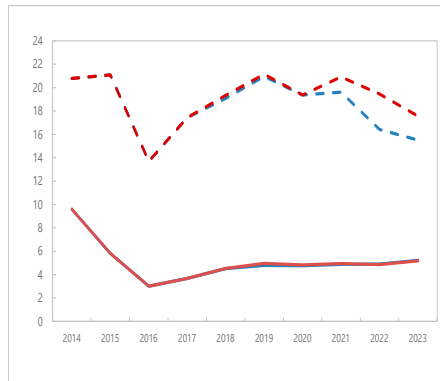
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (hors financements d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans depuis le lancement du programme correspond à l'axe horizontal ; le pourcentage de l'échantillon correspond à l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



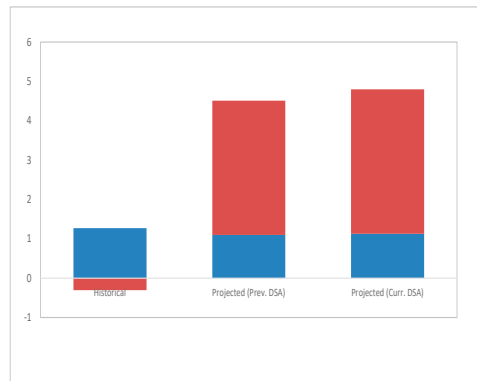
1/ Les barres correspondent à l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes matérialisent les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé  
(en pourcentage du PIB)



— Gov. Invest. - Prev. DSA      — Gov. Invest. - Current DSA  
- - - Priv. Invest. - Prev. DSA      - - - Priv. Invest. - Current DSA

Contribution à la croissance du PIB réel  
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution of other factors  
■ Contribution of government capital



## TCHAD

### TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE D'UNE DÉROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, PROJET DE DÉCISION RÉVISÉ ET LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE

Le 19 décembre 2018

#### Approuvé par

David Owen (AFR) et Yan Sun (SPR)

Rédigé par le département Afrique, en consultation avec le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation.

1. **Ce complément fournit les dernières informations en date concernant la réalisation d'une mesure préalable à la troisième revue et les arriérés extérieurs du Tchad depuis la publication du rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.** Il met à jour les informations concernant l'inobservation du critère de réalisation sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Les informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.

2. **En s'appuyant sur les informations fournies par les autorités tchadiennes, les services du FMI ont confirmé la réalisation de la dernière mesure préalable conditionnant l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.** Les services du FMI ont vérifié que le budget 2019 soumis à l'Assemblée nationale était conforme au programme.

3. **Le montant des arriérés extérieurs accumulés depuis la conclusion par le conseil d'administration de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC s'élève à 185 000 dollars (contre un montant de 60 000 dollars indiqué dans le rapport des services du FMI).** En plus des 60 000 dollars déjà indiqués, un paiement de 125 000 dollars en faveur de l'Angola a été manqué en octobre. Le paiement d'arriérés du mois de juillet effectué juste avant la conclusion de la deuxième revue a bien été transféré à la banque centrale d'Angola mais celle-ci n'a pas été en mesure de créditer le Trésor angolais faute d'informations suffisantes concernant le bénéficiaire. Les fonds transférés ont été restitués au bout de sept jours. Le paiement d'octobre était en attente des informations nécessaires, compte tenu des problèmes survenus lors du

paiement du mois de juillet. Dès que ces informations ont été mises à leur disposition, les autorités ont effectué les virements pour apurer les arriérés. Compte tenu du montant relativement faible que représentent ces arriérés (moins de 0,01% du PIB), les services du FMI continuent d'appuyer la demande des autorités d'une dérogation pour inobservation de ce critère de réalisation.

4. **Un projet de décision révisé ainsi qu'une lettre d'intention complémentaire** sont joints à ce complément.

## Lettre d'intention complémentaire

N'Djamena, le 19 décembre 2018

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431

Madame la directrice générale,

Pour donner suite à la lettre d'intention des autorités tchadiennes datée du 10 décembre 2018, nous avons informé les services du FMI que le montant des nouveaux arriérés extérieurs accumulé depuis la conclusion de la deuxième revue dans le cadre de l'accord FEC s'est élevé à 185.000 dollars - et non 60.000 dollars comme indiqué dans le rapport des services et le mémorandum de politiques économiques et financières. Les arriérés sont dus au fait que le gouvernement ne disposait pas des informations nécessaires pour effectuer le paiement à temps. Une fois que les informations ont été reçues, le gouvernement a effectué les virements envers l'Angola pour apurer tous les arriérés.

Je vous prie de croire, Madame la directrice générale, en l'assurance de ma parfaite considération.

/s/

Allali Mahamat Akbar  
Ministre des Finances et du Budget

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour le Tchad et M. Bangrim Kibassim, conseiller de l'administrateur pour le Tchad**

**Réunion du conseil d'administration du FMI**

**21 décembre 2018**

Les autorités tchadiennes tiennent à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur soutien ces dernières années. Le programme appuyé par la FEC adopté en juillet 2017 aide l'économie à se remettre progressivement des effets de la forte baisse des prix du pétrole qui a commencé en 2014. Les entretiens menés lors de la dernière mission des services du FMI à N'Djamena ont mis en évidence les principaux résultats du programme de réforme, notamment la poursuite du rééquilibrage budgétaire et l'amélioration de la viabilité de la dette. Les autorités partagent dans l'ensemble l'orientation des rapports des services du FMI, qui reflète avec justesse les progrès réalisés jusqu'à présent et les difficultés auxquelles l'économie continue à être confrontée.

La situation macroéconomique du Tchad s'améliore grâce aux efforts considérables des autorités et au rebond de la production pétrolière en 2018. Les autorités restent déterminées à mener à bien leur programme visant à renforcer le PIB non pétrolier, augmenter les recettes non pétrolières et maîtriser la dette extérieure. Au chapitre régional, le Tchad a contribué de manière notable à la répartition de la charge budgétaire pour améliorer la stabilité de la CEMAC. Les autorités comprennent que le contexte sécuritaire tendu, les retards dans l'appui des bailleurs de fonds et la mise en œuvre du programme de stabilisation de la région, ainsi que la volatilité des cours du pétrole, constituent les principaux obstacles à la reprise. Dans ce contexte, le soutien et l'assistance technique du FMI pour élaborer les ripostes sont essentiels à l'amélioration de la résilience de l'économie.

**I. Évolution récente, résultats du programme et perspectives**

L'activité économique semble se redresser en 2018, soutenue par le rebond du secteur pétrolier et par les bons résultats des activités hors pétrole, même si ces derniers ont été inférieurs aux prévisions. D'après les projections, la croissance du PIB devrait atteindre 3,1 % en 2018, après avoir connu deux années consécutives de repli. Le PIB non pétrolier devrait quant à lui progresser de 1 %. En raison des prix élevés des services et de l'augmentation des tarifs de distribution de l'eau, l'inflation devrait augmenter pour s'établir à 2,5 % en 2018 et à 3 % à moyen terme, selon les projections. La situation budgétaire a continué de s'améliorer grâce à l'augmentation des recettes non pétrolières et pétrolières, ainsi que la modération des dépenses, particulièrement des traitements. Grâce à la hausse des exportations de pétrole, le déficit des transactions courantes est tombé de 5,7 % du PIB en 2017 à 4,2 % en 2018. La situation extérieure du Tchad a également profité de l'augmentation des avoirs extérieurs nets de la BEAC.

Les résultats du programme sont bons, malgré de nombreuses difficultés. Tous les critères de réalisation à la fin juin 2018 ont été observés, sauf un. Les autorités demandent une dérogation pour le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs, qui a été

manqué temporairement et de très peu en raison de difficultés techniques. Elles ont mis en œuvre le repère structurel important concernant la publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, qui comprend des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore. Les autorités ont également pris des mesures immédiates pour atteindre les objectifs indicatifs et les repères structurels qui ont été manqués, certains en raison de contraintes de capacités. À cet égard, elles ont sélectionné deux cabinets de conseil, et l'évaluation se poursuit pour la réorganisation des deux banques publiques. De plus, le gouvernement adoptera une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs à la fin de l'audit des arriérés non vérifiés qui est en cours. Les autorités sont déterminées à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre leur programme de réformes.

Les autorités sont optimistes quant aux perspectives. Les réformes qui se poursuivent dans le secteur non pétrolier devraient dynamiser la reprise actuelle : conjuguées aux perspectives positives du secteur pétrolier, elles soutiendront la croissance économique, qui devrait atteindre 4,6 % en 2019 et 5,2 % en moyenne à moyen terme. La longue période de grèves dans le secteur public touchant à sa fin, le climat général devrait également s'améliorer. Les perspectives intérieures devraient aussi profiter de l'évolution favorable dans la région, et notamment d'une croissance régionale qui s'établirait à 2,3 % en 2018.

## **II. Politiques pour le reste de 2018 et à moyen terme**

### ***Politique budgétaire***

Malgré la détérioration du contexte sécuritaire et ses conséquences potentielles sur le budget, les autorités restent déterminées à poursuivre le rééquilibrage budgétaire. La loi de finances pour 2019 vise une augmentation des recettes non pétrolières à 8,3 % du PIB non pétrolier et prévoit que le déficit primaire hors pétrole atteindra 4,5 % PIB non pétrolier. Par conséquent, les autorités s'efforceront de mobiliser davantage de recettes non pétrolières pour soutenir l'investissement public et les dépenses sociales, apurer les arriérés intérieurs et maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable. En ce qui concerne les recettes, les autorités pensent que les mesures prises dans la loi de finances pour 2018 amélioreront nettement la mobilisation des recettes intérieures, notamment grâce aux efforts d'optimisation des recettes pétrolières et du civisme fiscal, consentis dans un contexte de production accrue. Les mesures prises dans le secteur non pétrolier comprendront la réduction des exonérations fiscales et l'amélioration du recouvrement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. La mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique du département des finances publiques et la fusion des bases de données de l'administration fiscale (DGI) et de l'administration douanière (DGDDI), visant à améliorer le civisme fiscal, généreront des recettes supplémentaires. Du côté des dépenses, l'objectif sera de renforcer l'exécution budgétaire tout en maîtrisant strictement la masse salariale, dans les limites du programme. Les augmentations prévues à cet égard concernent le rétablissement partiel des primes et des indemnités, qui avaient été réduites plus tôt cette année, et de nouveaux recrutements dans la fonction publique et la sécurité. Les autorités prendront aussi des mesures pour réduire le coût de leur financement intérieur en limitant les émissions d'obligations du Trésor à court terme et en réduisant simultanément l'exposition des banques publiques à l'État. Ces efforts iront de pair avec un renforcement de la communication au public et de la transparence.

Les autorités sont aussi déterminées à prendre des mesures décisives pour améliorer considérablement la gouvernance budgétaire en vue de garantir la viabilité des finances publiques. Il s'agira notamment i) de renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières grâce à la rationalisation des exonérations et à l'accroissement des recettes de TVA ; ii) d'améliorer la gestion des finances publiques ; et (iii) de mettre en œuvre une stratégie transparente pour l'apurement des arriérés intérieurs. Par ailleurs, les autorités ont pour objectif que les ressources non pétrolières s'établissent à environ 9 % du PIB non pétrolier d'ici à 2020. La liste des toutes les exonérations sera publiée et rationalisée, et elle intégrera les exonérations accordées dans le secteur pétrolier. De plus, la loi de finances pour 2019, récemment soumise au Parlement, contient une disposition qui supprimera les exonérations non justifiées économiquement, et un comité technique sera créé au sein du ministère des Finances pour suivre et prévenir les renouvellements automatiques. Les autorités vont aussi se baser sur une récente assistance technique pour réfléchir à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à augmenter les recettes de TVA, qui représentent environ 1 % du PIB non pétrolier. Les administrations douanière et fiscale seront renforcées, à l'aide de services informatisés, pour préserver les recettes. En ce qui concerne les arriérés, l'achèvement de l'audit qui est en cours servira de base à l'élaboration d'une stratégie d'apurement.

Les autorités sont aussi résolues à améliorer la gestion des finances publiques en renforçant le contrôle de la chaîne de la dépense pour éviter l'accumulation d'arriérés et accroître la transparence de la gestion des marchés publics. En particulier, elles ont l'intention de publier un décret limitant le recours aux dépenses avant ordonnancement (DAO) afin de remédier au problème chronique posé par leur utilisation.

### ***Gestion de la dette***

Les autorités notent que le risque de surendettement extérieur et général du Tchad est jugé élevé dans la nouvelle analyse de viabilité de la dette (AVD). Elles sont convaincues que les actions qu'elles ont engagées, notamment la mobilisation des recettes intérieures, contribueront à améliorer les ratios d'endettement et particulièrement le ratio dette/recettes, qui dépasse son seuil dans le scénario de référence. De plus, les stratégies à l'étude pour privilégier les échéances à long terme sur le marché intérieur et pour apurer les arriérés devraient contribuer à réduire la vulnérabilité liée à la dette publique totale.

Les autorités sont fermement déterminées à œuvrer en faveur de la viabilité de la dette. Elles ont l'intention de s'appuyer sur l'assistance technique du FMI pour développer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et renforcer la capacité de gestion de la dette. La conclusion de l'accord de restructuration de la dette envers Glencore en juin 2018 a constitué un jalon, et les autorités maintiendront cette évolution favorable en ayant recours au financement concessionnel.

### ***Système financier***

Le système financier s'est amélioré à la suite des efforts déployés par les autorités pour remédier à la vulnérabilité des banques publiques. Des cabinets de conseil externes ont été sélectionnés pour évaluer la situation financière de deux banques (CBT et BCC) et préparer un plan de réorganisation. Les rapports des consultants seront transmis aux services du FMI et à la COBAC,

comme prévu. Les autorités sont convaincues que les réformes du secteur contribueront à améliorer les ratios des banques et à renforcer leur rôle d'intermédiation financière, avec un risque limité. En ce qui concerne la troisième banque, la BAC, une recapitalisation a été décidée et un plan stratégique sera présenté à la COBAC.

### ***Politique monétaire et stratégie de stabilisation de la région***

Les autorités tchadiennes ont joué un rôle de chef de file essentiel pour la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation de la région. Adoptée en 2016 et réaffirmée par les membres de la CEMAC en octobre 2018 à N'Djamena, cette stratégie met l'accent sur l'adoption du programme appuyé par le FMI et sur la reconstitution rapide des réserves de change. Elle préconise également des mesures visant, entre autres, à encourager le respect de la réglementation des changes. Les autorités ont transmis tous les contrats et accords conclus avec les compagnies pétrolières aux organismes régionaux pertinents afin d'appliquer la réglementation des changes. Elles sont aussi déterminées à continuer de favoriser la stabilité du secteur financier régional et de l'arrangement monétaire, notamment : (i) en s'assurant que toutes les entités publiques rapatrient et rétrocèdent toutes leurs recettes de change aux banques résidentes, et (ii) en transmettant à la Commission de la CEMAC, avant la fin de 2018, le plan de convergence 2019–21 du Tchad. Ce plan est compatible avec l'accord au titre de la FEC et le cadre de convergence régionale, et il comprend l'apurement des arriérés extérieurs. Ces mesures, entre autres, font partie de la stratégie régionale de sortie de crise.

### ***Réformes structurelles***

Les autorités sont pleinement conscientes de la nécessité de renforcer les réformes structurelles pour soutenir l'économie non pétrolière et accroître la résilience globale de l'économie. Elles s'emploieront à améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé. En particulier, elles redoubleront d'efforts pour renforcer la gouvernance en luttant contre la corruption. Dans cette optique, les autorités sont déterminées à assurer la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC). En outre, elles sont en train d'élaborer une législation visant à mettre en œuvre le régime de déclaration des avoirs pour les agents de la fonction publique. L'évaluation au titre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), qui est en cours, devrait aussi contribuer à renforcer la transparence et la surveillance dans le secteur pétrolier. Enfin, la mise en œuvre du Plan national de développement progresse bien. Elle devrait contribuer à préserver les investissements publics clés et garantir la participation du secteur privé, afin de promouvoir une croissance généralisée et de réduire la dépendance au pétrole.



### **III. Conclusion**

Depuis la forte baisse des prix du pétrole observée à partir de 2014, les autorités tchadiennes ont lancé un programme d'ajustement visant à stabiliser la situation macroéconomique. L'accord au titre de la FEC conclu en 2017 a fourni un ancrage approprié pour les aider à faire face aux difficultés économiques et à sortir de la crise. Associé à la stratégie de stabilisation de la région de la CEMAC, et dans le contexte favorable d'un rebond de la production pétrolière, le programme de réforme ambitieux commence à porter ses fruits. Les bons résultats du programme s'accompagnent d'une amélioration de la stabilité macroéconomique grâce aux efforts de rééquilibrage budgétaire et de restructuration de la dette extérieure. Tout en continuant à renforcer l'assainissement des finances publiques, les autorités intensifieront leurs efforts en matière de réformes structurelles pour accélérer le développement de l'économie non pétrolière et réduire la dépendance au pétrole.

Compte tenu des bons résultats et de l'engagement persistant des autorités à atteindre les objectifs du programme, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, ainsi qu'à la demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation.